



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations Droit, politique,
administration

Université Paris Nanterre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 25/06/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Hélène Pauliat, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit, politique, administration* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration publique
- Licence Droit
- Licence Droit français-droits étrangers
- Licence Science politique
- Master Administration publique
- Master Droit comparé
- Master Droit de l'économie
- Master Droit des affaires
- Master Droit français-droits étrangers
- Master Droit international et européen
- Master Droit notarial
- Master Droit pénal et sciences criminelles
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit social
- Master Science politique

PRÉSENTATION

Le champ de formations *Droit, politique, administration* est l'un des sept champs proposés par l'Université Paris Nanterre. Ce champ est pluridisciplinaire, puisqu'il recouvre les domaines du droit, de la science politique et de l'administration. Il regroupe seize formations, de niveau licence et master. Les formations évaluées se répartissent ainsi :

- Quatre formations de licence : *Administration publique*, qui présente la particularité de ne recouvrir qu'une seule année ; *Droit* avec deux parcours : *Droit* et *Droit-économie* ; *Droit français-droits étrangers* (avec cinq parcours spécifiques) ; *Science politique* à parcours unique ;
- Douze formations de master : *Administration publique* (dispensée au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale) ; *Droit des affaires* (avec cinq parcours en seconde année) ; *Droit de l'économie*, s'inscrivant dans la suite de la licence *Droit* parcours *Droit-économie*, avec trois parcours en seconde année ; *Droit international et européen* avec trois parcours en seconde année ; *Droit pénal et science criminelle* à parcours unique ; *Droit privé* avec deux parcours en seconde année ; *Droit public* avec quatre parcours en seconde année ; *Droit social* avec quatre parcours en seconde année ; *Droit comparé* avec deux parcours en seconde année ; *Droit français-droits étrangers*, qui prend la suite de la licence dédiée, avec cinq parcours dès la première année ; *Droit notarial* ; *Science politique* avec quatre parcours en seconde année.

L'Université Paris Nanterre dispose de deux écoles doctorales (ED) se rattachant au champ *Droit, politique, administration*, à savoir

- ED 141 (Droit et science politique), comprenant CDPC - Centre de droit public comparé (EA, équipe d'accueil, 3982), CEDCACE - Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (EA 3457), CEDIN - Centre de droit international de Nanterre (EA 382), CEJEC - Centre d'études juridiques européennes et comparées (EA 2320), CHAD - Centre d'histoire et d'anthropologie du droit (EA 4417), CRDP - Centre de recherche sur le droit public (EA 381), CTAD - Centre de théorie et analyse du droit (UMR, unité mixte de recherche 7074), IRERP - Institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles (EA 4419), ISP - Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220) ;
- ED 346 (Economie, organisation, société), comprenant comme unités de recherche : CEROS - Centre d'études et de recherches sur les organisations et la stratégie (EA 4429), CRESPPA - Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (UMR 7217), Economix (UMR 7235), IDHES - Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (UMR 8533), SOPHIAPOL - Unité de recherche en sociologie, philosophie et anthropologie politiques (EA 3992).

AVIS GLOBAL

L'avis global porte uniquement sur les seize formations soumises à l'évaluation, sachant que le dossier indique que le champ sera renforcé par d'autres formations que les diplômes nationaux mais sans que la liste n'en soit fournie.

Il est clairement indiqué que la structuration en champs de formation de l'offre de formation de l'Université Paris Nanterre a été pensée en termes d'affichage et non de pilotage. Pour autant le champ Droit, Politique, Administration présente un indéniable potentiel d'affichage.

Les formations dans le champ de formations Droit, Politique et Administration présentent une réelle attractivité ; les responsables de formations ont effectué un gros travail de spécification de cette offre pour pouvoir réellement se démarquer de formations concurrentes qui pourraient être proposées non seulement dans le champ de la ComUE mais aussi au plan national. La très grande majorité de ces formations, surtout de niveau master, misent sur l'internationalisation, de manière sans doute plus déterminée que dans d'autres établissements. L'accent est ainsi mis sur le droit étranger, par exemple, avec une formation en deux langues et portant sur deux droits dont le droit français ; une période de six mois à l'étranger est obligatoire, soit au titre d'un parcours recherche, soit au titre d'un parcours professionnel. En revanche, certaines formations, qui devraient logiquement être tournées vers l'international, comme le master *Droit international et européen*, souffrent d'une absence d'ouverture sur des partenariats internationaux. Le droit comparé, lui aussi, est en manque de partenariats. Les mobilités entrante et sortante restent pourtant faibles.

Si l'attractivité des formations est à relever, il n'en reste pas moins que l'évolution des effectifs pose problème. La diminution des effectifs dans certaines formations est réelle (*Droit international et européen, Droit de l'économie, Droit privé, Droit français-droits étrangers...*) et certaines formations révèlent un nombre très peu élevé d'étudiants diplômés.

Les objectifs des formations sont accessibles aux étudiants et sont en cohérence avec les débouchés envisagés. Les mécanismes d'évaluation des enseignements sont classiques, mais le suivi de ces évaluations est aléatoire, ce qui ne semble pas permettre de faire évoluer les formations en fonction de ces résultats, et donc d'améliorer leur attractivité.

Dans le champ considéré, l'Université Paris Nanterre a tenté de mettre en avant certaines originalités :

- Originalité dans la conception des formations, puisque certaines formations sont mixtes, avec des enseignements par exemple en droit et économie, d'autres sont résolument tournées vers l'étranger et l'international, l'exemple de la licence puis du master *Droit français-droits étrangers* est un exemple avec cinq parcours (*Droit allemand, Common law, Droit espagnol et des pays d'Amérique latine, Droit italien et Droit russe*) et un semestre dans une université étrangère pour les étudiants du parcours recherche.
- L'originalité des formations se remarque également dans les partenariats sur lesquelles elles s'appuient, en particulier avec la co-accréditation avec des établissements comme l'ENS (École normale supérieure) Ulm ou l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), ou encore, ce qui est plus significatif, avec des cursus intégrés et quatre doubles diplomations avec des universités anglaise, espagnole, italienne et allemande.
- L'originalité est également soulignée par certains dispositifs pédagogiques innovants, comme la mise en place d'une clinique du droit, permettant de renforcer les échanges entre étudiants et professionnels, et mettant les premiers en situation de traiter des problèmes juridiques concrets et complexes, ou encore par l'utilisation de la pédagogie inversée ou des jeux de rôle. Certaines licences insistent sur le lien avec la recherche, par la rédaction d'un petit mémoire de recherche ou une initiation à la méthodologie de la recherche, ce qui prépare les étudiants à intégrer un master recherche par la suite ou à se familiariser avec les exigences de la recherche en droit qui pourrait les conduire à engager un travail de thèse.
- L'originalité existe aussi, tout au moins pour certaines formations, s'agissant de l'insertion professionnelle, avec une plateforme dédiée, RéseauPro, sur laquelle les étudiants peuvent déposer leur CV en y intégrant des compétences : les étudiants peuvent aussi être incités à acquérir des compétences supplémentaires en suivant des modules spécifiques.

Les formations proposées n'apparaissent pas redondantes dans le périmètre de la ComUE. L'originalité mise en avant dans le champ de formations, par la spécificité des parcours, soit mixtes, soit tournés vers l'international, met en valeur la marque du champ de formations sans équivalent sur le plan national, ce qui souligne l'attractivité des parcours proposés.

Il convient quand même de porter une attention à certaines formations dont l'originalité est en perte de vitesse (à l'exemple de la licence *Administration publique*).

Il existe une progressivité dans l'acquisition des compétences et dans les apprentissages. La politique menée en matière d'offre de formations repose en principe sur la dispense d'enseignements sous la forme d'un tronc commun, la spécialisation s'effectuant progressivement par la voie du choix des parcours. Cette démarche se retrouve au niveau de la licence comme au niveau du master. Les compétences que les étudiants doivent acquérir durant la formation qu'ils ont choisie sont décrites dans les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et dans les suppléments au diplôme en licence : ces derniers documents n'étant pas encore réalisés pour les masters. Le portefeuille de compétences n'a pas été mis en place. Les formations n'insistent guère sur l'intérêt et l'utilité de compétences transversales ou de connaissances transversales. Il faut cependant noter que, s'agissant de l'évaluation de ces acquisitions, l'université a effectué un réel effort d'harmonisation, grâce à des guides.

Sur la question de l'innovation pédagogique, au regard de la volonté de l'établissement, les formations du champ ont encore des efforts à faire. Si le développement de ces innovations est réel dans certaines formations (comme en master *Droit social*), il est encore balbutiant pour d'autres, au regard des informations communiquées.

Les formations mettent en évidence un adossement à la recherche qui apparaît très variable, les dossiers n'étant pas tous clairement renseignés sur ce point. Cet adossement à la recherche pour des formations de licence est essentiellement réalisé par le fait que ce sont des enseignants-chercheurs qui assurent les enseignements, mais avec un effort pour développer une vraie initiation à la recherche, en particulier par la

voie de la rédaction d'un mini-mémoire. Le lien recherche-formation est plus évident à démontrer en master, dans la mesure où les différentes formations de ce niveau s'appuient sur des équipes de recherche clairement identifiées. En revanche, la manière dont la recherche développe ou oriente la formation, ou au contraire, la manière dont la formation peut irriguer la recherche ne sont pas explicitées. Il existe sur ce point peu d'innovations, sauf pour le master *Droit notarial*, dans lequel les étudiants peuvent être impliqués dans des projets de recherche. Mais il n'est pas toujours fait mention de l'incitation faite aux étudiants de participer à l'organisation de colloques par exemple, en lien avec la formation qu'ils suivent.

Les partenariats avec les milieux sociaux et économiques manquent de clarté et de visibilité. Si certaines formations affichent un lien très étroit avec ces milieux (tel est le cas, assez classiquement, du master *Droit social*), d'autres semblent ne réaliser ce lien que grâce aux enseignements dispensés par des professionnels. Il est donc difficile de déterminer l'apport des professionnels, d'autant que certaines relations demandent à être consolidées. Les réunions très peu fréquentes des conseils de perfectionnement soulignent également ces difficultés à créer un lien effectif avec les milieux socio-professionnels. En revanche, leur implication dans la clinique du droit EUCLID (enseignement universitaire clinique du droit) est réelle, permettant des échanges entre professionnels et étudiants. Dans la même perspective, les dossiers mettent en évidence une professionnalisation essentiellement fondée sur la possibilité ou l'obligation, selon les formations, d'effectuer des stages, avec des durées variables, une harmonisation entre les formations n'étant actuellement pas réalisée sur ce point.

Ces hésitations sur la professionnalisation se retrouvent dans certaines faiblesses du dossier relativement au suivi des étudiants et à leur devenir professionnel. Les dossiers mettent en évidence des taux de réponse très faibles, trop en tout cas pour pouvoir mener une analyse claire et utile. Certaines formations ont fait le choix d'effectuer un suivi spécifique, grâce en particulier à des réseaux d'anciens étudiants, mais ces efforts restent à accompagner et surtout à généraliser. Les différentes formations présentent des données lacunaires concernant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études en thèse. Ces éléments pourraient pourtant renforcer l'attractivité des formations dès lors qu'ils seraient communiqués aux futurs étudiants.

Les formations présentées dans le champ se complètent bien tant entre les licences qu'entre les licences et masters. Cependant, il apparaît qu'il manque une coordination d'ensemble nécessaire pour une double raison : d'une part, relancer le processus d'évolution de certaines formations, un peu trop ancrées dans leurs habitudes et d'autre part, pour mener la réflexion indispensable pour l'ensemble des licences au regard de la mise en place de la sélection en première année de master pour l'ensemble des formations de ce niveau.

Par ailleurs, il est difficile d'identifier avec précision l'articulation licence/master/doctorat dans la mesure où le dossier n'est pas parfaitement renseigné sur ces différents éléments. Ainsi ne connaît-on pas avec précision le nombre d'étudiants de master qui poursuivent leur cursus en doctorat. Le rôle de l'École doctorale et le lien entre les masters et les écoles doctorales semble insuffisamment établi.

Enfin, certains choix essentiels devraient être examinés, s'agissant notamment de la mise en place d'un pôle concours relatif au secteur public ou d'un renforcement de l'alternance dans les formations, assez peu développé jusqu' alors.

S'agissant des équipes pédagogiques, elles sont étoffées et bien identifiées mais elles ne comportent pas toujours les professionnels extérieurs attendus dans le cadre de la professionnalisation des étudiants.

En matière de pilotage, des efforts ont déjà été réalisés notamment avec la mise en place des évaluations par les étudiants mais les conseils de perfectionnement n'ont pas encore été généralisés. Un pilotage plus global au niveau du champ ou des formations serait intéressant pour prendre en compte plus fortement (et notamment dans les maquettes) les dispositifs intéressants de formation des étudiants au niveau transversal (comme la clinique du droit, qui est par exemple intégrée dans la maquette du master *Droit comparé parcours Théorie et analyse du droit*) et surtout les bonus liés à l'engagement étudiant). Un pilotage plus efficient pourrait être mis en œuvre en matière d'international, afin de corriger les disparités existantes dans l'ouverture à l'international. Les données sur la mobilité tant sortante qu'entrante des étudiants étaient manquantes. Ce pilotage de l'international devrait permettre de gagner en lisibilité pour les formations concernées.

Il est dommage qu'aucun schéma général des formations avec leurs passerelles et leurs mutualisations n'ait été présenté, cela aurait permis d'avoir une vision plus claire de l'ensemble ou de certains enjeux à l'exemple des liens entre l'itinéraire pédagogique droit international et européen du master *Droit français-droits étrangers* avec le master *Droit international et européen*.

ANALYSE DÉTAILLÉE

L'exposé des finalités des formations proposées par l'Université Paris Nanterre respecte la logique et assure une progressivité dans les apprentissages. Les licences sont orientées vers l'acquisition de connaissances fondamentales et de la méthodologie. Les masters sont, quant à eux, dédiés, selon leur spécialité, à la consolidation des savoirs et des compétences ainsi qu'à l'acquisition de notions spécifiques sur le plan professionnel et de la recherche universitaire.

Globalement, les objectifs des formations en termes de connaissances et de compétences sont clairement définis et les enseignements dispensés permettent de les acquérir. Il en va de même pour les débouchés qui sont correctement identifiés et suffisamment détaillés, excepté pour le master de droit comparé où ils ne sont qu'inexactement évoqués. Par ailleurs, les possibilités et réalités de poursuite en doctorat sont parfois insuffisamment explicitées.

D'une manière générale, les objectifs des formations sont en bonne adéquation, au regard de la pertinence et de la cohérence des enseignements, avec les débouchés tant en matière de poursuite d'études que d'insertion professionnelle. L'ensemble de ces informations est accessible aux étudiants et autres parties prenantes grâce à plusieurs outils pertinents : site internet, brochure formation et livret pédagogique. Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles complètent ce dispositif d'accès à ces renseignements.

Il existe cependant certaines discordances entre l'intitulé de la formation et son contenu qui amoindrissent la visibilité de la formation et donc son attractivité et sa cohérence globale. Cela concerne notamment le master *Droit public* (dès lors que les parcours de seconde année proposés transcendent cette simple appellation et visent plutôt les métiers du secteur public), le master *Administration publique* avec une seconde année très orientée management et enfin le master *Droit comparé*.

Les formations du champ Droit, Politique, Administration sont attractives dans l'environnement de la ComUE, régional et national tant en licence qu'en master. Tel est essentiellement le cas des formations juridiques qui s'ouvrent soit sur l'économie, soit sur les droits étrangers. Les formations mêlant droit français et droits étrangers offrent des parcours spécifiques dont une partie se fait en langue étrangère. Les droits étrangers proposés sont nombreux et n'ont pas d'équivalent à l'échelle nationale. La formation bi-disciplinaire en droit et économie se démarque dans l'environnement national même si son architecture mériterait d'être simplifiée pour en renforcer la lisibilité.

En outre, certaines formations sont originales du seul fait de leur existence dans l'environnement national (ex : master *Administration publique* mais également les masters bi-droit et bi-disciplinaires), d'autres sont originales à raison de leur cursus (ex : licence et master en science politique en raison des matières enseignées ; master *Droit comparé* co-accredité avec l'ENS Ulm et l'EHESS ; master *Droit pénal et sciences criminelles* avec une spécialisation sur les deux années ; master *Droit international et européen* pluridisciplinaire en droit ; master *Droit notarial* profilé droit immobilier et en lien avec la recherche ; master *Droit privé* bénéficiant d'un ancrage institutionnel fort et d'une ouverture à l'international ; master *Droit des affaires* avec des TD (travaux dirigés) originaux et une année de *business law* ; une deuxième année de master *Droit public* avec quatre parcours très diversifiés). Enfin, d'autres formations sont originales du fait de leur collaboration avec l'UFR SEGMI (sciences, économie, gestion, mathématiques, informatique) de l'université comme la licence *Droit et économie* et le master *Droit social*.

L'adossement à la recherche des formations du champ est variable et mérite d'être renforcée ou mieux renseigné dans le dossier. En licence, l'articulation des formations avec la recherche est essentiellement assurée par les enseignants-chercheurs qui dispensent la grande majorité des enseignements. Des initiatives pédagogiques sont à relever telles que la rédaction d'un mini-mémoire, la méthodologie de la recherche enseignée en deuxième et troisième année de licence (L2, L3), et l'existence de modules de conférences. En master, l'adossement à des équipes de recherches spécifiques voire dédiées est davantage spécifié (ISP, CDPC, IRERP, CEROS, CRDP, CEDIN, CEJEC, CREDOF, CEDCACE), mais il est peu formalisé et présente peu de particularités notoires, sous réserve de quelques initiatives à mentionner.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques ou culturels est à consolider en licence car les partenariats affichés sont peu formalisés en dehors de celui avec le Tribunal de grande instance de Nanterre qui bénéficie également aux étudiants de master (*Droit pénal et sciences criminelles* ; *Droit privé*), le Tribunal de commerce de Nanterre ou plus récemment avec la Cour d'appel de Versailles. Pour les masters, l'adossement aux milieux socio-professionnels est encore une fois variable et en attente de consolidation. Il convient cependant de souligner que le master *Droit social*, comme tous les masters dans cette discipline, a noué des relations très fortes avec les partenaires socio-économiques et culturels (alternance, stage, recrutement). Le master *Droit pénal et sciences criminelles* a, quant à lui, développé un partenariat avec la maison d'arrêt de Nanterre et le Service national de la douane judiciaire. Le parcours *Juriste européen* du master *Droit des affaires* a établi un partenariat privilégié avec l'Autorité de la concurrence et l'entreprise Carrefour pour l'obtention de stages.

D'autres masters ont développé des outils originaux pour favoriser l'insertion professionnelle, comme les liens avec la clinique du droit EUCLID, les conférences pédagogiques hebdomadaires favorisant les échanges entre professionnels et étudiants, la délivrance par les étudiants de conseils juridiques aux professionnels, le fonctionnement du DU (diplôme Collège international du droit, prenant appui par exemple sur un cabinet d'avocats et autres structures professionnelles). Mais toutes ces initiatives sont à structurer à l'échelle du champ de formations et à intégrer dans les maquettes lorsque ce n'est pas le cas.

Indéniablement, la richesse de ce champ de formations résulte de ses coopérations avec les universités étrangères, se manifestant par l'existence de cursus intégrés et de quatre double diplomations dans le cadre de conventions avec Essex, Postdam, Pontificia de Camillas de Madrid et Bologne. L'Université russe d'Ekaterinburg est également visée. Au même titre que de nombreuses autres universités avec lesquelles Nanterre a conclu des conventions dans le cadre de projets ERASMUS MUNDUS (ex. avec l'Amérique du sud pour le master de droit international et européen ; Turin pour le master Droit de l'économie ; Ottawa et Medellin pour le master Droit public). Ces coopérations sont favorables aux étudiants et favorisent les échanges d'enseignants (avec le Brésil dans le cadre du master Droit social ; la Suisse, l'Italie et les États-Unis pour le master Droit pénal et sciences criminelles). Assez curieusement, le parcours *Droit européen* du master *Droit international et européen* peine à stabiliser ses partenariats en dépit de l'investissement de l'équipe enseignante. Pour autant, certaines formations n'indiquent aucun partenariat avec les établissements étrangers, comme les formations en science politique ou d'administration publique ou encore le master *Droit notarial*.

La plupart des formations sont construites classiquement autour d'un tronc commun. La spécialisation à travers le choix de parcours se fait progressivement et souvent en fin de cycle. Dès la licence, une première spécialisation est possible à travers des modules optionnels ou des unités d'enseignement (UE) complémentaires. Au niveau master, la spécialisation est également progressive à travers le choix d'UE complémentaires en M1, et la spécialisation se confirme en M2.

La professionnalisation des formations repose en grande partie sur la possibilité de faire des stages. Pour certaines formations, les stages sont obligatoires, pour d'autres, il y a des incitations à en faire (comme en licence *Droit*). Mais dans plusieurs cas, la durée des stages est imprécise ou non mentionnée et parfois elle s'avère insuffisante (à l'exemple du master *Administration publique*).

La professionnalisation des formations prend forme également à travers l'intervention de professionnels mais il a été relevé quelquefois un manque d'intervenants professionnels (comme cela a été noté pour le master *Droit pénal et sciences criminelles* ou pour la licence *Science politique*). De plus, la participation des étudiants à des séminaires et des conférences (à l'exemple de la conférence pédagogique du master *Droit des affaires*) les incite à développer leur professionnalisation même si la formule reste classique.

Les formations pourraient être plus souvent organisées en alternance, notamment en apprentissage, au regard des efforts déjà réalisés par certaines formations, comme pour les deux parcours en master *Droit social* (*Droit social et santé* et *Droit social et gestion des ressources humaines*), en seconde année du master *Droit notarial* et dans le parcours *Contrats et contentieux* du master *Droit privé*.

La place de la recherche dans l'ensemble des formations s'appuie surtout sur la présence d'enseignants-chercheurs dans les formations en qualité d'encadrants et d'enseignants. Les travaux de recherche effectués par les étudiants sont des mémoires. Le master *Droit notarial* propose une approche différente où les étudiants peuvent participer à des manifestations scientifiques et à des projets de recherche. Nous notons la poursuite en doctorat pour quelques étudiants mais les dossiers de masters sont trop peu renseignés sur ce point.

Les étudiants disposent d'un espace numérique de travail classique. L'ensemble des formations fonctionnent à travers du présentiel. Certaines licences comme la licence Science Politique offrent la possibilité de cours à distance ou en ligne, la licence *Droit français-droits étrangers* dispense en ligne des enseignements scénarisés. Le master *Droit social* propose des innovations pédagogiques à travers de la pédagogie inversée, des jeux de rôle et des simulations de négociation, et les masters, à travers des mises en situation à la Clinique du droit.

L'ouverture à l'international se caractérise par une mobilité des enseignants avec les universités partenaires ainsi qu'avec l'organisation de cours de langues étrangères et des cours d'anglais. Il y a une incitation à passer des certifications de langue telles que : le TOEIC (*test of english for international communication*) ou le TOEFL (*test of english as a foreign language*). Il est regrettable que la mobilité (entrante et sortante) ne soit pas réellement évaluable en raison de l'absence de données.

Toutes ces formations sont en cours d'évolution de leurs modalités de pilotage, elles travaillent à leur amélioration. Pour l'ensemble des formations évaluées, les équipes pédagogiques sont mixtes, avec une majorité d'enseignants académiques et une minorité de professionnels (voire aucun parfois). Le niveau de compétence de ces derniers s'avère satisfaisant. L'équilibre des compositions est satisfaisant, néanmoins pour une formation (licence *Science politique*), il existe une légère disparité entre les titulaires et non titulaires (13 titulaires assurent 988 heures, contre 1046 heures pour les 16 non titulaires).

Pour la majorité d'entre elles, les réunions d'équipe pédagogique se font de manière régulière, lors des recrutements et des jurys. Aucune d'entre elles n'implique d'étudiants. Le Conseil de perfectionnement a été le plus souvent constitué, mais il ne s'est réellement réuni que pour deux d'entre elles (masters *Droit notarial* et *Droit des affaires*). Des modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ont été largement mises en place, en particulier, un dispositif d'évaluation facultatif à disposition des étudiants est à noter. Leur pratique est variable : soutenue pour la licence *Droit français-droits étrangers*, et pour le master *Droit notarial*, inexistante pour d'autres (licence *Administration publique*). Toutefois leur suivi semble aléatoire et les taux de restitutions insuffisants pour permettre une appréciation utile de ceux-ci, sauf pour le master *Droit social*.

L'évaluation des étudiants est toujours classique, claire et n'appelle pas d'observation particulière, de même que la délivrance des crédits ECTS. Il est à noter un effort de l'Université pour harmoniser ces évaluations, par l'élaboration de guides à destination des formations. Les compétences que les étudiants doivent acquérir sont, dans presque tous les cas, décrites dans les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Le supplément au diplôme fourni en licence est satisfaisant, il est en cours d'élaboration pour les licences professionnelles et les masters, bien que cela soit un document demandé depuis plusieurs années.

Le suivi de l'acquisition des compétences s'avère limité, alors que la démarche compétences doit être mise en œuvre en 2020. Aucun portefeuille de compétences n'a été mis en place.

Deux formations ont mis en place un suivi innovant d'aide à l'insertion sur le marché du travail avec la plateforme Réseau Pro (master *Droit privé*, master *Droit pénal et sciences criminelles*) et les associations étudiantes favorisent ces contacts (comme pour les masters *Droit français-droits étrangers* ou *Droit social*).

Les dispositifs d'aide à la réussite sont assez peu présents ou expliqués (à l'exception de la licence *Droit parcours Droit-économie*). Néanmoins, il ressort fréquemment un suivi individuel des étudiants par les équipes enseignantes. Cependant, l'insuffisance notable des moyens administratifs n'est pas sans soulever des interrogations sur l'impact de cela sur la qualité des formations. Cela est préoccupant à propos du maniement des outils permettant un suivi efficace et régulier des étudiants.

Le suivi de l'insertion professionnelle est assuré par l'observatoire de la vie étudiante de l'établissement. Il est formalisé par la production de tableaux transmis dans les dossiers sous une forme brute. Il manque des explications sur ces tableaux et une prise en compte réelle dans les dossiers des formations.

On constate une bonne attractivité des licences avec une évolution toutefois divergente des effectifs selon les formations (augmentation constante en licence *Science politique* mais diminution en licence *Économie*). La situation est plus contrastée au niveau des masters : si certains masters (*Administration publique*, *Droit public*, *Droit social*, *Droit pénal et sciences criminelles*) demeurent attractifs, d'autres (*Droit international et européen*, *Droit notarial*, *Droit de l'économie*, *Droit comparé*, *Droit privé*, *Droit des affaires*) font apparaître des effectifs assez faibles et/ou en forte diminution sur la période. Une attention particulière doit être portée à l'évolution des effectifs et du nombre de diplômés dans certaines formations (à l'exemple de *Droit comparé*).

Les taux de réussite ne sont pas toujours précisés mais sont assez variables selon les formations. Satisfaisants en licence et master *Science politique*, en master *Droit public* et *Droit social* notamment, ils pourraient être améliorés en licence *Administration publique*, en licence *Droit français-droits étrangers*, en première année de master (M1) *Droit des affaires* et en seconde année de master (M2) *Droit comparé* ou *Droit privé*.

Le suivi des étudiants diplômés pourrait être systématisé. Les données de l'observatoire de la vie étudiante de l'université restent trop générales et se heurtent à des faibles taux de réponses. Elles ne permettent donc pas vraiment un suivi précis pour chaque diplôme. Des suivis plus spécifiques sont cependant réalisés dans certaines formations à partir d'enquêtes *ad hoc* et/ou par l'intermédiaire de réseaux d'anciens étudiants, ce qu'il faut encourager.

Le caractère lacunaire des données concernant le suivi des diplômés (insertion professionnelle ou poursuite d'études) limite les possibilités d'appréciation globale en la matière. Pour les licences, la plupart des étudiants poursuivent leurs études en master, ce qui est conforme à leurs objectifs. Peu d'informations sont malheureusement données sur les étudiants qui ne poursuivent pas après leur licence, il serait nécessaire de mieux connaître leur insertion professionnelle.

En master, les données sont souvent insuffisantes pour porter un jugement. Toutefois, certaines formations (master *Droit de l'économie*, master *Science politique*, *Droit social* notamment) font apparaître une bonne insertion professionnelle. On peut s'interroger sur le fait qu'après certains masters (par exemple *Droit international*), une part importante d'étudiants prépare un autre M2.

POINTS D'ATTENTION

Points d'attention généraux sur le champ

- Un processus de suivi des flux de candidats, formation par formation, à améliorer (nombre de candidats, nombre d'admis, taux de réussite, taux d'abandon...) et un suivi hétérogène des diplômés entre les mentions.
- Des stages encore optionnels en fin de parcours dans quelques formations (licence et master).
- Des modalités de pilotage des formations à renforcer, plus spécifiquement les conseils de perfectionnement ne sont pas encore tous mis en place.

Points d'attention sur l'offre de formation

- Master *Droit public* dont l'intitulé ne correspond pas complètement au regard du contenu global avec un parcours de seconde année nettement plus pluridisciplinaire (*Droit du numérique*) et autre parcours un peu faible (*Droit public financier*).
- La filière *Administration publique* qui pourrait être repensée. La licence comporte un déséquilibre entre les enseignements académiques et les modules pré-professionnels, un stage qui n'est pas obligatoire, un accompagnement individualisé insuffisant, une absence de dispositifs d'aide à la réussite et un faible taux de réussite. Il conviendrait de revoir le contenu (avec des enseignements sur l'administration), de mieux professionnaliser les étudiants, de disposer des informations sur les concours. Quant au master *Administration publique*, il comprend une seconde année orientée management en raison du projet de recherche sur lequel elle s'appuie mais qui soulève des interrogations au regard de l'objectif de préparation au concours.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence (L1) *Administration publique* (LAP) est une formation qui est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence 2 ou d'un diplôme équivalent présentant des profils hétérogènes. Cette formation, qui s'inscrit, initialement, dans une démarche de réorientation, poursuit un double objectif : d'une part, elle est diplômante (en permettant une poursuite d'études) et, d'autre part, elle est professionnalisante (en proposant une préparation aux concours administratifs).

Cette formation, qui est composée d'une seule année (à savoir une 3^{ème} année de licence - L3 - dite « suspendue »), est structurée autour de deux semestres intégrant à la fois des unités d'enseignements (UE) d'enseignements académiques et des UE de pré-professionnalisation.

La licence *Administration publique* est une formation dispensée au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) rattaché à l'Université Paris Nanterre.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la licence <i>Administration publique</i> (LAP) sont clairement précisés : il s'agit de proposer une préparation diplômante aux concours administratifs. Cette formation, qui est ouverte à des étudiants non-juristes, permet d'acquérir un socle de connaissances fondamentales dans les principales disciplines du droit public ainsi que de maîtriser les outils méthodologiques. Les enseignements dispensés au cours de deux semestres se révèlent, globalement, en cohérence avec les matières figurant dans les programmes des concours administratifs. La formation est, généralement, perçue par les étudiants comme une voie de réorientation ou comme une première étape dans la préparation aux concours administratifs.
Positionnement dans l'environnement
La LAP, en raison, entre autres, de son originalité, bénéficie d'une véritable visibilité et d'une réelle attractivité (le nombre d'étudiants venant de l'extérieur de l'établissement représentant environ 60 % des effectifs). L'articulation entre la formation et la recherche est assurée, à titre exclusif, à travers les enseignements dispensés

par les enseignants-chercheurs qui font partie de l'équipe pédagogique.

La formation témoigne d'une ouverture sur le monde extérieur puisque des relations sont établies avec différentes administrations. Sont, en effet, associés à la formation plusieurs intervenants professionnels, que ceux-ci soient présents au sein de l'équipe pédagogique ou participent, lors du Semestre 5, au cycle de conférences sur les métiers de l'administration.

Par rapport à ses objectifs, la formation n'a pas noué de liens particuliers avec des établissements d'enseignement étrangers.

Organisation pédagogique

Au regard tant des enseignements dispensés que des modalités d'évaluation mises en œuvre, la LAP apparaît comme une formation assez classique. La formation est structurée en de deux semestres comprenant chacun cinq unités d'enseignement (UE). Si les enseignements se présentent, traditionnellement, sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés, des UE sont dédiées à la pré-professionnalisation (ex : l'UE « Préparation aux concours (initiation) » et les UE « Compétences pré-professionnelles »). Sont, ainsi, proposées aux étudiants des séances de préparation aux épreuves écrites et orales des concours administratifs et ce, afin de leur assurer une bonne maîtrise des diverses techniques d'expression.

Malgré tout, la professionnalisation n'occupe pas une place importante au sein de la formation dont le contenu est, essentiellement, axé sur des enseignements théoriques. Certes, la formation comprend des UE de pré-professionnalisation et l'équipe pédagogique intègre des intervenants issus du monde professionnel. Cela étant, la formation n'intègre pas la réalisation d'un stage obligatoire, les étudiants étant seulement incités à effectuer un stage de découverte en administration au Semestre 6 (d'une durée de 15 jours et donnant lieu à la rédaction d'un mini-mémoire) ou un stage durant les vacances estivales.

En raison des objectifs qui sont affichés par la formation, à savoir la réorientation et la préparation aux concours administratifs, la place accordée à la recherche s'avère marginale. La préparation à la recherche s'effectue par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs qui assurent des enseignements dans la formation (et qui, pour la plupart, appartiennent au Centre de recherche sur le droit public).

La formation est assurée uniquement en mode présentiel. Les étudiants disposent, toutefois, d'un espace numérique de travail (ENT).

La place de l'international s'avère relativement faible au sein de la formation. Un tel constat peut se justifier par les objectifs affichés par la formation, à savoir préparer les concours de la fonction publique française (même si les épreuves de langues sont obligatoires dans la plupart des concours). Cela étant, la formation comprend, au titre de l'UE 3 de chacun des deux semestres, des enseignements de langue anglaise pour un volume de 2 fois 18 heures, ce qui reste modeste.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique, qui reflète la pluridisciplinarité revendiquée par la formation, est mixte puisqu'elle intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique – huit enseignants-chercheurs ou PRAG et un PAST (enseignant associé) - et six intervenants du monde professionnel (dont la présence peut être renforcée). Si le responsable de la formation entretient des contacts réguliers avec le directeur de l'IPAG, les intervenants ainsi que les étudiants, les réunions plénières de l'équipe pédagogique ne sont pas très fréquentes en dehors des périodes de sélection des dossiers des étudiants et des délibérations des jurys d'examen.

La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement dont la composition et les missions ne sont cependant pas précisément détaillées. Aucune information n'est communiquée quant aux éventuelles modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ou quant aux possibles modalités d'autoévaluation de la formation.

L'évaluation des étudiants se réalise dans le respect, d'une part, des « Modalités générales communes aux diplômes nationaux de l'Université Paris Nanterre » et, d'autre part, des « Modalités de contrôles des connaissances spécifiques » mentionnées dans le livret pédagogique de la formation. L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (épreuves écrites, épreuves orales, contrôles continus et examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique. Les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont exposées dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) qui est correctement renseignée. Cela étant, à ce jour, aucun portefeuille de compétences n'a été mis en place et aucun suivi de l'acquisition des compétences n'est organisé (étant précisé que la démarche « Compétences »

est en cours à l'Université Paris Nanterre et sera mise en place en 2020).

La formation correspond, elle-même, à une « passerelle car elle contribue à favoriser la réorientation d'étudiants issus de filières autres que le droit. Cependant, alors que les étudiants se caractérisent par la diversité de leurs parcours, la formation ne prévoit ni de dispositifs de mise à niveau, ni de réels mécanismes d'accompagnement (notamment en vue d'une insertion professionnelle). Pourtant, les effectifs de la formation sont susceptibles de favoriser un véritable suivi des étudiants.

Résultats constatés

La formation, dont l'accès est ouvert à des étudiants présentant des profils hétérogènes, se révèle attractive (le nombre d'étudiants venant de l'extérieur représentant environ 60 % des effectifs) et les effectifs se révèlent plutôt constants (à savoir 29, 40, 46, 43 et 38 étudiants au cours des cinq dernières années). La formation accueille, également, quelques étudiants en formation continue ou en reprise d'études.

Le nombre d'étudiants diplômés reste perfectible (dans la mesure où, au cours des cinq dernières années, seuls 20, 31, 34, 34 et 24 étudiants valident intégralement leur année). Sur la période, le taux de réussite a, par ailleurs, diminué, passant de 77,5 % en 2014-2015 à 63 % en 2017-2018, ce qui est faible. Les diplômés font le choix de poursuivre leurs études en master 1, de continuer leur formation à la préparation (parfois en parallèle avec la première option) ou de se présenter à des concours administratifs. Peu de diplômés décident d'intégrer le monde professionnel à l'issue de la formation.

Le suivi des diplômés est assuré, au niveau de l'Université, au moyen d'enquêtes sur le devenir des diplômés de licence réalisées chaque année. Ces questionnaires, bien que détaillés, ne sont pas toujours significatifs étant donné que le taux de réponses demeure assez faible (environ une dizaine d'étudiants pour la LAP). Il n'y a pas de suivi spécifique réalisé au sein de l'IPAG. On déplore aussi et surtout l'absence d'informations sur les résultats aux concours qui méritent d'être communiqués aux étudiants.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Le caractère attractif de la formation vis-à-vis de l'extérieur.
- La réorientation d'étudiants présentant des profils hétérogènes.

Principaux points faibles :

- Le faible taux de réussite.
- L'absence de stage obligatoire.
- L'insuffisance de l'accompagnement personnalisé des étudiants et de dispositifs d'aide à la réussite.
- Le déséquilibre entre les enseignements académiques et les modules préprofessionnels.
- Le manque de données sur l'insertion professionnelle, les résultats au concours et le pilotage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Administration publique* de l'Université Paris Nanterre est conçue, dans son ensemble, en relative adéquation avec sa finalité principale, à savoir la préparation aux concours administratifs. Cette formation présente cependant plusieurs insuffisances.

Des solutions doivent être ainsi apportées pour augmenter le nombre des étudiants diplômés et le taux de réussite des étudiants. La mise en place d'un suivi personnalisé des étudiants ainsi que le développement du numérique (et de pédagogies plus innovantes) pourraient, sans doute, constituer des mesures allant en ce sens. En outre, il conviendrait d'impliquer les étudiants dans l'évaluation de la formation (par exemple, en renforçant les échanges

avec l'équipe pédagogique) et d'avoir un suivi de la réussite aux concours et de l'insertion professionnelle des étudiants. Enfin, il semble essentiel de modifier la maquette afin de rééquilibrer le rapport entre les différents enseignements dans l'optique des concours comme cela est envisagé. En particulier, dans une perspective de professionnalisation à court ou à moyen termes, il serait utile de renforcer la place de la professionnalisation au sein de la formation, en relativisant, entre autres, le poids des connaissances académiques.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence (LI) *Droit* présente une vocation généraliste, avant une spécialisation des étudiants en master. Les enseignements dispensés visent le droit privé, le droit public mais également des enseignements interdisciplinaires ou d'autres spécialités. Un parcours spécifique *Droit-économie* est également proposé aux étudiants.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues et les compétences développées sont exposées. Des outils d'information sont proposés aux étudiants afin de disposer des éléments nécessaires (documentation papier, supports sur l'ENT (espace numérique de travail), vidéos). La formation vise à préparer les étudiants tant sur la méthodologie que sur le fond des matières. Des matières juridiques et non juridiques sont abordées.

Il est à noter que l'université propose également deux parcours alliant droit et économie (la licence *Droit* avec un parcours *Droit-économie* ; et une licence *Économie* avec un parcours *Économie-droit*). La possibilité pour un étudiant de cumuler les deux licences, aux contenus et débouchés partiellement différents, est présentée sans toutefois convaincre. Il n'est pas précisé quel intérêt cela peut présenter pour un étudiant de suivre cumulativement les deux licences. Par ailleurs, son articulation avec la licence *Droit* est peu renseignée dans le dossier. L'articulation avec les autres licences du champ suit le même sort, même s'il est simplement mentionné qu'il existe des passerelles avec la licence science politique, et de véritables mutualisations avec la bi-licence *Droit français-droits étrangers*. En réalité, un schéma général expliquant les passerelles et mutualisations entre les licences et les parcours de licence du champ aurait été utile pour la compréhension des parcours ouverts aux étudiants. Plus spécifiquement, un tableau expliquant le contenu et les possibilités offertes aux étudiants de chaque parcours de la licence droit était également attendu dans le dossier.

Hormis cela, les enseignements sont cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels.

Les objectifs en termes de débouchés et poursuites d'études sont renseignés. Ils correspondent à une formation de licence en droit. La poursuite en master est privilégiée. Des événements sont organisés pour permettre aux étudiants d'appréhender les débouchés et poursuites d'études possibles.

Positionnement dans l'environnement

La présentation manque de clarté dans la terminologie qui est utilisée (la distinction opérée entre mention, parcours, filière n'est pas toujours évidente). L'effort consistant à construire une véritable mention en lieu et place des anciennes filières n'a pas toujours été réalisé dans le dossier.

Sous réserve de cette présentation complexe, la licence *Droit* de l'Université Paris Nanterre, à l'échelle de la ComUE (communauté d'universités et établissements) Paris Lumière, se distingue de l'Université de Paris 8, par les effectifs, le socle commun de connaissances associant droit public et droit privé, et surtout l'existence d'un parcours *Droit-économie*. Elle bénéficie d'une renommée intéressante tant d'un point de vue local, que national ou même international. L'offre spécifique du parcours *Droit-économie* doit être relevée et se démarque par l'existence de ce parcours bi-disciplinaire.

L'articulation avec la recherche est peu mise en exergue. Sont toutefois évoqués (sans aucune référence aux laboratoires, école doctorale, etc.) : quelques expérimentations pédagogiques de mini-mémoires, les enseignements dispensés par les enseignants chercheurs, le module découverte du droit, organisation à des conférences, cours dispensé par l'UFR SEGMI (Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique), intitulé « Introduction à la gestion et aux organisations » dans le parcours *Droit économie*.

S'il semble que des partenaires soient présents lors des salons et qu'un partenariat avec le Tribunal de grande instance de Nanterre soit mis en place depuis 2016, ces liens avec les partenaires socio-économiques ou culturels sont peu développés (à l'image de la recherche de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts de Seine – non effectif encore).

Des partenariats internationaux sont entretenus avec les universités de Comillas (Espagne), d'Essex (Royaume Unis), de Postdam (Allemagne), Ekaterinburg (Fédération de Russie). Les étudiants intègrent les bi-licences dont on ne comprend pas toujours comment elles s'articulent avec la licence *Droit* en l'absence de schéma plus global. L'Université a noué en outre de nombreuses conventions avec des universités dans le cadre de projet Erasmus Mundus.

Organisation pédagogique

La structuration de la formation est claire avec une décomposition en UE (unité d'enseignement) fondamentales (avec les matières à travaux dirigés), UE complémentaires, UE Langues, UE parcours personnalisé et UE préprofessionnalisation. Une logique de personnalisation progressive est sensible au sein de la licence *Droit* classique. Dans le parcours *Droit-économie*, des matières à forte teneur bi-disciplinaire sont proposées s'éloignant d'une simple juxtaposition de matières.

Une collaboration permet à des étudiants de classes préparatoires à l'ENS (école normale supérieure) Cachan, droit-économie, gestion, de bénéficier d'un cursus aménagé leur permettant de se préparer au concours tout en suivant une partie des enseignements de première année (L1) et de deuxième année de licence (L2).

Les étudiants à besoins spécifiques (sportifs, salariés, chargés de famille) bénéficient d'aménagements ponctuels. Une charte est d'ailleurs prévue ainsi qu'un poste administratif dédié. Par ailleurs, un parcours renforcé pour les étudiants autorisés à s'inscrire à l'université sous la dénomination de « oui-si » est organisé.

Le dossier n'apporte pas d'élément précis relatif aux modalités d'enseignement (présentiel, non présentiel, alternance ?). Il ressort du dossier que la VAE (validation des acquis de l'expérience) ne concerne pas la licence.

S'agissant de la place de la professionnalisation, il est utile de souligner plusieurs dispositifs originaux démontrant qu'il est possible d'organiser la pré-professionnalisation des étudiants avec des effectifs importants : en L1, les étudiants suivent un module découverte du droit ; en L2, les étudiants doivent assister à une audience de procès pénal ou civil ou administratif ; en troisième année de licence (L3), les étudiants doivent faire un stage ou travailler en association ou apprendre à rédiger un CV et une lettre de motivation ; concours de plaidoirie. Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle encadre les étudiants dans leur recherche de stage (possible dès la L2). Des professionnels dispensent aussi des TD. La place de la professionnalisation est satisfaisante et l'étudiant est accompagné dans l'élaboration de son projet. Il peut être regretté que le stage ne soit pas obligatoire pour tous en L3 (choix entre faire un stage, un projet personnel ou encore un module de professionnalisation - méthodologie de la recherche de stage ou -méthodologie du projet professionnel). Le dossier ne permet pas, en outre, les modalités d'évaluation des projets et des stages.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) manque de clarté et de précision.

Il ne semble pas y avoir de réflexion sur des éventuelles certifications professionnelles.

Il est mis en avant le fait que les étudiants soient initiés à la recherche documentaire dès leur entrée à l'université. Hormis cela, les liens entre la formation et les activités de recherche sont limités.

Les étudiants peuvent passer le C2i (Certificat Informatique et Internet) et bénéficier de formations (qui ne sont toutefois pas explicitées dans le dossier) et d'un environnement numérique de travail. Une évolution des pratiques pédagogiques est tentée sans que cela soit significatif. Les nouvelles pratiques pédagogiques innovantes ne sont pas développées (une seule formation sur « le cours inversé » a été proposée au niveau de l'université).

Des enseignements de langue étrangère et en langue étrangère sont à noter démontrant ainsi une ouverture à l'international. Elle peut être constatée par ailleurs dans le cursus classique (Erasmus). Elle est renforcée dans le cadre des bi-licences. Le dossier fait état d'une volonté future d'accroître les enseignements en anglais.

Pilotage

Un tableau permet de lister les enseignants chercheurs (professeurs des universités et maîtres de conférences). Aucune indication n'est toutefois donnée sur l'identité et la qualité des PAST (enseignants associés) et des intervenants professionnels. Le nombre d'intervenants extérieurs n'est pas connu précisément (ni leur niveau de compétence et de responsabilité). Il n'est donc pas possible d'apprécier si les enseignements concernent le cœur du métier. Ils sont pourtant évoqués dans le dossier comme autant de relais entre la formation et le monde socio-économique. Seul un document annexe permet de cerner la proportion d'ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et vacataires par matière. Les enseignants chercheurs titulaires assurent les cours tandis que les vacataires et ATER assurent les TD.

Des enseignants référents sont mis en place dans chaque année, au sein de chaque parcours ainsi que pour les étudiants en situation de handicap ou étrangers.

Des réunions régulières sont organisées au sein de l'équipe pédagogique. Il en est ainsi également de réunions avec l'équipe administrative afin de faire le point sur les événements ponctuant l'année universitaire. Le dossier met toutefois largement en exergue les problèmes d'organisation, le manque de personnel, la perte de moyens, les problèmes de locaux (taille, sécurité, hygiène). Il est rapporté que ceci impacte très sensiblement l'organisation générale des études, au détriment de tous (enseignants et étudiants).

Il n'apparaît toutefois pas que des réunions soient organisées avec les étudiants.

Un comité de perfectionnement a été récemment mis en place mais ne s'est pas encore réuni. Aucune indication n'est donnée sur la composition, le mode de fonctionnement, etc.

Une évaluation des formations par les étudiants a été effectuée en 2017 et 2018 donc très récemment. Si les étudiants sont satisfaits des formations, la désorganisation administrative est pointée du doigt.

Un effort a été porté sur cette démarche qualité. Par ailleurs, chaque enseignant peut faire évaluer son enseignement. Il s'agit toutefois d'un outil facultatif (il n'est pas fait état du taux d'utilisation par les enseignants).

Les matières font l'objet d'un examen et donnent lieu à l'attribution de crédits ECTS. Les documents en annexe retracent les modalités d'examen par matière. Deux délibérations annuelles sont organisées. La composition est traditionnelle. Il ne semble pas que les étudiants, par leurs représentants, soient présents lors des délibérations (à un quelconque moment).

Les compétences sont visées dans la fiche RNCP et dans les suppléments au diplôme. Des outils sont mis en place afin de permettre aux étudiants de formaliser les compétences acquises. Il s'agit toutefois de dispositifs facultatifs et/ou ponctuels (réseau pro, ateliers avec le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle, cursus droit allemand, réseaux informels). Il n'existe pas de portefeuille de compétences ni livret de l'étudiant.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place (module obligatoire de mise à niveau en langue française, enseignant référent, dispositif pour les étudiants en parcours renforcé, tutorat facultatif). Une procédure de réorientation permet à un étudiant de L1 de changer de filière à compter du deuxième semestre.

Résultats constatés

La formation est attractive si l'on s'en tient au rayonnement des étudiants à la sortie de la licence.

Les effectifs sont suivis et donnent lieu à des tableaux détaillés permettant d'évaluer nombre de paramètres utiles. Les taux de réussite et d'abandon sont expliqués et n'appellent pas de remarque spécifique qui mettrait en exergue une difficulté particulière.

Le nombre d'inscrits pédagogiques en L1 dans la mention est en baisse entre 2014-2015 et 2017-2018. Il en est de même, de manière moins significative toutefois, en L2 et L3 (l'affirmation selon laquelle les effectifs sont globalement à la hausse n'est pas justifiée par les annexes). Il en est ainsi du parcours *Droit* et du parcours *Droit-économie*.

Les taux de passage en année supérieure sont stables mais augmentent à chaque niveau supérieur.

Le devenir des diplômés est envisagé via l'enquête de l'observatoire de la vie étudiante, les données du service d'appui au pilotage se révélant insuffisantes (nombre de diplômés poursuivant au niveau n+1 l'année suivante).

Les données disponibles sur le devenir des diplômés et leur insertion professionnelle sont analysées. Les enquêtes sur le devenir des diplômés de L3 de 2014-2015 et de 2015-2016 fournissent des données sur les taux de diplômés en emploi, la durée moyenne de recherche d'emploi ainsi que sur les emplois occupés par les diplômés (secteur d'activité et niveau d'emploi). Ces enquêtes, si elles sont précises et détaillées dans le dossier, sont toutefois récentes.

Pour la majorité des étudiants, l'objectif est la poursuite d'études en master (95 %). Ceci est en adéquation avec les objectifs affichés de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Attractivité de la formation.
- Spécificité du parcours *Droit-économie* quant à son contenu et les possibilités de poursuite en master.

Principaux points faibles :

- La rédaction du dossier manque de clarté et ne permet pas d'apprécier l'originalité de l'architecture de la licence.
- Suivi de l'acquisition des compétences insuffisant.
- Tardiveté dans la construction et la mise en place des outils de pilotage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Outre les questions administratives, le pilotage de la formation par les enseignants doit être renforcé, notamment par la place accordée au conseil de perfectionnement. L'attractivité de la formation est perceptible mais il convient de ne pas sous-estimer la baisse des effectifs. Il y a eu peu d'améliorations apportées au pilotage de la formation depuis la dernière évaluation. Une amélioration de l'articulation entre les différentes licences du champ est souhaitable de manière à renforcer la lisibilité des parcours.



LICENCE DROIT FRANÇAIS – DROITS ÉTRANGERS

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence (L) *Droit français - Droits étrangers* de l'Université Paris Nanterre est une formation sur trois années qui existe depuis 1985. Elle associe un tronc commun avec la licence *Droit* classique (enseignements de droit français) et cinq possibilités de parcours spécifiques en droit étranger (*Droit allemand, Common law, Droit espagnol et latino-américain, Droit italien et Droit russe*), dont les enseignements sont dispensés en langue étrangère. Chacune des trois années comprend un tronc commun et un parcours choisi par l'étudiant selon ses compétences linguistiques. La formation est tournée vers l'acquisition de compétences juridiques dans deux ordres juridiques au moins. Cette formation permet une poursuite d'étude en master mais aussi une insertion professionnelle (en tant par exemple qu'interprète/traducteur dans le secteur privé ou public).

ANALYSE

Finalité
<p>Les finalités de la formation (acquérir des connaissances et des méthodes de deux systèmes juridiques dans leurs langues respectives), les conditions d'accès et les enseignements des différents semestres sont clairement énoncés sur des pages spécifiques concernant chacun des cinq parcours spécifiques proposés. Des questionnaires annuels d'évaluation tendent notamment à vérifier si les étudiants ont pris connaissance des objectifs de la formation. Très peu d'entre eux énoncent ne pas avoir eu connaissance de ces objectifs.</p> <p>Les matières enseignées correspondent bien aux finalités et portent dans les deux droits étudiés sur les domaines essentiels. Elles sont complétées par des unités de compétences plus générales (atelier de langue française ; module informatique...).</p> <p>Les emplois sur lesquels débouche la formation sont clairement indiqués sur la fiche du diplôme accessible sur internet. Il existe une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour chaque parcours, suffisamment détaillée. Plusieurs journées ou événements permettent en outre aux étudiants de se renseigner davantage sur leur possible avenir professionnel.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'Université Paris Nanterre est pionnière dans ce type de formation mêlant droit français et autant de droits étrangers offerts en parcours spécifiques. Elle est la seule université à offrir autant de parcours dans son</p>

académie, et même sur le plan national, elle a une large palette d'offre en matière de droit étranger qui n'existe presque nulle part ailleurs. Son originalité est de proposer une licence bi-droit (droit français et un autre ordre juridique, étranger, en langue étrangère) mais aussi d'éventuels cursus intégrés ou double diplômes (par exemple avec Potsdam pour le droit allemand). La position est donc forte, avec l'expérience depuis plus de trente ans de ce type de formations, qui reposent sur des partenariats étrangers solides.

La formation peut ensuite conduire l'étudiant à divers masters (logiquement, le master *Droit français – droits étrangers* ; master *Droit international*, master *Droit des affaires* et parcours *Juriste européen...*). Le lien avec la recherche résulte de plusieurs éléments : le fait que les enseignements soient assurés pour chaque année et chaque parcours de licence à plus de 85 % par des enseignements-chercheurs ou chercheurs ; l'organisation de certains enseignements de méthodologie de la recherche (variables suivant le parcours et suivant que l'étudiant participe ou non à un cursus intégré avec une université partenaire étrangère). En revanche, la formation n'est pas adossée à une ou quelques unités de recherche spécifiques, le dossier listant toutes les équipes (de droit mais aussi certaines équipes de l'UFR Langues et civilisations étrangères) ; il n'apparaît pas de lien spécifique avec une ou deux équipes spécifiques en droit.

Les relations avec l'environnement socioéconomique sont brièvement esquissées et prennent des formes variées (visites, stages, enseignement par des vacataires du monde de l'entreprise, et notamment de cabinets d'avocats). Il est dommage que le tableau des stages des étudiants mentionnés pour la période de 2013 à 2018 n'ait pas été fourni, mais c'est intéressant qu'il existe.

En ce qui concerne les relations internationales, l'université a de très nombreuses coopérations avec des universités étrangères et quatre doubles diplomations dans le cadre de conventions avec Essex, Potsdam, l'Université Pontificia de Comillas de Madrid et Bologne), ce qui est extrêmement favorable pour les étudiants. De nombreux enseignants-chercheurs étrangers viennent chaque année en qualité de professeurs invités et des enseignants de Nanterre se rendent à l'étranger pour y enseigner. L'université a, par ces relations, les moyens de cette formation exigeante à cinq parcours.

Organisation pédagogique

Désormais, cette licence est rattachée uniquement à l'UFR Droit et Science Politique et bénéficie donc des différents dispositifs mis en place par l'UFR.

L'organisation pédagogique est clairement présentée dans le livret pédagogique accessible facilement sur le site de l'université, dans lequel figurent de nombreuses informations, notamment sur le contenu de chaque enseignement et les épreuves à passer. Le livret pédagogique informe également très clairement sur des innovations très intéressantes de l'université : tutorat par des étudiants de première année de master (M1) et modules en ligne, bonus au diplôme susceptibles d'être obtenus par les étudiants (modules transversaux tels que sport, culture, projet entrepreneurial, engagement solidaire... ; les bonus sont constatés dans un relevé de notes annuel spécifique) ; ajout de modules supplémentaires pour compétences externes au cursus. La responsable de la formation est maître de conférences en section 01 du conseil national des universités (CNU) ; elle est assistée par des responsables de parcours et des responsables par année.

La progression entre les trois années de licence (de la première année - L1 - à la troisième année de licence - L3) est bien visible dans les enseignements, qui vont du général (cours d'introduction en L1, remise à niveau de langue...), puis approfondissement et début de spécialisation en L3 (modules optionnels). Nombre d'enseignements sont assurés par des enseignants de l'UFR de langues (LCE), ce qui est logique pour les cours de langue, civilisation, traduction, mais moins pour certains cours d'introduction au droit étranger, sauf si les enseignants ont un cursus au moins en partie juridique.

Il convient de souligner le soutien pédagogique individualisé pour les étudiants handicapés avec un personnel administratif à temps plein. De même, le stage possible (facultatif) en second semestre de L3, avec aide à la recherche du stage ; l'aide à la réussite en L1 ; la sensibilisation à la question des citations et du plagiat. Enfin, il est à noter une évolution des méthodes pédagogiques vers l'usage d'enseignements scénarisés dispensés en ligne (mais les informations sur ce point ne sont pas très précises).

La formation ne peut donner lieu à la validation d'acquis, ce qui se comprend au regard de la sélection lors de son accès.

Pilotage

L'équipe pédagogique est dense en raison des cinq parcours différents (le tableau fournit la liste des enseignants et leur qualité pour chaque parcours). La majorité de ses membres sont des enseignants-chercheurs

français et étrangers (plus de 85 %, et parfois encore plus selon le parcours). La formation est enrichie par des enseignements de professionnels. Une pratique d'évaluations des enseignements et de la formation est suivie (pour la formation, depuis deux ans seulement) ; cela permet de faire ressortir les points à améliorer, tels qu'une faiblesse d'effectifs dans la gestion administrative qui provoque – comme dans de nombreuses universités – des retards et incidents dans l'organisation de la formation (emplois du temps, examens...), ce qui doit être corrigé.

Le pilotage doit être mieux cadré qu'actuellement, où des réunions pédagogique et/ou administratives et pédagogiques sont organisées à l'occasion, lorsque cela paraît nécessaire. Aucun conseil de perfectionnement n'a encore été mis en place ; il devrait être constitué au cours de l'année universitaire 2018-2019 et devrait comprendre pour la part des enseignants tant ceux de l'UFR Droit que de l'UFR Langues.

Le regroupement des enseignements en blocs de compétence n'a pas encore été réalisé. Il est prévu pour l'offre de formation 2020-2024.

Le suivi des étudiants n'est pas très détaillé. Il existe néanmoins désormais un tableau d'insertion professionnelle et de poursuite d'études. Il existe un suivi des diplômés, surtout par les associations étudiantes par parcours. La communication sur les taux de réussite et les débouchés professionnels devrait être rendue accessible sur internet.

Résultats constatés

La formation est attractive. Elle a des effectifs élevés malgré la sélection à l'entrée (pour 2017-2018, un total de 335 étudiants en L1, dont 119 en *Common law*, 79 en parcours *Droit allemand*, 70 en *Droit espagnol*, 35 en *Droit italien*, 32 en *Droit russe*). Une déperdition est à noter en L2 (total de 216 pour 2017-2018), surtout en *Common law* et *Droit allemand*. Le taux de réussite pourrait être meilleur surtout dans le parcours *Droit allemand* (50 % ne valident pas la L1, même partiellement en raison d'abandons) mais une formation étudiant deux systèmes juridiques est très exigeante tant en droit qu'en niveau de langue. Dans les autres parcours, le taux d'abandon est nettement plus faible.

La plupart des étudiants poursuivent dans le master *Droit français-droits étrangers*.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation riche, solide et bénéficiant d'une longue expérience.
- Évolution positive réalisée en vue d'une individualisation des parcours, d'un soutien aux étudiants si nécessaire et d'une communication claire et complète sur la formation et ses modalités.
- Une grande richesse dans les partenariats internationaux, utilisés au mieux dans le cadre de la formation.

Principaux points faibles :

- Faiblesse du taux de réussite dans le parcours *Droit allemand*.
- Mise en place tardive du conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Droit français-droits étrangers* est de très bonne qualité. Le point inquiétant est le taux d'abandon dans le parcours *Droit allemand*, sans doute dû à la difficulté de la langue et au niveau exigé ; il conviendrait sans doute de revoir les conditions d'accès ou d'assurer une aide plus poussée aux étudiants en matière linguistique.

L'usage des outils numériques devrait être intensifié dans un but pédagogique.

Un conseil de perfectionnement devrait être institué afin d'officialiser les réflexions sur l'amélioration de la formation et d'impliquer les étudiants dans cette réflexion, d'autant que les enquêtes d'évaluation avec les étudiants sont présentes.

Le suivi du devenir professionnel des étudiants pourrait être intensifié et rendu plus accessible, même si la plupart d'entre eux continue en master.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence (LI) *Science Politique* de l'Université Paris Nanterre est une formation généraliste en trois ans, préparant aux métiers de la science politique, de la communication, du journalisme, de la fonction publique, en permettant aux étudiants de poursuivre en Master (*Science politique* ou dans les disciplines enseignées en licence *Science politique* - sociologie, histoire, communication) ou de préparer des concours (IEP - Institut d'Etudes Politiques). Elle présente un parcours unique (*Science politique*) et est accessible en formation initiale ou en formation continue. Elle totalise 1647 heures de formation en présentiel (cours magistraux, travaux dirigés, cours en ligne), plus une expérience en milieu professionnel (stage). Les enseignements se déroulent sur le campus de Nanterre.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs en termes de compétences disciplinaires, préprofessionnelles et transversales sont très clairement exposés. Les enseignements dispensés tout au long de la formation permettent de les acquérir, car ils sont à la fois pluridisciplinaires (droit, histoire, sociologie) ; mais aussi spécialisés en science politique, et permettent d'aborder différents sous-champs de la discipline (politiques publiques, institutions, Europe...). Les étudiants sont bien informés des objectifs et des débouchés, par différents outils (site internet, journées d'information, livret de l'étudiant...), ainsi que le supplément au diplôme.</p> <p>Les débouchés professionnels ne sont pas détaillés dans le dossier, mais ils le sont en annexe, dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Ces débouchés sont plutôt accessibles avec un niveau Master, ce qui laisse une incertitude sur les débouchés des étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en master. Or la licence prépare bien à une poursuite d'études, dans différents masters spécialisés de science politique (dont quatre au sein de la même université) mais aussi dans des disciplines proches (en droit par exemple).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement académique de la licence <i>Science politique</i> de l'Université Paris Nanterre est clairement décrit, les offres de formation équivalentes dans la région et dans l'académie (autres licences, IEP) sont précisément recensées. Une autre licence <i>Science politique</i> est présente dans la même ComUE (Communauté d'Universités et Établissements) Université Paris-Lumières (à Paris 8), mais les deux formations ont chacune leur</p>

bassin de recrutement et proposent des offres de formation complémentaires plutôt que concurrentes, même si on aimerait en savoir davantage sur les cours mutualisés en deuxième année (L2) et troisième année de licence (L3) dont il est fait mention.

L'environnement scientifique est très satisfaisant : 100 % des enseignements de la licence sont assurés par des enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire, principalement l'Institut des sciences sociales du politique (ISP – UMR 7220). La méthodologie de la recherche est enseignée en L2 et en L3.

De même, l'organisation de cycles de conférences en première année de licence (L1) et L2 (module « Conférence et rencontre avec les milieux professionnels »), ainsi que les stages réalisés en L3, montrent que la licence développe des relations avec les acteurs de son environnement socio-économique, ainsi qu'avec les institutions et les acteurs de la politique au sens large (associations, institutions, experts...).

On regrette cependant que l'environnement international soit très peu décrit : il n'est pas fait mention de partenariats ; et, si les dispositifs existent, aucune donnée n'est présentée pour étayer le « rayonnement international » de la licence et les mobilités internationales réalisées.

Organisation pédagogique

Bien que composée d'un parcours unique, la structure de la formation présente une spécialisation progressive, classique mais diversifiée, partant des thématiques fondamentales, pour se spécialiser ensuite vers des thématiques disciplinaires plus spécifiques. Le contenu de la formation est en parfaite cohérence avec le cadre national des formations. Une attention particulière est portée aux étudiants engagés, leur permettant de faire reconnaître leur engagement dans le cursus (sous la forme d'un bonus aux diplômes qui s'ajoute aux 60 crédits ECTS annuels).

L'accent est mis sur la professionnalisation des étudiants : chaque semestre, des unités d'enseignements (UE) sont consacrées au développement de compétences professionnelles des étudiants (1,5 crédit ECTS chaque semestre). En L3, un stage obligatoire de courte durée est intégré au parcours, encadré par des enseignants, en amont (recherche de stage) et en aval (évaluation) du stage. Parallèlement, un système de « bonus au diplôme » (choix d'UE libres) permet aux étudiants qui le souhaitent de personnaliser leur parcours.

Classiquement, les étudiants disposent d'un environnement numérique de travail. Mais le numérique est aussi présent dans les enseignements : les étudiants sont formés aux nouvelles technologies (deux modules du C2i - Certificat Informatique et Internet) ; des « cours à distance » ou « cours en ligne » sont mentionnés parmi les modalités d'enseignement, qui mériteraient d'être décrits et explicités davantage.

Enfin, si l'ouverture internationale de la formation est présente (cours de langue vivante) et si le processus d'acquisition des crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux est précisément décrit, on manque d'information sur la mobilité internationale (entrante et sortante) des étudiants.

Pilotage

La licence *Science politique* est pilotée par deux responsables de formation qui sont assistés de responsables d'année. Les universitaires assurent 100 % des cours. Cependant, on peut relever le très fort sous-encadrement d'enseignants-chercheurs titulaires : les 13 enseignants chercheurs titulaires assurent 988 heures, tandis que 9 enseignants contractuels assurent 686 heures de cours et 7 enseignants extérieurs vacataires assurent 360 heures de cours.

Les responsabilités pédagogiques sont bien réparties entre différents enseignants-chercheurs titulaires ; et l'équipe pédagogique se réunit fréquemment (tous les deux mois).

En revanche, on peut regretter que le conseil de perfectionnement, dont on connaît la composition car constitué depuis 2016, ne se soit jamais réuni. De ce fait, le suivi de l'évaluation de la licence est difficile à réaliser. De même, on souhaiterait en savoir davantage sur la pratique des questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants qui commence à se mettre en place.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont clairement et classiquement définies, et bien exposées aux étudiants. Le supplément au diplôme nous semble tout-à-fait pertinent par rapport au contenu de la licence. Mais l'approche par compétences n'est pas encore développée, et est prévue pour 2020-2024.

Résultats constatés

Les effectifs de la licence sont habituels pour une licence *Science politique* (en moyenne, 146 étudiants en L1, 115 en L2 et 112 en L3, avec une capacité d'accueil limitée en L1 depuis Parcoursup), mais sont en constante augmentation, pour les 3 niveaux (+31 % en moyenne), ce qui montre une attractivité importante de la licence. Les taux de réussite sont eux aussi satisfaisants (en moyenne, 58 % en L1, 78 % en L2 et 82 % en L3), et en progression dans les 3 niveaux.

Si la formation commence à disposer d'informations sur le devenir de ses diplômés, on peut regretter que celles-ci soient encore très lacunaires et peu exploitables, en raison notamment d'un très faible taux de réponse au questionnaire adressé aux étudiants (n=35 sur 2 cohortes). Il semblerait toutefois que les étudiants de la licence poursuivent très majoritairement (80 %) leurs études en master, ce qui est cohérent avec les objectifs de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Projet pédagogique structuré, progressif et cohérent.
- Très bons taux de réussite en L2 et L3.
- Accent mis sur la professionnalisation des étudiants dès la L1 ; stage obligatoire en L3.
- Attractivité croissante de la licence.

Principaux points faibles :

- Absence de mise en place effective du Conseil de perfectionnement.
- Suivi incomplet du devenir des étudiants.
- Sous-encadrement d'enseignants-chercheurs statutaires.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Science politique* de l'Université Paris Nanterre est une formation de qualité. Les résultats de notre analyse sont en accord avec l'auto-évaluation présentée par la formation elle-même, à la fois sur ses points forts mais aussi sur ses points faibles. Les principaux points faibles pourront être améliorés :

1) par la mise en place effective du comité de perfectionnement, qui permettra de réunir l'ensemble des acteurs de la licence et d'assurer un meilleur suivi des étudiants, par la mise en œuvre d'enquêtes et de questionnaires (évaluation plus systématique des cours ; suivi du parcours et du devenir des étudiants diplômés).

2) par le recrutement d'un nombre plus important d'enseignants-chercheurs statutaires ; la proportion importante d'enseignants-chercheurs vacataires et surtout contractuels nuit à la stabilité de l'équipe pédagogique.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Paris-Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Ouvert en 2016, le master (MA) *Administration publique* (MAP), organisée sur deux années, dont l'accès est sélectif tant en première année (M1) qu'en seconde année (M2), a pour objectif de former les étudiants aux enjeux du management public. Le M2 comporte un seul parcours *Management des normes et normes de management* (MNNM).

Cette formation est dispensée au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) rattaché à l'Université Paris Nanterre.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont clairement indiqués même s'il apparaît difficile de bien saisir la finalité première du master (préparation aux concours ou management public). En effet, le MAP est construit de manière à offrir aux étudiants une formation leur permettant de bénéficier d'un socle de connaissances juridiques pour soit se présenter aux concours administratifs, soit se spécialiser dans le domaine du management public. Cette formation, qui développe une approche interdisciplinaire et qui allie les dimensions théorique et pratique, vise un double public, à savoir des étudiants en formation initiale souhaitant être diplômés en Management public et des professionnels envisageant de compléter leur formation.
Positionnement dans l'environnement
Le MAP, de par son originalité (notamment au niveau du master 2 MNNM), bénéficie d'une réelle visibilité et, par-là même, d'une potentielle attractivité. Si des formations similaires peuvent, effectivement, être proposées dans le cadre d'universités étrangères, elles sont plus rares au sein des universités françaises. L'articulation entre la formation et la recherche est assurée, principalement, à travers les enseignements qui sont dispensés par les enseignants-chercheurs faisant partie de l'équipe pédagogique (et qui, pour la plupart d'entre eux, appartiennent au Centre d'études et de recherches sur les organisations et la stratégie et au Centre de recherche sur le droit public). À cet égard, il convient de souligner que la création du MAP est le prolongement pédagogique d'un projet de recherche développé par le groupe interdisciplinaire PRIMAL - <i>Paris Research in</i>

Norms Management and Law (créé en 2009). Les liens avec la recherche restent cependant assez limités.

La formation témoigne d'une ouverture sur le monde extérieur avec des relations établies avec différentes administrations. Sont, d'ailleurs, associés à la formation plusieurs intervenants professionnels, que ceux-ci soient présents au sein de l'équipe pédagogique (6 intervenants extérieurs, surtout en M1) ou participent, au niveau du M2, aux tables-rondes organisées par les étudiants dans le cadre de leur mémoire (collectif) de recherche.

Eu égard à ses objectifs, la formation n'a pas noué de liens particuliers avec des établissements d'enseignement étrangers (à l'exception des relations qui sont entretenues par des membres de l'équipe pédagogique avec des Universités étrangères).

Organisation pédagogique

Le MAP, qui s'inscrit dans la continuité de la LAP, est clairement structuré autour de deux années : une première année (M1) généraliste et une seconde année (M2) spécialisée. Au niveau du M1, les enseignements, qui se présentent sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés et de Conférences, sont organisés, au titre du Semestre 1, en 4 unités d'enseignement (UE) et, au titre du Semestre 2, en 5 UE. L'objectif est de permettre aux étudiants, à partir d'un tronc commun, de présenter les concours administratifs (le M1 étant, par ailleurs, adossé à la préparation aux concours administratifs de catégorie A dont il constitue le volet diplômant). En M2, les enseignements, qui se présentent sous la forme de cours magistraux (aux effectifs cependant limités à une dizaine d'étudiants), sont organisés sous la forme d'UE « Enseignements disciplinaires » ainsi que d'UE « Enseignements méthodologiques » (auxquels s'ajoute une UE « Stage et mémoire »). L'objectif est de proposer aux étudiants, au moyen d'une approche pluridisciplinaire, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du Management. À cet égard, certains enseignements ont été mutualisés avec d'autres M2 de l'UFR Sciences économiques, Gestion, Mathématiques et Informatique (SEGMI) ou de l'UFR Droit et Sciences politiques.

Si la place de la professionnalisation demeure insuffisante au niveau du M1, elle est plus importante au niveau du M2 dont la finalité est professionnalisante. La formation oriente, progressivement, les étudiants vers une professionnalisation au motif que, si la première année du master demeure largement théorique (malgré la possibilité de présenter les concours administratifs), le M2 valorise la professionnalisation. L'ouverture de la formation au monde professionnel se manifeste à un double égard : d'une part, la composition des équipes pédagogiques révèle qu'elles intègrent, outre des intervenants issus du milieu académique, des intervenants issus du milieu professionnel et, d'autre part, l'offre de formation montre que des enseignements et des outils sont destinés à la professionnalisation des étudiants. En M2, les étudiants doivent réaliser un stage d'au moins deux mois et rédiger un mémoire (collectif) de recherche. La place des stages mériterait d'être renforcée avec un stage obligatoire en M1 et un stage d'une durée obligatoire plus importante en M2.

Eu égard aux objectifs affichés par la formation (qui n'a pas vocation à préparer les étudiants au doctorat), la place accordée à la recherche s'avère marginale. Cela étant, la sensibilisation des étudiants à la recherche peut s'effectuer au moyen de la rédaction du mémoire (collectif) de recherche (qui correspond à un travail collectif) ainsi que par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs qui assurent des enseignements au sein de la formation. Certains étudiants peuvent poursuivre leurs études avec un doctorat même si tel n'est pas l'objectif affiché par la formation.

La formation est assurée uniquement en mode présentiel. Les étudiants disposent, toutefois, d'un espace numérique de travail (ENT). Au niveau du M2, le cours « Internormativité droit management » se présente sous la forme d'un enseignement pluridisciplinaire associant, à ce titre, différents enseignants, que ce soit pour dispenser le cours ou pour composer le jury chargé d'évaluer, à l'oral, les étudiants. Qui plus est, dans le cadre de leur mémoire (collectif) de recherche, les étudiants doivent organiser des tables-rondes auxquelles participent des praticiens et des universitaires.

La place de l'international s'avère assez faible au sein de la formation. Néanmoins, la formation comprend un enseignement de langue anglaise ainsi que des enseignements en langue anglaise (à titre obligatoire ou à titre facultatif). Les étudiants sont incités à passer des tests de langue (tel le TOEFL - *Test of English as a Foreign Language*).

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique, qui reflète la pluridisciplinarité affichée par la formation, est mixte étant donné qu'elle intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du monde professionnel (dont la présence pourrait être renforcée, notamment en master 2 où seul un intervenant extérieur est mentionné). Si le responsable de la formation entretient des contacts réguliers avec le directeur de

l'IPAG, les intervenants et les étudiants, les réunions plénières de l'équipe pédagogique ne sont pas très fréquentes en dehors des périodes de sélection des dossiers des étudiants et des délibérations des jurys d'examen.

À compter de la rentrée universitaire 2018, la formation est censée être dotée d'un conseil de perfectionnement dont la composition et les missions ne sont cependant pas détaillées dans le dossier. Quant aux modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ou quant aux modalités d'auto-évaluation de la formation, il apparaît que l'équipe pédagogique est amenée à se réunir et à échanger au moment de la sélection des dossiers des étudiants, des délibérations des jurys d'examen ou, bien encore, de la préparation des cours interdisciplinaires et des conférences organisées par les étudiants.

L'évaluation des étudiants est réalisée dans le respect, d'une part, des « Modalités générales communes aux diplômes nationaux de l'Université Paris Nanterre » et, d'autre part, des « Modalités de contrôles des connaissances spécifiques » mentionnées dans le livret pédagogique de la formation. L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (épreuves écrites, épreuves orales, contrôles continus et examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique. Les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont exposées dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui est correctement renseignée. Cela étant, à ce jour, aucun portefeuille de compétences n'a été mis en place et aucun suivi de l'acquisition des compétences n'est organisé (étant précisé que la démarche « Compétences » est en cours à l'Université Paris Nanterre et sera mise en place en 2020).

L'aide à la réussite se traduit, essentiellement, par un suivi relatif des étudiants qui, grâce à des effectifs de taille raisonnable, permet d'identifier les difficultés rencontrées par les étudiants dans le cadre des travaux dirigés et des cours à effectifs réduits. En outre, au niveau du M2, un suivi individualisé est réalisé dans le cadre du rapport de stage et du mémoire de recherche. Par ailleurs, des examens blancs sont organisés à l'intention des étudiants qui souhaitent préparer les concours administratifs.

Résultats constatés

La formation, dont l'accès se réalise, en M1 et en M2, par une phase d'admissibilité (un recrutement sur dossier) et une phase d'admission (une épreuve orale / un entretien) (étant précisé que l'admission en M2 s'effectue de plein droit pour les étudiants ayant validé leur première année de master *Administration publique*), bénéficie, au niveau du M2 d'une certaine attractivité (car le nombre d'étudiants venant de l'extérieur représentant environ 2/3 des effectifs). La formation accueille, également, quelques étudiants au titre de la VAE (validation des acquis de l'expérience). S'agissant des effectifs, si en M1, ils ont tendance à fluctuer et ont connu une baisse importante lors de la dernière année universitaire (31, 48, 64 et 25 étudiants pour les 4 dernières années), dans le cadre du M2, ils se révèlent stables mais faibles (13 et 12 étudiants pour les 2 premières années d'existence de la formation).

Quant à l'articulation entre les deux années qui composent la formation, elle mériterait d'être repensée. D'une part, la moitié des étudiants inscrits en M1, qui sont, en parallèle, inscrits à une préparation aux concours administratifs (non-diplômante), abandonnent la formation en cas de réussite aux concours (cela peut expliquer le très faible taux de réussite au niveau du M1, qui n'est que de 28 % en 2017-2018). D'autre part, depuis sa mise en place et d'après les données fournies en annexes, aucun étudiant diplômé du M1 ne décide de poursuivre ses études dans le cadre du M2, ce qui est problématique.

Le suivi des étudiants diplômés est assuré, au niveau de l'Université, par des enquêtes sur le devenir des diplômés mais la formation, qui a été mise en place en 2016, n'a pas encore pu bénéficier de ce suivi. Il n'y a pas de suivi spécifique réalisé au sein de l'IPAG.

Compte tenu du caractère récent de la formation, les données relatives à l'insertion professionnelle et aux poursuites d'études ne sont pas encore disponibles.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'originalité du parcours *Management des normes et normes de management*.
- La diversité des profils des étudiants.

Principaux points faibles :

- Un manque de cohérence entre les deux années de master.
- Une attractivité limitée (faibles effectifs).
- Le taux de réussite très faible en M1.
- L'absence de stage obligatoire en M1.
- Le peu de données recueillies sur l'insertion professionnelle des étudiants (notamment pour les concours).
- L'importance des enseignements académiques en M1.
- L'insuffisance du suivi individualisé des étudiants.
- La faible ouverture à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Administration publique* de l'Université Paris Nanterre est évalué pour la première fois (ayant été ouverte à la rentrée universitaire 2016). Bénéficiant de certains atouts, cette formation présente, toutefois, plusieurs insuffisances ouvrant autant de recommandations.

Au titre des atouts, l'organisation des enseignements autour, en M1, de matières considérées essentielles pour les concours administratifs et, en M2, de matières affichant la dimension pluridisciplinaire de la formation, permet aux étudiants, qui attestent de profils hétérogènes, de préparer les concours administratifs ou de se spécialiser dans le domaine du management public. Sur ce point, il convient de souligner l'originalité du parcours MNNM de la seconde année de master qui, en dépit de son caractère récent, semble attester d'un certain potentiel d'attractivité.

Il n'en demeure pas moins que des pistes d'amélioration peuvent être formulées. Tout d'abord, l'articulation entre le M1 et le M2 a besoin d'être renforcée. Des solutions mériteraient d'être apportées pour augmenter le nombre des étudiants diplômés en M1 et favoriser leurs poursuites d'études dans le M2. La mise en place d'un suivi personnalisé des étudiants ainsi que le développement du numérique (et de pédagogies plus innovantes) pourraient, sans doute, constituer des mesures allant en ce sens. En outre, il conviendrait d'impliquer les étudiants dans l'évaluation de la formation (en renforçant, entre autres, les échanges avec les membres de l'équipe pédagogique). Par ailleurs, il paraîtrait essentiel de modifier la maquette afin de rééquilibrer le rapport entre les différents enseignements. En particulier, dans une perspective de professionnalisation à court ou à moyen termes, il serait utile de renforcer la place de la professionnalisation en M1, en relativisant, notamment, le poids des connaissances académiques et en intégrant un stage obligatoire. Si la configuration du M2 apparaît davantage en adéquation avec sa finalité (professionnelle), la part d'intervenants extérieurs dans la formation pourrait aussi être développée.



MASTER DROIT COMPARÉ

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit comparé* se compose d'une première année de master (M1) de *Droit comparé général*, co-accréditée avec l'ENS (école normale supérieure) Ulm puis se divise en seconde année (M2) en deux parcours : *Histoire et anthropologie juridiques comparée* d'une part, *Théorie et analyse du droit*, co-accrédité avec l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) de l'autre. Certains des cours et séminaires sont mutualisés. Un mémoire est rédigé en M1 (ou un stage réalisé) et un second mémoire plus approfondi en M2.

Son objectif premier est de former des chercheurs en droit par une formation pluridisciplinaire. Les diplômés poursuivent en doctorat ou bien passent des concours relatifs aux professions judiciaires ou administratives nécessitant une bonne culture juridique.

ANALYSE

Finalité

L'objectif de cette formation est l'obtention de compétences en matière de compréhension des phénomènes juridiques dans leur diversité de temps et d'espace. La méthodologie est également diversifiée (comparative, historique et théorique). La formation prépare aux confrontations culturelles nées de la mondialisation.

Les débouchés sont clairement indiqués. Il s'agit essentiellement de postes de recherche (doctorat puis enseignement) ou de renforcer ses compétences et sa culture pour réussir un concours (École nationale de la magistrature ou autre).

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est assez précisément renseignée sur les compétences professionnelles acquises (qui concernent principalement la recherche).

Les matières enseignées sont assez généralistes en M1 qui prévoit déjà une initiation à la recherche. Un enseignement lié aux langues étrangères - de langue juridique étrangère ou en langue étrangère - est peu présent (seulement en option), il pourrait utilement être imposé. En M2 parcours *Théorie et analyse du droit*, la théorie est déclinée sous de nombreuses facettes et est accompagnée d'histoire et d'anthropologie juridique. En M2 parcours *Histoire et anthropologie juridiques comparée*, de grands espaces géographiques sont abordés ainsi qu'une comparaison entre Orient et Occident. Ces matières sont en adéquation avec la finalité indiquée.

Positionnement dans l'environnement

La formation est très fortement tournée vers la recherche dès le M1. Son originalité et sa spécificité résident dans la co-accréditation avec ENS Ulm et EHESS, ce qui permet des cours interdisciplinaires et des enseignants aux méthodes pédagogique variées.

La formation s'efforce de créer et maintenir des échanges avec des universités étrangères, ce qui est indispensable dans le domaine de la comparaison des droits (Université de Gênes au sein de laquelle des contrats doctoraux peuvent être attribués aux étudiants de la formation). Des stages à l'étranger sont possibles dès le M1, mais sans que les données correspondantes ne soient fournies. Les universités partenaires apparaissent peu nombreuses et les partenariats sont insuffisamment institutionnalisés, ce qui est surprenant au regard d'enseignements directement liés à des civilisations étrangères (Iran, Chine, pays du Monde arabe); cela pourrait être entrepris. Des échanges de professeurs invités ont lieu régulièrement. Le projet de partenariat avec Fez et avec Constance (ANR sur la codification) devrait être mené à bien dans l'intérêt de la formation et de la recherche.

Le lien avec la recherche est étroit dès le M1 : mémoire de recherche, participation des étudiants aux séminaires, travaux et recherches du Centre de Théorie et d'Analyse du droit ou au Centre d'Histoire et d'Anthropologie du droit, selon le parcours de M2. Dans leurs cours ou séminaires, les enseignants traitent de leurs thèmes de recherche. Les liens avec l'environnement économique sont ténus, seule une option permet l'accès à la clinique du droit EUCLID (Enseignement universitaire clinique du droit), mais il n'y est fait nulle mention dans le rapport.

Organisation pédagogique

La formation est dirigée par un professeur (section CNU, conseil national des universités 03, histoire du droit). En outre, le M1 a deux directeurs (une de Nanterre, un de l'ENS) ; il en va de même du parcours de M2 *Théorie et analyse du droit* ; le parcours *Histoire et anthropologie juridiques comparées* connaît un seul directeur. Les cours sont assurés par des enseignants de ces trois institutions.

Le master est ouvert aussi aux étudiants de la licence *Humanité* parcours *Droit* et peut faire l'objet de parcours en validation d'acquis. La formation est conforme au cadre national. La formation à la recherche est bien intégrée par des conférences de méthode et par des interventions de doctorants, ce qui permet de faire le lien entre étudiants et doctorants dans la transmission d'expérience. La pédagogie interactive est facilitée dès le M1 en raison des effectifs réduits. L'implication des étudiants avant les conférences pour les préparer et les animer est très positive.

Une évaluation des enseignements mériterait d'être introduite à la fin de chaque année.

Le lien entre le programme du M1 et celui du M2 est plus ténu avec le M2 parcours *Théorie et analyse du droit* qu'avec le second parcours. Il conviendrait d'envisager un meilleur continuum entre les deux années pour la spécialisation en *Théorie et analyse du droit*.

Un stage est possible en M1 et en M2 parcours *Histoire et anthropologie juridiques comparées* (en France ou à l'étranger), ce qui rend plus flexible la formation. Afin de faciliter l'accès de la formation à titre complémentaire, une modularité est offerte et permet de réaliser en deux ans le programme d'une année.

Il est précisé que des bases linguistiques sont offertes dans le cadre des enseignements mais sans plus de précisions. Il serait en effet bon de renforcer la maîtrise de plusieurs langues dans un master *Droit comparé* (et notamment pour le parcours de M2 *Histoire et anthropologie juridique comparées*). Si des enseignements dispensés en langue étrangère ont été introduits, dans une formation en droit comparé, une seconde langue étrangère devrait être obligatoire afin d'élargir l'horizon des étudiants et de renforcer leurs compétences plurielles.

Le numérique est utilisé selon les modes classiques de cours en ligne ou bibliothèque numérique. Une utilisation accrue dans les cours pourrait être envisagée.

Aucun élément n'est fourni sur la répartition des cours entre les différents sites des partenaires.

Pilotage

Le pilotage a été considérablement renforcé depuis la dernière évaluation. Il est essentiellement assuré par l'équipe pédagogique qui forme un conseil de pilotage. Un comité de pilotage a été instauré, dont font partie

des enseignants des trois institutions ayant la co-accréditation.

Un conseil de perfectionnement a été créé qui rassemble M1 et les deux parcours de M2. Il apparaît à la lecture du dossier que seuls des enseignants en fassent partie. Les étudiants ne semblent pas représentés dans ce comité, ce qui pourrait pourtant apporter un regard intéressant.

Résultats constatés

Les effectifs sont faibles (13 étudiants en M1 en 2017-2018, 25 l'année précédente, ce qui est un peu inquiétant) mais le taux de réussite est très bon (83,33 %). En M2, 18 inscrits en 2017-2018 (13 pour *Histoire et anthropologie juridiques comparées*, mais seulement 5 en Théorie et Analyse du droit, ce qui est trop faible, avec un chute d'effectif par rapport à l'année précédente : 14) et il est remarquable de noter que seulement 5 viennent du M1 correspondant (d'après les tableaux, alors que le dossier d'évaluation affirme le contraire). En M2 parcours *Histoire et anthropologie juridiques comparées*, le taux de réussite est faible (50 % à 78 % les meilleures années), sans que les explications attendues soient proposées.

Le suivi des diplômés se fait par reprise de contact avec les anciens étudiants. Il est prévu d'établir un questionnaire Alumni, ce qui est une bonne initiative (mais qu'il soit individualisé afin d'être utilisable pour tous les M2). Le taux de réponse des étudiants est variable, très faible pour les étudiants du M1, si bien qu'il est difficile d'en tirer des conclusions. Pour les diplômés, les données sont lacunaires pour le parcours *Théorie et analyse du droit* et il est très difficile d'en faire une analyse. Pour le parcours *Histoire et anthropologie juridiques comparées*, les données sont plus développées bien qu'encore améliorables (taux de retour de 45 %), avec une certaine poursuite en thèse (7 diplômés sur 17) et quelques données partielles sur les autres insertions. Il est dommage qu'aucune explication ne soit fournie sur la poursuite dans d'autres masters des diplômés (5 sur 17 selon l'enquête menée).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Grande originalité de la formation, surtout en M2 avec ses deux parcours très spécifiques.
- Qualité de l'équipe pédagogique transdisciplinaire.
- Implication des étudiants dans les séminaires des Centres de recherche sur lesquels s'adosse la formation.

Principaux points faibles :

- Langues étrangères à renforcer dans ce type de formation.
- Manque de clarté sur les objectifs de professionnalisation de la formation.
- Partenariats internationaux insuffisants.
- Faiblesse des effectifs en M1 et pour le parcours M2 *Théorie et analyse du droit*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il serait intéressant de mener une réflexion sur l'intitulé de master pour avoir plus en cohérence avec le contenu et permettant un plus grand rayonnement de la formation, et donc accroître la visibilité.

Des efforts importants de pilotage ont été faits depuis la dernière évaluation. Des structures ont été mises en place (comité de pilotage, conseil de perfectionnement mais avec une composition incomplète). De même, une flexibilité intéressante est offerte aux étudiants pour faire sur deux ans une année de master, et pour faire stage ou mini-mémoire en M1.

La formation est solide, riche et assurée par un corps d'enseignants de grande qualité. Il convient néanmoins de veiller à renforcer les effectifs en M1 et en M2 parcours *Théorie et analyse du droit*, à élargir l'enseignement des

langues étrangères en contexte juridique et à renforcer les partenariats internationaux (M1 et M2 *Histoire et anthropologie juridiques comparées*).

De même, le suivi professionnel des anciens diplômés pourrait être intensifié (le taux de retour semble très faible) et ses résultats devraient être mis à disposition des étudiants potentiellement intéressés par la formation.



MASTER DROIT DE L'ÉCONOMIE

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créé en 2006, le master (MA) *Droit de l'économie* de l'Université Paris Nanterre est une formation spécialisée bi-disciplinaire en deux ans (master 1 *Droit de l'économie* et master 2 *Droit de l'économie*), ayant comme objectif, dans le prolongement de la licence *Droit-économie*, de former les étudiants au droit économique contemporain et à la transdisciplinarité. Elle est délivrée au sein du champ *Droit, Politique, Administration* et son pendant en économie relève du champ *Économie, Management, Organisations*. Le master est structuré autour d'un parcours unique en Master 1 et de trois parcours en Master 2 (*Concurrence et régulation des marchés, Contrats publics et partenariats public/privé, Évaluation du droit – étude d'impact*). Les cours ont lieu sur le Pôle Universitaire Léonard de Vinci à la Défense.

ANALYSE

Finalité
<p>Le master <i>Droit de l'économie</i> a pour objectif d'offrir aux étudiants intéressés par le droit et l'économie une formation juridique dans ces deux disciplines. Les compétences visées par le master <i>Droit de l'économie</i> sont présentées par la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles – annexée au dossier). L'effectivité de l'accès des étudiants à cette information est mesurée grâce aux questionnaires annuels d'évaluation de la formation. En revanche, le dossier d'autoévaluation renseigne clairement sur les connaissances attendues et les contenus des enseignements permettent indéniablement de les acquérir, bien exposés en annexe dudit dossier. On apprécie particulièrement le caractère à la fois transversal (transcendant la distinction droit privé-droit public) et transdisciplinaire des enseignements (en parfaite adéquation avec la formation), le rapport entre les enseignements en droit et en économie (2/3 – 1/3) et l'ouverture à l'international. Les compétences professionnelles et personnelles visées sont également en adéquation avec l'objectif de la formation, les emplois visés et les débouchés, tant en matière de poursuite d'études que d'insertion professionnelle. Seul le parcours <i>Évaluation du droit – étude d'impact</i> laisse songeur quant aux débouchés professionnels et au regard de sa visibilité pour les étudiants.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Droit de l'économie</i> affiche une identité claire tant au niveau de la ComUE (Communauté d'Universités et Établissements) qu'au niveau de l'Université Paris Nanterre. Prolongeant la licence <i>Droit-</i></p>

économie, il permet en effet aux étudiants de suivre un parcours cohérent et complet de la licence au doctorat, sans équivalent au sein de l'établissement.

S'il n'est plus aujourd'hui le seul master en droit et en économie à l'échelle régionale et nationale (après avoir été le tout premier créé au plan national), la multiplication de l'offre de formation transdisciplinaire en droit et économie témoigne de son intérêt et de son attractivité. La gouvernance du master *Droit de l'économie* compte sur la forte interaction des enseignements en droit et en économie ainsi que sur son internationalisation (à renforcer car il s'agit indéniablement d'un atout) pour se démarquer de l'offre concurrente au plan régional.

L'adossement de la formation à la recherche s'appuie sur des équipes ou organismes de recherche, universitaires (dont le Centre de recherche en droit public – CRDP) ou non. Le master peut également se prévaloir de deux partenariats formalisés avec des universités américaines et d'un partenariat non formalisé avec l'Université de Turin. Les responsables du master souhaiteraient développer ces liens académiques mais semblent se heurter aux lourdeurs administratives et manquent de ressources. Ils devraient s'appuyer sur les ressources des formations du champ, lequel compte nombre de partenariats avec des universités étrangères. Le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas de partenariats formalisés avec le monde professionnel. Mais les liens existent indubitablement et les étudiants n'ont semble-t-il aucune difficulté à trouver des stages. Le dossier mériterait sans doute, d'être mieux renseigné sur ce point.

Organisation pédagogique

Au plan pédagogique, le master *Droit de l'économie* est organisé autour d'un parcours général indifférencié offrant un socle d'acquisitions fondamentales en master 1, sans doute beaucoup trop mutualisé. En master 2, après un premier semestre offrant un tronc commun de connaissances, les étudiants se spécialisent en optant pour l'un des trois parcours (*Concurrence et régulation des marchés, Contrats publics et partenariats public/privé, Évaluation du droit – étude d'impact*). La formation se déroule en principe en présentiel (mais certains cours à petits effectifs peuvent être organisés à distance par *Skype*).

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ne mentionne pas clairement les parcours de master 2 ; en revanche, elle mentionne des compétences qui ne paraissent pas en cohérence avec le profilage de la formation (« préparer un cours et un programme pédagogique pour l'enseignement supérieur, enseigner » et « encadrer le travail personnel des étudiants en droit comme en économie »), ce qui est assez curieux. Des compétences sont pourtant attendues pour le parcours *Évaluation du droit - étude d'impact*. Les dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières sont ceux de l'établissement et ne sont pas spécifiquement décrits. La professionnalisation découlant de la possibilité (en master 1) ou de l'obligation (en master 2, hors rédaction d'un mémoire) de faire un stage pourrait être renforcée par l'institutionnalisation d'enseignements plus pratiques en master 1 (comme, par exemple, la pérennisation des conférences faites des professionnels). On doit néanmoins mettre au crédit de l'équipe pédagogique l'attention portée aux projets personnels des étudiants et sa volonté de prolonger ou d'anticiper leur stage, ce qui se traduit par un aménagement de leur cursus. Il faut également relever l'organisation très formatrice d'exercices collectifs de mises en situation.

L'initiation à la recherche est en revanche présente grâce à l'implication des intervenants qui sont en grande majorité des enseignants-chercheurs (mémoire, ateliers de recherche, possibilité de stages auprès du CRDP...) sans être particulièrement à souligner. L'utilisation du numérique reste très traditionnelle (*Google Drive, PowerPoint, vidéos, plateforme de dépôts des supports de cours, visioconférences*). Le dossier d'auto-évaluation ne mentionne pas de pédagogies réellement innovantes (classes inversées, cours et/ou TD hybridés, jeux sérieux...). L'absence de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite n'est pas problématique : ne s'imposant pas vraiment en master, elle est de surcroît largement comblée par la possibilité de suivre un programme de remise à niveau en économie en début du Master 1 et par le suivi des étudiants par les membres de l'équipe pédagogique tout au long de la formation. Le processus de validation des acquis de l'expérience n'est pas décrit. Le rapport constate qu'il n'y a eu que très peu de demandes de validation en raison de la spécificité du master. L'ouverture à l'international est marquée. Elle se traduit notamment par plusieurs cours en anglais (2 en master 1, 5 en master 2), une incitation à passer des examens de certification en langues, la possibilité de participer à un échange avec l'Université de Chicago afin d'y suivre des cours. Dans ce contexte, on peut néanmoins s'étonner et regretter qu'il n'y ait pas davantage de cours de langues et que la mobilité entrante et sortante des étudiants soit globalement aussi faible, ce que le dossier ne fait que souligner sans le chiffrer.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique indiquée en annexe n'est pas tout à fait celle indiquée dans le dossier. On constate une très grande majorité d'enseignants-chercheurs, au détriment du caractère

professionnalisant de la formation, particulièrement en master 1 où les cours ne sont assurés que par des enseignants-chercheurs. Les responsabilités pédagogiques sont bien identifiées.

Si des échanges réguliers et fréquents, y compris avec les étudiants, sont mentionnés, ils ne paraissent pas être formalisés et ne sont en conséquence pas attestés. Un conseil de perfectionnement a été mis en place mais on ignore sa composition exacte et la fréquence de ses réunions. Il n'y a par ailleurs aucun compte-rendu ; on ne peut donc pas apprécier son rôle ni la part prise par ses membres, notamment par les étudiants. Un questionnaire en ligne d'évaluation de la formation est proposé aux étudiants. Les taux de satisfaction sont bons. Cependant, une baisse des effectifs en master 1 est à déplorer.

La capacité d'écoute des membres de l'équipe pédagogique est manifeste, de même que la réflexion sur l'évolution de la formation et les pistes à envisager, notamment il s'agit de favoriser l'apprentissage et mettre en place la sélection en master 1. Dans cette perspective, il faudra également revoir l'architecture de la licence. Mais les insuffisances du soutien administratif (organisation matérielle, disponibilité des salles, emplois du temps) pèsent sur le master et les taux de satisfaction.

Les modalités de contrôle des connaissances et les règles de fonctionnement des jurys sont classiques. L'approche par compétences doit être renforcée.

Résultats constatés

Les effectifs sont plus importants en master 2 qu'en master 1 (25 et 20). Le dossier montre que l'attractivité du master 1 sur la période considérée a chuté par rapport à la dernière année de la précédente période d'évaluation (51 en 2013-2014), sans que le dossier ne suggère d'explication. Les effectifs sont désormais stables. Ils tournent autour d'une vingtaine d'étudiants en master 1, ce qui est faible et s'explique sans doute par la forte mutualisation des enseignements. Ils sont autour d'une trentaine en master 2 (entre 24 et 31 selon l'année). Il est dommage que le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas la répartition des étudiants par parcours en master 2 car le maintien de trois parcours pour aussi peu d'étudiants interroge. L'analyse du devenir des diplômés est réalisée tant par l'établissement que par la gouvernance du master (annuaire des anciens, réseaux sociaux). Les chiffres indiquent un très bon taux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études (dont plusieurs inscriptions en doctorat, pratiquement au moins une chaque année). En 2017, sur 31 inscrits, 24 ont trouvé un emploi dont 4 en doctorat. En 2016, sur 24 inscrits, 16 ont trouvé un emploi. En 2015, sur 30 inscrits, 24 ont trouvé un emploi dont un doctorat dans le cadre d'un contrat CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche). Rien n'est dit en revanche sur le taux de réussite des étudiants (hormis la référence générale à l'homogénéité de leur niveau à propos des dispositifs d'aide à la réussite) alors que les taux sont fournis dans les annexes (entre 68 et 85 % en master 1 selon les années, ce qui n'est pas exceptionnel comme taux et de 87 à 100 % en master 2 de manière globale sans précision sur chaque parcours).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Positionnement transdisciplinaire et transversal de la formation.
- Forte ouverture à l'internationalisation.
- Investissement de la gouvernance du Master, encadrement et suivi des étudiants par l'équipe pédagogique.

Principaux points faibles :

- Importante mutualisation des enseignements de master 1 grevant son attractivité.
- Faiblesse des effectifs en master 1.
- Faible proportion d'intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique.
- Absence d'apprentissage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de l'économie* est une formation originale du fait de sa transdisciplinarité et de sa transversalité. Il a su s'ouvrir à l'international et entend cultiver cette singularité pour résister à la concurrence. L'investissement de sa gouvernance et de l'équipe pédagogique ne peuvent néanmoins pallier la fragilité du master 1 qui paraît souffrir d'un réel manque d'attractivité. Une offre de cours moins mutualisée en master 1, impliquant davantage de professionnels et/ou de professionnalisation ainsi que des cours de langues, pourrait permettre d'y remédier. Afin de redéployer les moyens, cette spécialisation pourrait être accompagnée de la suppression d'un parcours en master 2 et/ou du recentrage de la maquette de celui-ci. L'apprentissage doit être très clairement mis en œuvre.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit des affaires* de l'Université Paris Nanterre organisé sur deux années, forme des juristes généralistes de haut niveau en droit des affaires.

La première année de master (M1) se compose d'un parcours unique qui assure une pré-spécialisation en droit des affaires tout en proposant des matières de droit commun et des matières d'ouverture.

La seconde année (M2) *Droit des affaires* est accessible après sélection et se décline en cinq parcours : parcours *Contentieux des affaires* ; parcours *Juriste européen des affaires* ; parcours *Droit des structures et des activités de l'entreprise* ; parcours *Droit fiscal de l'entreprise* ; parcours *Droit fondamental de l'entreprise* et un parcours *Gestion juridique de l'entreprise* (dont l'ouverture est à venir).

Les étudiants sont en formation initiale classique.

La formation se déroule sur le site de l'Université Paris Nanterre.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit des affaires* tel qu'il est structuré a pour but de doter les étudiants d'un haut niveau technique en droit des affaires national, européen et international et de favoriser leur professionnalisation. Il s'agit de leur assurer un niveau de connaissances sans négliger les compétences transversales et comportementales.

Les objectifs de la formation sont clairement énoncés et résumés dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et attestent de la cohérence de la formation par rapport aux débouchés professionnels. Les parcours de la mention couvrent un large champ du droit des affaires, champ qui s'est enrichi d'un parcours plus récent en *Droit fiscal de l'entreprise* ; il devrait être complété (dans une perspective pluridisciplinaire) par un parcours *Gestion juridique de l'entreprise* dont l'ouverture est envisagée sans être toutefois motivée.

Les débouchés sont également clairement identifiés, couvrant les professions judiciaires (cabinets d'avocats nationaux, étrangers et internationaux ; études d'administrateurs judiciaires, de mandataires judiciaires ; magistrature), les entreprises du secteur de l'économie sociale et les entreprises du secteur public. Ils concernent

également la Fonction publique (enseignement supérieur, recherche, organismes nationaux, internationaux et européens), ainsi que les postes de juristes cadres (salariés en entreprise) de haut niveau. L'ensemble est bien présenté dans la fiche RNCP.

Positionnement dans l'environnement

S'agissant du positionnement de la formation au sein de la ComUE (communauté d'université et établissements), aucun des partenaires n'offre de master *Droit des affaires*. Et s'il en existe aux niveaux régional et national, la demande en droit des affaires est telle que la formation est en adéquation avec les besoins de l'environnement socio-économique. De plus, les spécificités présentées pour ce master (*Business Law* en M1 ; TD (travaux dirigés) en droit des marchés financiers ; option de droit allemand ou de droit anglais en M2, partenariat étroit avec le Tribunal de commerce de Nanterre) permettent réellement de le démarquer formations similaires et en renforcent l'attractivité.

L'adossement du master *Droit des affaires* au CEDCACE (Centre de droit civil des affaires) et au CEJEC (Centre d'études juridiques européennes et comparées) n'est pas suffisamment explicité. Ces deux laboratoires sont rattachés à l'École doctorale Droit et Science politique. Les étudiants de M2 sont conviés à certaines activités des centres de recherche et invités à des séances de l'École doctorale (séances de méthode notamment). Ils bénéficient également pour certains des masters, d'une initiation à la recherche (séances de méthodologie, réalisation d'un mémoire individuel ...), dispensée par les enseignants-chercheurs de ces laboratoires. Les modalités restent classiques.

De nombreux partenariats ont été noués avec de grandes entreprises, associations, institutions publiques et judiciaires. Dès le M1, des professionnels de plusieurs métiers participent chaque semaine à la conférence pédagogique favorisant les échanges entre professionnels et étudiants. Le dossier est bien renseigné sur ce point.

Le M2 *Droit des affaires* entretient depuis plus de 10 ans un partenariat étroit avec le Tribunal de commerce de Nanterre (conférences sur des thèmes ciblés par les juges consulaires ; accueil d'étudiants à des audiences ...).

Le parcours *Juriste européen* a établi un partenariat privilégié avec l'Autorité de la concurrence qui convie les étudiants à des séances et accueille des stagiaires en son sein. Il existe un partenariat avec l'entreprise Carrefour qui accueille un stagiaire et dont un juriste assure un enseignement au sein du parcours. Plusieurs avocats de cinq cabinets participent également à la formation des étudiants.

Reste à signaler que ces partenariats n'ont pas permis d'ouvrir ce master à l'apprentissage alors que les enseignements dans cette discipline sont propices à une telle ouverture.

Des partenariats existent avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers par la voie Erasmus : les étudiants de M1 peuvent passer un voire deux semestres à l'étranger, mais le dossier ne fournit aucune donnée sur cela. Ils ont également la possibilité d'accomplir le M2 en deux ans (une première année à l'étranger et la seconde année sur le site de Nanterre), mais peu d'étudiants saisissent cette opportunité. Ce dispositif soulève quand même des questions quant à l'ajout d'une année supplémentaire pour valider le master.

Le M1 comme le M2 accueillent des étudiants étrangers, sans que les données fournies ne permettent réellement d'en apprécier la réalité. Mais leur insertion se heurte à quelques difficultés administratives qui ont nécessairement un impact sur le plan pédagogique.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage en France ou à l'étranger.

Organisation pédagogique

En M1, la formation est organisée en un parcours unique au sein duquel est imposé un tronc commun pour assurer à tout étudiant à la fois des connaissances fondamentales et des connaissances spécifiques en droit des affaires. Il comporte également des unités de professionnalisation (conférence pédagogique et *Business Law*, cours de droit en langue anglaise).

En M2, les cinq parcours existants permettent une spécialisation plus ou moins prononcée. Ils comportent également, outre les matières obligatoires, des éléments de professionnalisation (*Business Law* de M2, aide à la rédaction de CV, aux entretiens, mémoire, méthodologie appliquée à la recherche) et des matières optionnelles d'ouverture ou de spécialisation.

Un parcours, qu'il n'est pas possible d'identifier à la lecture du dossier, fait exception à la règle, en ce que toutes les matières offertes sont obligatoires afin de répondre aux exigences de l'alternance (trois jours en entreprise et

deux jours à l'université.) Pour autant, l'apprentissage n'y est pas ouvert.

Un parcours (*Juriste européen des affaires*) est peu lisible et mérite simplification. Il comporte deux itinéraires chacun comportant deux filières : un itinéraire général *Droit européen des affaires* et un itinéraire fléché *Droit européen de la concurrence, contrats, consommation*. Chaque itinéraire propose deux filières : une filière recherche qui comporte la réalisation d'un mémoire (ou participation à la Clinique du droit) et des cours de méthodologie de la recherche (initiation à la recherche, aide au mémoire, conférences, recherche appliquée...), et une filière professionnelle qui comporte réalisation d'un stage, associée à des cours de méthodologie par des professionnels (préparation à la rédaction du CV, préparation aux entretiens, conseils méthodologiques pour la rédaction du rapport, conférences), et enfin réalisation et soutenance du rapport de stage.

Des dispositifs sont mis en œuvre pour tenir compte des contraintes particulières de certains étudiants (handicapés).

Un projet de création d'un parcours spécifique en formation continue en M2 n'a pas été couronné de succès. Par conséquent, la reconversion professionnelle n'est pas valorisée.

Le nombre de dossiers de candidatures au titre d'une validation est très faible (de l'ordre d'une demande par an).

Les éléments de professionnalisation et de mise en situation professionnelle, sont intéressants et novateurs.

En M1 *Droit des affaires*, a été mise en place une pratique pédagogique innovante dans le cadre d'un module obligatoire intitulé « Conférence pédagogique » ; il a une fonction de professionnalisation, de connaissance de l'environnement professionnel et de mise en situation professionnelle. Chaque séance est consacrée à des métiers du droit ou à des domaines professionnels pouvant recruter des juristes du droit des affaires. Un travail préalable en équipe est requis. L'on peut regretter que cette initiative arrive seulement en M1.

En M2, plusieurs parcours proposent le module EUCLID Clinique du Droit au sein duquel les étudiants réalisent un travail juridique concret et réel sous la direction d'enseignants chercheurs et de praticiens. Cet exercice mérite d'être généralisé.

Trois parcours de M2 proposent aux étudiants de participer aux activités du tribunal de commerce de Nanterre ; et un parcours permet aux étudiants de découvrir une institution européenne (Cour de justice ou Parlement européen). Là encore, ces initiatives pourraient être généralisées à l'ensemble des parcours.

En M1, les stages, dont on ignore la durée, sont facultatifs et constituent un bonus au diplôme alors qu'ils pourraient légitimement être intégrés à la maquette du diplôme. En M2, un stage est obligatoire dans 4 parcours sur 5, dont la durée n'est pas précisée. Il donne lieu à la rédaction du mémoire de stage et soutenance devant un jury. Dans le parcours où le stage est facultatif, le mémoire de recherche est obligatoire.

Concernant la place de la recherche, un parcours de M2 comporte un élément intitulé « Méthodologie appliquée à la recherche » (parcours *Droit fondamental de l'entreprise*). Par ailleurs dans ce même parcours, les étudiants mènent des recherches collectives qui débouchent sur des colloques réguliers sur des sujets transversaux dont les étudiants sont les intervenants (sujets récents : « L'économie collaborative » ; « Entreprendre sans risque ? » ; « Amour et droit des affaires » ; « Sport et droit des affaires » ; « L'avènement des *Legaltech* » ; « Faut-il avoir peur des *Fintech* » ?).

Au titre des pratiques innovantes dans l'un des parcours, il faut citer l'exercice individuel consistant à tirer un sujet (en général transversal), à disposer de 24 heures et de toutes les ressources pour effectuer des recherches, construire une bibliographie puis faire une présentation du sujet à l'oral.

L'international a certes sa place, mais paraît limité à quelques enseignements. Il n'existe apparemment pas de partenariat spécifique à la mention avec des universités étrangères pouvant conduire, notamment, à des doubles diplômes.

Un enseignement est obligatoire pour tous les étudiants en première année en langue anglaise (*Businew Law*)

Un enseignement est obligatoire pour les étudiants des cinq parcours de M2 en langue étrangère (anglaise dans quatre parcours ; langue anglaise ou allemande au choix dans le cinquième).

Un parcours de M2 comporte un enseignement en anglais de droit anglo-américain des affaires et un enseignement en allemand de droit allemand des affaires.

Le stage de validation du Master 2 peut être effectué à l'étranger.

Des partenariats sont noués avec les universités étrangères européennes ou hors Union européenne permettant à certains étudiants de bénéficier d'un semestre à l'étranger, voire d'une année entière. Le nombre des

étudiants qui en bénéficie, est faible. Cependant, il n'est pas précisé.

Les étudiants ont accès aux bases de données numériques de la bibliothèque universitaire, aux formations offertes par la BU sur l'utilisation de certains logiciels. Ils disposent d'un espace numérique de travail et d'un espace de stockage. L'équipe pédagogique utilise la plateforme numérique Cours en ligne et ses applications. Cependant, il n'est pas précisé de quelle manière ces services numériques sont exploités dans le cadre de la mention.

Au titre des innovations numériques, il convient de signaler l'initiative somme toute isolée, des étudiants d'un parcours de M2 ont utilisé les réseaux sociaux pour la réalisation d'un colloque dont le déroulement pouvait être suivi en direct.

Pilotage

Le pilotage est assuré par les responsables par six enseignants chercheurs. Il est correct en dépit d'un sous-encadrement administratif chronique et handicapant.

Les intervenants extérieurs, dont certains sont docteurs en droit, proviennent des cabinets d'avocats, de grands groupes, des juridictions et interviennent dans leur domaine de compétence. Ils sont peu présents en M1, ce qui en soi est normal. En M2 pour l'ensemble des parcours, leur nombre représente environ 40 % des effectifs et 35 % des horaires effectués. La proportion est correcte.

Il n'existe pas d'organe de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la formation. Pour autant la concertation non institutionnalisée existe au moment, notamment, des temps forts de l'année universitaire : lors des sessions d'examen, des délibérations, et des sessions de sélection (point sur l'année écoulée, réflexion et échanges sur les contenus et méthodes). La formalisation du dispositif est récente. Pour se mettre en conformité avec la Charte du conseil de perfectionnement adoptée par l'université et applicable à l'échelle de la ComUE, une nouvelle commission intégrant le personnel administratif, les étudiants et des professionnelles vient d'être mise en place.

En M2 pour trois parcours, un questionnaire d'évaluation de la formation a été adressé chaque année aux étudiants sortant. Le taux de réponse était de l'ordre de 80 % ce qui très élevé et par conséquent exploitable. Les critiques positives ou négatives formulées de manière anonyme, étaient prises en considération si cela était nécessaire. Ce questionnaire n'a pas été diffusé lors des deux dernières années ce qui est dommageable quelle qu'en soit la raison car l'outil est apprécié des étudiants et reste nécessaire au pilotage de la formation.

L'évaluation des connaissances est rigoureusement encadrée et organisée. Les modalités sont portées à la connaissance des étudiants grâce aux maquettes de la formation et au livret pédagogique.

Plusieurs modules répondent à une approche par compétences (conférence pédagogique obligatoire pour les étudiants de M1) et plusieurs enseignements l'intègrent par les méthodes qu'ils utilisent.

Cette approche pourrait être formalisée dans un portefeuille de compétences. Un document émanant de l'établissement fait état d'un projet de réalisation d'un supplément au diplôme précisant les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant. Sa réalisation doit faire « *l'objet d'un travail spécifique en 2019* » afin de structurer l'offre de formations par blocs de compétences.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont présents essentiellement en M1. Mais, compte tenu du nombre des étudiants (environ 300), il n'existe pas de dispositif spécifique de suivi individuel. Il convient de souligner que la formation en M1 n'est pas tubulaire et offre la possibilité de passerelles dès lors néanmoins que l'étudiant a suivi des matières correspondant à sa réorientation, mais elles sont peu utilisées.

En M2, les responsables des parcours assurent le suivi individuel des étudiants s'accompagnant de mise au point en cours d'année si besoin. Pour aider à la réussite, deux semaines de révision tutorée sont organisées avant les partiels et examens du premier semestre et du second semestre. Une semaine tutorée se déroule après les délibérations de mai à destination des étudiants ajournés qui doivent passer les examens de seconde session ce qui est assez inhabituel en raison du taux de réussite au diplôme.

Pour certains étudiants, possibilité d'une année césure entre la troisième année de licence (L3) et le M1 ou entre celui-ci et le M2 est envisagée. Le dossier ne renseigne pas sur le nombre d'étudiants concernés et sur l'opportunité de l'année de césure entre les deux années de master.

Résultats constatés

On constate une baisse très nette et constante des effectifs en M1 : 490 inscrits pédagogiques en 2013-2014, mais 264 en 2017-2018 (moins 48 % en 4 ans). Le dossier ne renseigne pas sur ce point. Le dossier fait état de plus de 2000 candidatures en Master 2, mais seulement 90 inscrits pédagogiques en 2017-2018 (chiffre constant). Le M2 est attractif et la sélection est importante. Les effectifs varient de 12 à 26 étudiants par parcours ce qui montre que certains parcours sont plus attractifs que d'autres et qu'il convient de repenser l'ensemble, et surtout le parcours de juriste européen.

Le taux de réussite en M1 n'est pas très élevé au regard des taux de réussite généralement constatés en M1 : 56 % en 2013-2014 ; 70 % en 2014-2015 (ce dernier résultat s'explique peut-être par l'application de la compensation entre les semestres qui a été rétablie). En M2, le taux de réussite est autour de 98 % - il a été de 90 % en 2017-2018, ce qui est conforme à ce qui est attendu en M2.

Le suivi et le devenir des diplômés est difficile à apprécier. Compte tenu du faible taux de réponse aux enquêtes menées par l'observatoire de la vie étudiante, les résultats ne sont pas exploitables. Les retours sont plus intéressants par le biais des associations d'étudiants. Un certain nombre d'étudiants préparent l'examen d'entrée au CRFPA (centre régional de formation professionnelle des avocats). Le dossier ne fournit aucun renseignement sur les possibles inscriptions en thèse ; il est certes fait allusion à l'obtention de deux contrats doctoraux, mais on ignore dans le cadre de quelle mention et à l'issue de quel parcours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Pratiques pédagogiques innovantes.
- Partenariat fort avec le Tribunal de commerce de Nanterre.

Principaux points faibles :

- Ouverture du master à la formation continue et à l'apprentissage.
- Insuffisance du suivi des diplômés et de leur insertion professionnelle.
- Faiblesse des partenariats avec des établissements étrangers.
- Manque de lisibilité du parcours *Juriste européen*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

On ne peut qu'encourager l'utilisation, voire le renforcement des pédagogies innovantes faisant des étudiants des acteurs de leur formation professionnelle.

La création d'un parcours en formation continue serait souhaitable en raison de la spécialité du master. En outre, l'ouverture de la formation à l'apprentissage est requise pour conforter l'adossement du diplôme aux milieux socioprofessionnels, et développer les compétences des étudiants. La matière s'y prête et la durée des stages n'est pas renseignée dans le dossier.

L'ouverture à l'international pourrait se traduire par des partenariats plus étroits avec des Universités étrangères et la création d'au moins un double diplôme. Le master *Droit des affaires* s'y prête particulièrement.

L'ouverture envisagée du sixième parcours *Gestion juridique de l'entreprise* n'est pas souhaitable en l'état.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT FRANÇAIS – DROITS ÉTRANGERS

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit français- droits étrangers* de l'Université Paris Nanterre est la continuation de la licence proposée sous la même appellation. Il propose sur deux années un tronc commun en droit français (comportant deux itinéraires pédagogiques : *Droit des affaires* ou *Droit international et européen*) et cinq parcours (*Droit allemand, Common law, Droit espagnol et des pays d'Amérique latine, Droit italien* et *Droit russe*). La seconde année de master (M2), peut être à finalité plus recherche (mémoire, avec un semestre passé dans une université partenaire) ou professionnelle (stage réalisé à l'étranger).

Initialement intitulé master *Droits de l'Europe*, il a pris en 2013 l'appellation de master bilingue *Droit français – droits étrangers*, appellation volontairement générique afin de couvrir les cinq parcours possibles. Depuis 2016, la sélection des étudiants se fait dès l'entrée en première année de master (M1).

ANALYSE

Finalité
<p>L'objectif est de former des étudiants visant une carrière internationale en France, à l'étranger ou dans des instances internationales, en vue de tenir compte de l'internationalisation accrue des professions juridiques. Il s'agit pour les étudiants d'être formés dans deux droits (et deux langues), dont le droit français. Il leur est imposé de passer six mois à l'étranger (recherche ou stage) en cours de M2. La formation demeure généraliste en droit étranger en M1 ; il est possible de choisir entre deux spécialisations : <i>Droit des affaires</i> ou <i>Droit international et européen</i>.</p> <p>En M2, l'étudiant choisit ses enseignements, sujet de mémoire et stage en fonction de ses projets. Les matières enseignées correspondent bien aux finalités et comportent des enseignements dans deux droits et deux langues (outre des cours d'anglais dans tous les parcours). La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est renseignée de façon assez précise.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'Université Paris Nanterre a lancé ce type de formation dès les années 1980 et a donc un grand savoir-faire. Elle offre un nombre très élevé de parcours en droits étrangers qui est remarquable par rapport à l'offre en France dans ce type de formations qui mêlent droit, langue et savoir juridique dans une langue étrangère. L'option</p>

offerte aux étudiants de choisir entre deux domaines (droit des affaires ou droit international et européen) et la mise en place récente de « pôles » en M2 (dont il n'est toutefois pas très clairement expliqué comment ils fonctionnent) sont des atouts remarquables pour cette formation exigeante. Sur le plan local comme sur le plan national, la formation fait partie des plus internationales.

Le lien avec la recherche se fait essentiellement par l'appartenance des enseignants de la formation à tel ou tel centre de recherche et par la méthodologie de la recherche, qui apparaît surtout en M2. Les étudiants réalisent de nombreux travaux de recherche en lien avec les enseignants français et étrangers. Les meilleurs travaux sont publiés sur le blog de la formation.

La formation entretient des relations suivies avec différents cabinets d'avocats, en France et à l'étranger, mentionnés dans le dossier. Elle a également des liens étroits avec de nombreux partenaires étrangers (universités pour séjour de recherche ou cursus intégré : lien sur le site de l'université).

Organisation pédagogique

Le master est dirigé conjointement par deux maîtresses de conférences (l'une en section 01 du Conseil national des universités, l'autre en section 02).

La souplesse et la flexibilité caractérisent le format de cette formation (surtout en M2) dans la mesure où l'étudiant a le choix entre deux domaines de spécialité puis entre plusieurs parcours (mais en 2018 les étudiants s'inscrivent dans un pôle de spécialisation : droit privé, droit public, droit international et européen, propriété intellectuelle et droit du numérique, en lien avec leurs choix de mémoire ou de stage).

La recherche est très présente dans la formation, qui suppose l'application de la méthode comparative.

Depuis 2018, un tableau des stages existe, qui rassemble tous les stages réalisés par les étudiants depuis 2013 avec indication de l'objet du stage et des tâches confiées au stagiaire ; c'est là un outil extrêmement utile aux étudiants de la formation. Il est dommage que ce tableau n'ait pas été fourni. Le stage est obligatoire en M2 à finalité professionnelle (6 mois), il est facultatif en M1 et en M2 à finalité recherche mais les étudiants en font souvent un.

Comme en licence, des bonus au diplôme sont susceptibles d'être obtenus par les étudiants (modules transversaux tels que sport, culture, projet entrepreneurial, engagement solidaire... ; les bonus sont constatés dans un relevé de notes annuel spécifique). Ceci résulte d'une politique générale de l'université qui doit être encouragée, avec notamment une prise en compte plus importante dans la maquette de la formation.

Le numérique est utilisé comme outil d'évaluation, de transmission de travaux, comme dépôt de documents de cours. Il ne ressort pas du dossier une pratique plus innovante, qui pourrait être développée.

Pilotage

Le dossier indique une équipe pédagogique soudée se réunissant fréquemment (notamment les deux directrices du master). Le nombre d'enseignants (qui sont rattachés à l'UFR Droit ou à l'UFR Langues et Civilisations Étrangères) est satisfaisant et la formation dispose, outre les deux directrices, de référents pour chaque parcours. Les enseignants se divisent de façon assez équilibrée entre professeurs et maîtres de conférences, selon les indications détaillées fournies dans le tableau dédié de l'équipe.

Les étudiants sont impliqués dans le rayonnement de la formation par des associations étudiantes (une pour chaque droit étranger) et sont en lien avec l'association des anciens diplômés, ce qui favorise l'obtention de stages.

Les étudiants sont invités à évaluer la formation depuis 2017, ce qui est une évolution positive. Mais il est regrettable que le conseil de perfectionnement ou qu'un organe collégial de pilotage permettant de faire participer l'ensemble des acteurs de la formation ne soit pas en place. Le dossier manque parfois d'harmonisation sur l'ensemble des parcours, ce qui n'empêche pas un pilotage de la formation comme le montre les perspectives d'évolution.

Résultats constatés

Si la formation demeure attractive, les effectifs sont en diminution pour 2017-2018 pour les M1 (117 au lieu de 144 l'année précédente ; seul le parcours *Droit allemand* est en augmentation) tandis qu'ils sont constants pour les M2 (114 en 2014-2015 contre 111 en 2017-2018). Il est possible que les effectifs augmentent à l'avenir grâce à la

mise en place de la sélection en M1. La vigilance doit être de mise afin que cette diminution soit enrayée.

Dans certains parcours, une perte importante d'effectifs est constatée entre le M1 et le M2 (d'au moins 50 %, exemple : *Droit espagnol*) sans qu'aucune explication soit fournie.

En ce qui concerne le taux de réussite en M2 (promotion 2015), les taux sont très variables selon le droit étranger étudié (54 % en *Common law*, 86 % en *Droit espagnol*).

Le dossier manque d'explications sur les mobilités entrantes et sortantes tant enseignantes qu'étudiantes.

Des outils ont été mis en place pour le suivi des effectifs et la connaissance du devenir des diplômés. Toutefois, des tableaux joints au dossier, il est difficile (au vu du faible taux de réponses) de tirer des déductions quant à la poursuite d'études après l'obtention du M2 ou à la situation professionnelle et au niveau de l'emploi occupé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation, originale et qualitative, attractive avec de bons débouchés (taux d'insertion estimé court par 60 % des étudiants des promotions 2014-2015 et 2015-2016).
- En évolution et adaptation constante depuis une trentaine d'années.
- Individualisation intéressante du projet de l'étudiant.
- Formation reposant sur des partenariats étrangers et professionnels nombreux, stables et solides.

Principaux points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement.
- Manque d'explications sur la déperdition entre M1 et M2 dans certains droits étrangers.
- Manque d'explications sur les mobilités.
- Le dossier manque parfois de précision sur des données importantes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit français- droits étrangers* est une formation attractive qui permet aux étudiants une insertion assez rapide sur le marché de l'emploi. Il repose sur une longue expérience qui ne doit pas exclure les évolutions, comme l'atteste un certain nombre de réformes entreprises ou annoncées. Il est ainsi conseillé d'introduire une troisième langue dans tous les parcours afin d'enrichir la formation et l'aisance linguistique des étudiants dans un cadre de globalisation marquée. Le cloisonnement interne pourrait aussi être réduit en permettant aux étudiants d'un parcours d'accéder aux universités étrangères d'autres parcours, ainsi que l'envisage la direction du master.

L'usage des outils numériques pourrait être intensifié dans un but pédagogique.

Un conseil de perfectionnement devrait être institué afin de structurer officiellement les réflexions sur l'amélioration de la formation et d'impliquer les étudiants dans cette réflexion.

Le suivi du devenir professionnel des étudiants gagnerait à être intensifié et rendu plus accessible.



MASTER DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit international et européen* (MDIE) est construit sur un cursus organisé sur deux années dont l'accès sélectif n'est prévu qu'en seconde année de master (M2 ou M2DIE). La première année du master (M1 ou M1DIE) permet de compléter et de consolider les bases en droit international et en droit européen que les étudiants ont pu acquérir dans le cadre de la licence *Droit*. Elle favorise, par la diversité des enseignements dispensés et les deux parcours-type mis en place (à savoir *Relations internationales* et *Contentieux international et européen*), une pré-spécialisation à l'un des trois parcours proposées dans le cadre de la seconde année du master, à savoir *Contentieux international et européen* (CIE), *Droit du commerce international* (DCI) et *Droit des relations internationales et de l'Union européenne* (DRIUE).

Le master poursuit l'objectif de former les étudiants, par le biais d'un parcours professionnalisant ou par la voie de la recherche, aux métiers présentant, eu égard aux évolutions affectant la société internationale, un lien avec le droit international et/ou européen.

Cette formation est dispensée par l'UFR Droit et Science Politique (DSP) rattachée à l'Université Paris Nanterre.

ANALYSE

Finalité

L'objectif du master est de consolider les connaissances en droit public et en droit privé des étudiants sur des thématiques internationales et européennes. Pour cela la formation est structurée afin de leur offrir une formation leur permettant, au niveau du M1, de bénéficier d'un socle commun de connaissances en droit international (public et privé) et en droit de l'Union européenne tout préparant une spécialisation axée soit sur le droit public soit sur le droit privé et, au niveau du M2, de s'orienter vers l'un des trois parcours proposés (à savoir CIE, DCI et DRIUE).

Les finalités de ceux-ci sont clairement affichées car, si le premier parcours, au moyen d'une orientation professionnalisante ou d'une formation à la recherche, initie les étudiants à toute sorte de règlement des litiges, le deuxième parcours sensibilise les étudiants à la recherche juridique européenne et internationale et le troisième parcours prépare les étudiants aux métiers liés à la globalisation.

Positionnement dans l'environnement

Le MDIE, en raison de son originalité (qui découle, entre autres, d'une approche pluridisciplinaire combinant le droit privé et le droit public, le droit européen et le droit international), bénéficie, au niveau local et au niveau national, d'une véritable visibilité et, par suite, d'une réelle attractivité, celle-ci étant renforcée par les diplômes d'université (DU) pouvant, le cas échéant, compléter la formation et par la réputation du Centre de recherche en droit international public et privé (CEDIN).

L'articulation entre la formation et la recherche est assurée, principalement, à travers les enseignements qui sont dispensés par les enseignants-chercheurs faisant partie de l'équipe pédagogique (et qui, pour la plupart d'entre eux, appartiennent au CEDIN, qui se caractérise par sa composition pluridisciplinaire). Qui plus est, la formation associe différents laboratoires de recherches, qu'il s'agisse du Centre des études juridiques européennes et comparées (CEJEC), du Centre d'étude des droits fondamentaux (CREDOF) ou, bien encore, du Centre de droit civil des affaires du contentieux économique (CEDCACE).

La formation témoigne d'une ouverture significative sur le monde extérieur puisque de nombreuses relations sont établies avec diverses associations, entreprises et institutions. Sont, d'ailleurs, associés à la formation plusieurs intervenants professionnels, qu'ils intègrent l'équipe pédagogique, accueillent les étudiants pour une immersion dans le monde professionnel ou, bien encore, les entraînent pour les concours de plaidoiries. Dans le cadre du DU *Collège international de droit*, ouvert aux étudiants du M2DIE, un partenariat a été établi avec la société d'Avocats Simmons and Simmons (permettant, par exemple, de financer des séjours à l'étranger et d'organiser le « *Day of Crisis* »).

La formation a noué quelques partenariats avec des établissements d'enseignement étrangers (notamment en Amérique du Sud).

Organisation pédagogique

Le MDIE est structuré autour de deux années : un M1 assez généraliste et un M2 plus spécialisé. En M1, les enseignements, qui se présentent sous la forme traditionnelle de cours magistraux et de travaux dirigés, sont organisés, au titre de chaque semestre, en trois unités d'enseignement (UE) (« Fondamentale », « Complémentaire » et « Transversale »). L'objectif est de permettre aux étudiants, à partir d'un tronc commun, de préparer une spécialisation en privilégiant l'un des deux parcours-types proposés. Au niveau de la seconde année du MDIE, les étudiants ont la possibilité de choisir entre trois parcours (CIE, DRIUE et DCI). À vrai dire, il y a une adéquation et une progressivité entre les enseignements dispensés en M1DIE et ceux dispensés en M2DIE puisque l'articulation entre les 2 années de la formation permet, au niveau de la première année du MDIE, d'allier une formation générale et un début de spécialisation avant, au niveau de la seconde année du MDIE, d'approfondir la spécialisation. Un effort récent dans l'ouverture de l'offre pédagogique est à noter avec la création d'une université d'été en droit international et l'accès à la clinique du droit EUCLID (enseignement universitaire clinique du droit).

Si la place de la professionnalisation demeure faible pour le M1DIE, elle se révèle plus importante en M2 dans la mesure où certains parcours témoignent d'une vocation exclusivement (M2DCI) ou partiellement (M2CIE) professionnalisante, tandis que le parcours DRIUE reste exclusivement orienté vers la recherche. Plus précisément, l'ouverture de la formation au monde professionnel se manifeste à un double égard : d'une part, la composition des équipes pédagogiques révèle qu'elles intègrent, outre des intervenants issus du milieu académique, des intervenants issus du milieu professionnel et, d'autre part, l'offre de formation montre que des enseignements et des outils sont destinés à la professionnalisation des étudiants. Ainsi, dans le cadre du parcours CIE et du parcours DCI, les étudiants doivent réaliser un stage d'au moins deux mois, mais aucun élément n'est mentionné au sujet de leur réalisation. La recherche d'un stage est facilitée par des modules de formation, le recensement des stages effectués au cours des années antérieures ainsi que par une liste des contacts ayant accepté des stagiaires. Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de compléter leur formation au moyen de trois diplômes d'université spécialisés et de participer à plusieurs concours internationaux de plaidoiries. Ainsi, malgré les nombreuses passerelles vers le monde professionnel, la professionnalisation reste relativement faible, en raison notamment de la durée insuffisante des stages requis.

Eu égard aux objectifs affichés par la formation, la place accordée à la recherche s'avère variable. Cela étant, la formation des étudiants à la recherche s'effectue au moyen de la rédaction d'un mémoire de recherche (accompagnée, le cas échéant, de séminaires de recherche) ainsi que par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs qui assurent des enseignements au sein de la formation. Certains étudiants peuvent, d'ailleurs, poursuivre leurs études avec un doctorat (dans le cadre du parcours DRIUE et du parcours DCI).

La formation est assurée uniquement en mode présentiel, les enseignements prenant principalement la forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Les étudiants disposent, toutefois, d'un espace numérique de travail (ENT).

Si la place de l'international pourrait être renforcée au sein de la formation, celle-ci comprend, toutefois, des enseignements de langue anglaise ainsi que des enseignements en langue anglaise (à titre obligatoire ou à titre facultatif).

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique, qui reflète la pluridisciplinarité affichée par la formation, est mixte étant donné qu'elle intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du monde professionnel (dont la présence pourrait être renforcée), elle est toutefois très majoritairement composée d'enseignant statutaires, professeurs des universités et maîtres de conférences, de l'Université Paris Nanterre.

Depuis 2018, la formation est dotée d'un Conseil de perfectionnement et ce, conformément aux modalités fixées par la Charte des Conseils de perfectionnement élaborée conjointement par l'Université Paris Nanterre et l'Université Paris 8. Quant aux modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ou quant aux modalités d'autoévaluation de la formation, il apparaît que l'équipe pédagogique est amenée à se réunir et à échanger au moment de l'actualisation des programmes de la formation, de la répartition des sujets de mémoire ou, bien encore, des délibérations des jurys d'examen.

L'évaluation des enseignements dispensés dans le cadre de la formation se réalise dans le respect, d'une part, des « Modalités générales communes aux diplômes nationaux de l'Université Paris-Nanterre » et, d'autre part, des « Modalités de contrôles des connaissances spécifiques » mentionnées dans le livret pédagogique de la formation. L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (épreuves écrites, épreuves orales, contrôles continus et examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique. Les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont exposées dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) qui est correctement renseignée. Cela étant, à ce jour, aucun portefeuille de compétences n'a été mis en place et aucun suivi de l'acquisition des compétences n'est organisé (étant précisé que la démarche « Compétences » est en cours à l'Université Paris Nanterre et sera mise en place dans le cadre du prochain contrat).

L'aide à la réussite se traduit, essentiellement, par un suivi relatif des étudiants dans le cadre des travaux dirigés et des cours à effectifs réduits ou par un suivi individualisé réalisé dans le cadre du rapport de stage et du mémoire de recherche. À vrai dire, il n'existe pas de véritables mécanismes d'aide à la réussite. Cependant, au niveau du parcours CIE, sont prévus des cours de recadrage afin d'harmoniser le niveau des étudiants dans certaines matières.

Résultats constatés

De manière générale, les effectifs sont en baisse régulière importante au cours des quatre années. En M1DIE, la baisse des effectifs (161, 132, 104 et 92 étudiants) peut s'expliquer par la diminution du nombre des étudiants redoublants ainsi que par celle du nombre d'étudiants venant de l'extérieur. En M2DIE (dont l'accès n'est pas réservé aux seuls étudiants diplômés du M1DIE), les trois parcours connaissent un déclin variable (parcours CIE : 71, 21, 22 et 23 étudiants, parcours DCI : 21, 20, 15 et 12 étudiants, parcours DRIUE : 21, 19, 20 et 12 étudiants) se justifiant à la fois par la baisse du nombre d'étudiants réalisant deux M2, par celle du nombre d'inscriptions des étudiants du M1DIE et par une difficulté transitoire due au changement de mode d'inscription (passage au numérique, peu accessible aux étudiants étrangers).

Le suivi des diplômés est assuré, au niveau de l'université, au moyen d'enquêtes sur le devenir des diplômés de licence réalisées chaque année. Ces questionnaires, bien que détaillés, ne sont pas toujours significatifs étant donné que le taux de réponses demeure assez faible. Il n'y a pas de suivi spécifique réalisé par la formation (même si les associations d'élèves et anciens élèves collectent des informations sur ce point). Toutefois, les statistiques transmises laissent à penser que la durée moyenne de recherche d'emploi à l'issue de la formation est élevée.

Les diplômés font le choix, selon les parcours, de s'orienter vers une professionnalisation à court ou à moyen termes (ex. : la préparation du concours d'entrée à l'avocature ou à la magistrature) ou de poursuivre leurs études en France ou à l'étranger (notamment au moyen d'un autre M2, d'un doctorat ou d'un *Master of Laws* (LLM) ou *Master of Business Administration* (MBA)). Les débouchés qui s'offrent aux étudiants diplômés sont divers et variés, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'originalité du parcours *Contentieux international et européen*.
- L'approche pluridisciplinaire du droit international et européen du parcours *Contentieux international et européen*.
- La place faite aux cours en anglais dans le parcours *Contentieux international et européen*.

Principaux points faibles :

- L'internationalisation encore insuffisante (partenariats insuffisamment développer).
- L'absence de caractère professionnalisant du M1.
- la faible durée des stages obligatoires, insuffisante à produire une réelle expérience professionnelle.
- L'insuffisance de l'accompagnement personnalisé et du suivi individuel des étudiants.
- L'absence de réels dispositifs d'aide à la réussite.
- Une baisse non négligeable des effectifs.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international et européen* de l'Université Paris Nanterre est conçu, dans son ensemble, en adéquation avec sa finalité. Si la formation présente de notables améliorations au regard des points soulignés lors de la précédente évaluation réalisée par l'HCERES, elle présente, encore, à côté d'incontestables atouts, plusieurs insuffisances ouvrant autant de recommandations.

Au titre des atouts, la formation atteste d'une véritable cohérence puisque l'articulation réalisée entre le M1DIE et le M2DIE permet aux étudiants, en M1DIE, d'initier une spécialisation qu'ils pourront approfondir dans le cadre du M2DIE qui, avec ses trois parcours, a vocation à saisir nombre de dimensions du droit international et européen. La solidité pédagogique de la formation est, qui plus est, confortée par la qualité scientifique de l'équipe pédagogique et des centres de recherche sur lesquels elle prend appui.

Il n'en demeure pas moins que des pistes d'amélioration peuvent être formulées. Tout d'abord, des solutions devraient être apportées pour limiter la baisse des effectifs, notamment au niveau du M1DIE. Par ailleurs, la mise en place d'un accompagnement personnalisé des étudiants et le développement du numérique (et de pédagogies plus innovantes) pourraient constituer des mesures favorisant la réussite des étudiants. En outre, il conviendrait d'impliquer davantage les étudiants dans l'évaluation de la formation (en renforçant, entre autres, les échanges avec les membres de l'équipe pédagogique). Qui plus est, dans une perspective de professionnalisation à court ou à moyen termes, il serait utile de renforcer, d'une part, la place de la professionnalisation en M1 (en relativisant le poids des connaissances académiques) et, d'autre part, la politique d'internationalisation. Enfin, s'agissant du suivi des diplômés, il serait opportun de généraliser et de formaliser les mécanismes existants.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit notarial* est une formation en deux ans, dont l'objectif professionnel est de contribuer à la formation des notaires. Il est délivré par l'UFR Droit et Science politique de l'Université Paris Nanterre. La première année est assez généraliste tout en permettant déjà une spécialisation, qui devient totale en seconde année. La formation est ouverte en formation initiale. La seconde année comporte un stage organisé en alternance. Le recrutement des étudiants en seconde année est effectué par une sélection sur dossier. La formation comprend un total de 648 heures d'enseignement en première année et de 336 heures d'enseignement en seconde année. Les enseignements ont lieu sur le campus de Nanterre.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs en termes de connaissances et de compétences sont très clairement exposés et les contenus des enseignements permettent de les atteindre. On apprécie l'obligation d'effectuer des stages au cours des deux années, permettant d'être confronté aux activités du notariat. Les emplois visés sont en accord avec la formation. Les compétences acquises permettent la poursuite d'étude au sein de l'Institut national des formations notariales. Les informations relatives aux compétences, aux objectifs et aux débouchés de la formation, lesquels sont déclinés en secteur d'activité et en métiers, sont bien décrites et communiquées aux étudiants. La cohérence entre les enseignements et les objectifs scientifiques et professionnels est certaine.
Positionnement dans l'environnement
Le master <i>Droit notarial</i> est unique au sein de l'établissement et de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE). Il n'est pas le seul aux plans régional et national, mais il parvient à se distinguer par plusieurs atouts (liens étroits avec la Chambre départementale des notaires, accent mis sur le droit immobilier, lien avec la recherche). Le master <i>Droit notarial</i> parvient à se distinguer du master <i>Droit privé</i> . Même si les deux formations restent proches, ce qui se traduit en première année par une mutualisation de nombreux enseignements, le master droit notarial présente des spécificités indéniables qui permettent une différenciation très nette en seconde année. Le lien entre la formation et la recherche est fort pour une formation à vocation professionnelle, ce qui est appréciable. Le master est adossé à un centre de recherche (le CEDACE - Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique). Les étudiants ont l'obligation d'assister aux manifestations

scientifiques organisées ou coorganisées par la profession et à celles organisées par le laboratoire de recherche, dès lors qu'elles présentent un lien avec le contenu des enseignements. Les étudiants sont également associés aux travaux de recherche (participation à un contrat de recherche « Notariat et numérique, le cyber notaire au cœur de la République numérique »). Les interactions entre la formation et la profession du notariat sont très fortes : les professionnels sont étroitement liés aux différentes étapes de la seconde année (pilotage de la formation, sélection des étudiants, enseignements, stages, conférences). La formation n'a aucune dimension internationale. Même si la profession de notaire présente une spécificité nationale, l'absence de coopération internationale ou de dispositif de mobilité pour favoriser le traitement d'enjeux notariaux internationaux est regrettable.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est très lisible. Il n'existe aucun parcours spécifique ; peu d'options sont proposées, ce qui se justifie par l'objectif professionnel réglementé de la formation. La première année est constituée principalement d'un tronc commun (dont les enseignements sont mutualisés avec une autre mention plus généraliste) ; cependant, un stage obligatoire et un enseignement « étude de cas » permettent déjà une spécialisation en master 1. La seconde année poursuit cette spécialisation. La formation permet bien une spécialisation progressive. L'organisation en alternance du stage obligatoire de seconde année est intéressante et renforce la professionnalisation de la formation. Aucune explication n'est donnée pour le manque de clarté concernant une matière enseignée deux fois en première année par un professionnel et un enseignant-chercheur pour un même volume horaire (droit spécial des sociétés).

Les dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières ne sont pas décrits mais ils existent et sont garantis par différentes chartes. Les démarches de validation des acquis de l'expérience et des acquis personnels et professionnels sont peu décrites, bien que la formation soit concernée par ces demandes. La place de la professionnalisation est très importante au sein de la formation grâce à l'intervention de professionnels, d'études de cas, d'enseignements orientés vers la pratique professionnelle, de stages obligatoires lors des deux années et des liens étroits avec la chambre départementale des notaires. Les stages sont donc bien présents (obligatoires en première et seconde année), suivis et évalués. Un tableau des stages, en annexe du dossier, permet d'apprécier la portée de ceux-ci sur la formation. L'appui du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) reste secondaire, l'accompagnement des étudiants étant surtout réalisé par les responsables de la formation au travers du réseau professionnel du master. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est lisible mais ne mentionne pas la possibilité d'effectuer le stage en alternance au second semestre de la seconde année.

La place de la recherche est non négligeable, comme le montrent les participations des étudiants aux manifestations scientifiques et aux travaux de recherche. Le lien de la formation avec la recherche se manifeste également par une initiation à la recherche dans le cadre de la méthodologie de rédaction du rapport de stage en seconde année.

L'utilisation du numérique comme outil pédagogique reste classique avec l'existence d'un environnement numérique de travail. Le numérique ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique dans le cadre de la formation (les étudiants ont cependant la possibilité hors cursus d'obtenir une certification), car l'apprentissage de logiciels s'effectue lors des stages chez les professionnels. Mais une initiation aurait pu être prévue.

Les pratiques pédagogiques innovantes ont peu de place, ce que l'on peut regretter. En effet, seul un travail interactif sur des cas pratiques, organisé par les intervenants professionnels, est mentionné. Le développement de telles pratiques pourrait être intéressant pour renforcer le caractère professionnel de la formation.

La mobilité sortante n'est pas favorisée par l'organisation de la formation mais elle n'est pas impossible. La place de l'international est réduite à l'existence d'un enseignement en langue étrangère en première année. Rien n'est prévu en seconde année au sein de la formation. Une simple incitation à suivre des modules en langue étrangère, en dehors de la formation, est préconisée par l'équipe pour l'avenir. On peut regretter l'absence d'un enseignement obligatoire en langue étrangère en seconde année, comme cela est le cas en première année. L'interruption d'un tel enseignement en seconde année est difficilement compréhensible. Aucun enseignement obligatoire d'une langue étrangère n'est prévu par la formation, ce qui peut paraître étonnant. De nouveau, on peut regretter l'absence de coopération internationale ou de dispositif de mobilité pour favoriser le traitement d'enjeux notariaux internationaux.

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée avec l'intervention d'enseignants-chercheurs (19) et de professionnels (7), dont la compétence est certaine. On peut néanmoins regretter une composition un peu déséquilibrée : le nombre de professionnels notaires (3) paraît peu élevé pour une formation ayant pour objectif de former des notaires. Les professionnels assurent des enseignements correspondant majoritairement à leur cœur de métier et disposent d'un volume horaire correct (204 heures pour les deux années sur un total de 984), mais on pouvait s'attendre à davantage d'heures d'enseignement de la part des notaires (72 heures). On peut regretter des rencontres peu nombreuses de l'équipe pédagogique en première année (uniquement lors des délibérations finales). Les rencontres régulières de l'équipe pédagogique en seconde année (réunions avant la rentrée, délibérations, réunion de sélection des étudiants, conseil de perfectionnement) sont appréciables, tout comme l'association des professionnels aux réunions de pré-rentrée et de sélection des étudiants. Ces rencontres ont toutes lieu sans la présence des étudiants.

Le conseil de perfectionnement est en place depuis peu (2018). La présence, entre autres, d'anciens étudiants et de représentants du monde socio-économique en son sein est appréciable. Un compte-rendu de la première réunion a été inséré dans le dossier. Le conseil assure son rôle. L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien instaurée : elle s'effectue, au niveau de l'établissement, par des dispositifs communs aux différentes formations et, au niveau de la seconde année de master, par des dispositifs propres à la formation. Cette dernière évaluation est néanmoins plus informelle (recueil d'avis). Dans ce cadre, les enseignements des notaires font l'objet cependant d'un véritable questionnaire d'évaluation (il s'agit d'un questionnaire de « satisfaction » diffusé par les notaires eux-mêmes et transmis à la direction de la formation). L'absence de généralisation d'un tel questionnaire à l'ensemble des enseignements de la seconde année de master est regrettable. Il est difficile de tirer de réels enseignements de l'évaluation opérée au niveau de l'établissement (peu de répondants). Les modalités d'évaluation des étudiants de première année ne sont pas réellement décrites. Celles des étudiants de seconde année sont prévues par arrêté. La constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examens sont bien indiqués.

La formation ne fait aucune précision quant aux compétences transversales, telles que l'apprentissage d'une langue étrangère et des outils informatiques, ce que l'on peut regretter. La maîtrise des logiciels professionnels n'est pas encadrée par la formation elle-même mais par les professionnels dans le cadre des stages. On peut regretter également l'absence de portefeuille de compétences et de supplément au diplôme, qui devraient être néanmoins élaborés dans les prochaines années. La formation ne dispose pas de dispositifs de remise à niveau, ce qui se comprend au vu de son caractère sélectif. Des outils d'aide à la réussite existent au niveau de l'établissement mais ils ne sont pas décrits. Le suivi individuel semble privilégié en seconde année. La possibilité pour les étudiants non sélectionnés en seconde année de pouvoir se réorienter vers une autre formation en raison du caractère assez généraliste de la première année du master est appréciée tout comme l'accompagnement par les responsables de la formation des étudiants échouant en seconde année afin de repenser leur projet professionnel et d'envisager d'autres voies d'accès aux activités du notariat.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation ne sont pas très élevés (en moyenne, sur les quatre dernières années, 45 étudiants en première année et 19 étudiants en seconde année), ce qui peut se justifier par le souci d'insertion professionnelle des diplômés. Le taux de réussite en première année est correct avec une moyenne d'environ 70 % (sur les quatre dernières années). Celui du M2 est très bon (en moyenne, 89 % sur les quatre dernières années). La formation ne paraît pas cependant attractive, comme le montre la chute régulière des effectifs depuis quatre ans. Les difficultés de la profession entre 2014 et 2016, mentionnées par l'équipe, peuvent expliquer en partie, mais non totalement, cette baisse. Des informations plus complètes sur ce point auraient été bienvenues. L'insertion professionnelle des diplômés n'a pas lieu immédiatement. Une poursuite d'étude est nécessaire pour être notaire, ce qui est en adéquation avec les objectifs de la formation. Elle se concilie avec une expérience professionnelle de deux ans. Les diplômés n'ont apparemment pas de difficulté à conclure un contrat de travail au sein d'un office. Cependant, les données sur l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude des diplômés ne sont pas réellement exploitables (peu de répondants). De plus, les tableaux fournis par l'équipe ne sont pas très lisibles.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Alternance du stage en seconde année.
- Bon taux de réussite en seconde année.

Principaux points faibles :

- Faiblesse des enseignements par des notaires.
- Peu de pratiques pédagogiques innovantes.
- Faible place de l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit notarial* de l'Université Paris Nanterre est une bonne formation, manquant néanmoins d'attractivité. Celle-ci pourrait être accrue grâce à l'intervention d'un nombre plus important de notaires dans la formation, et particulièrement en seconde année. Le développement de pratiques pédagogiques innovantes, favorisant la professionnalisation de la formation, pourrait également être envisagé. Pour davantage de cohérence au sein de la formation, un cours en langue étrangère obligatoire pourrait être instauré en seconde année, comme cela est déjà le cas en première année. L'enseignement d'une langue étrangère pourrait également être dispensé au cours des deux années de la formation.



MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'Université Paris Nanterre propose un master organisé en deux ans avec, en seconde année, un parcours unique *Droit pénal et sciences criminelles* destiné à former des juristes spécialisés en droit pénal dans la perspective de pouvoir passer différents concours administratifs de la justice, de la police, de la gendarmerie ou encore de l'administration pénitentiaire. Cette formation permet également aux étudiants d'envisager l'exercice de la profession d'avocat. Le master est adossé au Centre de recherche de droit pénal et de criminologie (EA 3982) de l'Université Paris Nanterre.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* a été détaché d'une mention plus générale *Droit privé et sciences criminelles*. Il propose en deux ans une formation destinée à acquérir les connaissances et compétences fondamentales de la discipline. Il doit permettre de maîtriser le fonctionnement de l'ensemble des institutions pénales et les caractéristiques propres aux différents types de délinquance.

Les objectifs et les débouchés sont très clairement exposés et connus à la fois des étudiants et des autres parties prenantes grâce à plusieurs outils : site internet, brochure formation, livret pédagogique.

Ce master vise à former des juristes spécialisés en droit pénal qui pourront ensuite passer différents concours administratifs de la justice, de la gendarmerie et de la police (École nationale de la magistrature, officier et commissaire de police, officier de gendarmerie, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, ...) ou examens (CRFPA - centre régional de formation professionnelle des avocats - pour ceux qui souhaitent intégrer la profession d'avocat). Plus marginalement, les étudiants pourront envisager des activités de juristes salariés (métiers de la *compliance*, de la prévention contre la corruption et le blanchiment, recrutement au sein de diverses associations, etc...).

Le master propose également les débouchés dans la recherche universitaire en lien avec le Centre de droit pénal et de criminologie de Paris Nanterre (CDPC).

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* s'inscrit dans le cadre de l'offre de formation universitaire très complète de la région parisienne. Comme d'autres établissements, l'Université de Nanterre propose un master de droit pénal en deux ans. De nombreuses universités proches font le choix d'un master 1 plus général, en proposant un master *Carrières judiciaires et sciences criminelles*, la spécialisation ne devenant déterminante que dans le cadre du parcours de seconde année. L'originalité du master 2 de l'Université Paris Nanterre est donc de proposer un cursus dédié au droit pénal sur deux ans.

Le master s'appuie sur un centre de recherche (CDPC) et une équipe d'enseignants-chercheurs. Le lien entre l'équipe de recherche et la formation n'est pas bien formalisé mais il existe puisque les étudiants sont appelés à participer aux manifestations du centre, sont formés à la recherche (mémoire facultatif en première année (M1) et obligatoire en seconde année de master (M2), séminaire de méthodologie appliquée à la recherche) et que tous les ans un petit nombre d'entre eux poursuivent des études doctorales. L'évaluation portée sur ce lien entre recherche et enseignement fait l'objet d'une bonne appréciation des étudiants.

Les liens avec le monde professionnel de la justice existent et sont importants. Le master 2 est partie prenante à une clinique juridique qui permet aux étudiants de se confronter aux difficultés pratiques. Il existe un partenariat avec la maison d'arrêt de Nanterre qui permet aux étudiants de découvrir la réalité pénitentiaire. Une convention a également été conclue avec le Tribunal de grande instance de Nanterre (proposition de stage au siège ou au parquet) et avec le Service national de la douane judiciaire. Plus ponctuellement, le master est en lien avec d'autres entreprises ou institutions pour enrichir sa formation (autorité de régulation des jeux en ligne, barreau de Nanterre, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, ...) sans que cela se reflète nécessairement sur la maquette d'enseignement.

Des partenariats internationaux pertinents permettent l'accueil de professeurs invités originaires de Suisse, d'Italie ou des États-Unis.

Organisation pédagogique

La particularité du cursus du master *Droit pénal et sciences criminelles* de l'Université Paris Nanterre est d'offrir une spécialisation immédiate aux étudiants dès la première année de master. Cela offre la possibilité d'un enseignement plus complet et plus technique développé sur deux ans ce qui participe à l'attractivité de la formation. Cette spécialisation progressive se met en place notamment par l'existence d'un tronc commun et un choix d'options en première et seconde années de master.

Pour autant, l'entrée en master 1 n'apparaît pas comme sélective actuellement. La sélection s'opère apparemment en master 2. Si l'on veut bien considérer que les effectifs de recrutement en master 2 sont constants et que le taux de réussite est très bon, seul un peu plus de 10 % des étudiants du master 1 de l'Université Paris Nanterre ont vocation à poursuivre en master 2 dans leur Université. Cela pose évidemment la question de l'opportunité d'une telle spécialisation dès le master 1, avec un parcours unique en *Droit pénal et sciences criminelles*, lorsque 90 % des étudiants n'ont pas vocation à poursuivre dans cette voie. Il n'est en effet pas certain que les autres masters 2 de droit pénal de la région parisienne accueillent l'ensemble de ces étudiants. Les informations manquent sur ce point. Toutefois, à partir de 2019-2020, les étudiants seront sélectionnés à l'entrée du master 1 et accéderont de plein droit au master 2.

Par ailleurs, la question du lien entre certaines matières enseignées (droit de l'union, réforme de l'Etat et nouvelle gestion, théorie générale de l'Etat, contentieux administratif, sociologie politique) et l'affichage très fort d'une spécialisation en droit pénal se pose. Certaines matières sont sans doute de nature à préparer les étudiants aux concours administratifs mais le lien avec les sciences criminelles même comprises de façon extensive peut paraître assez ténu.

La qualité de l'accueil des étudiants présentant des contraintes particulières est garantie par plusieurs chartes. La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience en première et seconde année. Les demandes sont de deux à trois par an.

Les étudiants sont encouragés à effectuer des stages. Ils sont également régulièrement associés au suivi de certains procès pénaux. Ils peuvent aussi développer des compétences qu'ils ne trouvent pas dans le cursus en choisissant un ou deux modules supplémentaires à chaque semestre (engagements solidaires, langues, modules de professionnalisation, activités culturelles et sportives). Même si ce dispositif ne figure pas encore dans l'annexe descriptive au diplôme, il présente une réelle opportunité pour les étudiants et est pris en considération lors des délibérations.

Si le lien avec la recherche universitaire est bien identifié et très solide, la perspective d'un positionnement professionnel de ce diplôme devrait pouvoir être réfléchi ou même simplement éprouvé en envisageant l'ouverture du diplôme en formation continue ou en alternance.

Le master ne fait pas état de l'usage d'innovations pédagogiques particulières mis à part les liens avec la clinique juridique et l'intervention de professionnels pour illustrer ou appuyer très ponctuellement les enseignements. Les enseignants utilisent Moodle. Il est relevé que les blocages du printemps 2018 ont permis de s'approprier les spécificités de l'évaluation en ligne.

L'équipe pédagogique du master a le souci d'assurer l'ouverture et le rayonnement international de la formation. Un cours de 36 heures est dispensé en anglais en master 1 (*due process of law*). Les étudiants du master 2 participent à un concours de plaidoirie de droit pénal international (concours Lommois). La formation accueille des professeurs étrangers invités. Des enseignements spécifiques, tels que le droit pénal européens, la criminalité organisée transnationale et le droit pénal douanier, rejoignent opportunément cet objectif.

Il n'existe pas de module spécifique de remise à niveau dans la maquette d'enseignement. Sans doute, un tel module n'est-il pas nécessaire au regard de l'homogénéité du niveau des étudiants qui intègrent le master 1 après une licence en droit et le master 2 après avoir suivi une année déjà spécialisée en droit pénal. Le dossier d'auto-évaluation relève (p. 8) que « les équipes pédagogiques prodiguent des conseils aux étudiants fragiles, notamment au moment des évaluations ». Il convient de s'interroger pour savoir s'il ne serait pas utile de délivrer les conseils un peu plus en amont. En revanche, des périodes de révisions tuteurées, au premier et second semestre, sont mises en œuvre de façon systématique en master 1 ce qui constitue un atout de la formation dans sa démarche d'accompagnement des étudiants.

Il existe des possibilités de « bonus au diplôme » pour tenir compte de l'engagement étudiant (participation à la clinique juridique, participation au concours étudiant de droit pénal international Lommois).

Pilotage

La composition des équipes pédagogique et administrative est décrite dans le livret pédagogique et donc bien connue des étudiants.

L'équipe pédagogique est composée à 83 % d'enseignants-chercheurs. Une place limitée est laissée aux enseignements pratiques ou par des professionnels spécialisés. Il y a ainsi peu de magistrats (seulement 20 heures de cours sur les deux ans), pas d'avocats, pas de policiers ou de gendarmes qui viennent enseigner en master 2 alors que pourtant les débouchés professionnels désignés à la formation leur font une large place.

L'équipe pédagogique a mis en place un conseil de perfectionnement comme cela lui avait été suggéré lors d'une précédente évaluation. Ce conseil se réunit deux fois par an mais les procès-verbaux ne sont pas communiqués. La démarche qualité conduit la formation à proposer un questionnaire d'évaluation des enseignements en ligne. Les résultats sont très satisfaisants.

Le suivi de l'acquisition de compétences est optimisé par la plateforme RéseauPro où les étudiants peuvent créer leur curriculum vitae en ligne en y intégrant leurs compétences. Ils bénéficient également du soutien du bureau d'aide à l'insertion professionnelle afin de faciliter l'identification des compétences en lien avec leur cible professionnelle. Il n'existe cependant pas de portefeuille de compétences formalisé.

L'équipe pédagogique fait état d'un manque de soutien administratif pour assurer le suivi de la mention notamment en master 1. Les étudiants se plaignent de cette situation. Cette question est importante car il est difficile d'informer et, plus généralement, de faire le lien avec les étudiants sans personnel dédié.

Les modalités d'évaluation sont bien connues des étudiants car consultables en ligne sur une page dédiée du portail étudiants.

Résultats constatés

Les effectifs du master 1 sont importants et assez stables (197 étudiants en 2018) comme celui de l'unique parcours de la mention (30 étudiants en 2018).

L'attractivité du diplôme est forte. Un tiers des étudiants en master 2 et de l'ordre d'un cinquième en master 1 viennent d'une autre Université.

Un réseau d'alumni est mis en place. La réussite en M1 (80 %) et M2 (97 % en 2014, 100 % en 2015) est très satisfaisante.

Les questionnaires présentés pour fixer l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude sont produits par l'université de façon assez générale et ne sont pas sérieusement exploitables (8 répondants pour la promotion 2015, 4 pour la promotion 2014). Il appartient sans doute aux responsables de la formation de développer leur propre outil de suivi pour améliorer le taux de réponse. Le fichier des alumni devrait les y aider.

En toute hypothèse, l'accès aux professions réglementées indépendantes (avocat notamment) ou aux métiers de la fonction publique suppose de réussir un examen ou un concours. La poursuite d'études est souvent la suite logique empruntée par les meilleurs éléments. Il est donc difficile d'apprécier l'insertion professionnelle des étudiants d'un tel diplôme de la même façon que pour ceux titulaires d'un diplôme qui vise plus directement à l'accès au marché du travail. Plus délicate est la question du devenir des étudiants ayant validé le master 1 qui n'entrent apparemment pas dans les statistiques de l'observatoire de la vie étudiante de l'université.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Spécialisation importante dès la première année du master offrant visibilité et attractivité de la formation au niveau académique.
- Intérêt et opportunité d'une formation complète en droit pénal sur deux ans.
- Préparation solide pour la poursuite des études en doctorat.

Principaux points faibles :

- Pas de vocation professionnelle très marquée de la formation (pas de formation continue, pas d'alternance).
- Certains enseignements dispensés en master 1 sont éloignés de l'intitulé de la mention (réforme de l'Etat et nouvelle gestion ; sociologie politique notamment).
- Manque d'information sur le devenir des étudiants qui ont validé un master 1 très spécialisé en droit pénal et sciences criminelles mais qui ne sont pas sélectionnés dans le master 2 dédié de l'université Paris Nanterre. Toutefois la sélection annoncée en première année permettra de résoudre ce problème.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le souhait d'envisager une sélection des étudiants à l'entrée dans le master, laquelle est en principe prévue pour 2019-2020, mérite d'être soutenu ou, à défaut, il serait opportun de proposer une autre issue ou un accompagnement particulier pour les étudiants ayant validé la première année de la mention (création d'un autre parcours plus accessible et moins ambitieux, préparation dédiée aux concours administratifs ou dans le cadre de l'IEJ, etc...). Il serait intéressant de renforcer la professionnalisation de la formation en faisant notamment davantage appel à des représentants du monde judiciaire et des forces de l'ordre pour dispenser des enseignements pratiques. Il semble possible de prendre appui sur la clinique juridique dont dispose l'Université et imposer des stages aux étudiants dès le master 1 afin de renforcer les aspects pratiques de la formation et ainsi faciliter encore l'insertion professionnelle des diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit privé* de l'Université Paris Nanterre est une formation en deux ans, rattachée à l'unité de formation et de recherche de Droit et Science Politique. La première année de master (M1) *Droit privé général* offre une formation aux fondamentaux du droit privé d'un volume de 540 heures d'enseignement en présentiel. La seconde année de master (M2) *Droit privé* est composée de deux parcours : un parcours *Droit privé fondamental* lequel est conçu comme prolongeant la formation généraliste du M1 et ce, dans la perspective notamment de la préparation aux concours et examens préparant aux métiers classiques (magistrats, avocats...) passés par les étudiants et diplômés. Il est dispensé sur un volume d'enseignements de 324 heures en présentiel. Le parcours *Contrat et contentieux* est une formation réalisée en alternance avec un agrément du CFA (centre de formation d'apprentis) Union. Il comprend 384 heures d'enseignement en présentiel à destination d'étudiants souhaitant allier cursus académique et expérience professionnelle pratique.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences sont clairement définis et accessibles notamment aux étudiants à partir du site internet de l'université. L'intitulé de la formation est cohérent tant avec les objectifs assignés à la formation qu'avec le contenu des enseignements. L'intitulé de chaque parcours est justifié et cohérent avec l'objectif poursuivi et en ce qu'il traduit la différence de public attendu (en formation initiale ou en alternance). Le dossier indique qu'il n'existe pas en l'état de supplément au diplôme lequel doit faire l'objet d'un travail en 2019.

Les débouchés sont identifiés par secteur d'activités et professions. Ils sont en parfaite adéquation avec la formation. Cette information est accessible aux étudiants notamment grâce à une fiche formation élaborée par l'Université ainsi qu'à des brochures distribuées à l'occasion d'événements de promotion et de communication ou dans le cadre de la formation elle-même. La fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) précise bien l'ensemble des compétences délivrées par le master.

Positionnement dans l'environnement

La formation indique précisément son positionnement vis-à-vis d'autres institutions de l'enseignement supérieur. Ce positionnement est réalisé à différents niveaux géographiques et institutionnels, en soulignant l'attractivité de

la formation et ce, malgré un contexte concurrentiel. Au-delà, l'explication du positionnement de la formation indique la maîtrise des enjeux qui lui sont liés et partant, le souci d'intégrer le master dans son environnement notamment institutionnel.

Les liens avec la recherche sont clairement explicités. Ils sont assez variés (association des enseignants-chercheurs aux enseignements de la formation, enseignements d'initiation à la recherche en M1 et M2, conférences interdisciplinaires, association des étudiants aux événements scientifiques, recherches réalisées par les étudiants à destination de professionnels, séminaire de méthodologie à la recherche) et adaptés aux parcours de M2. Au-delà, les centres de recherche auxquels la formation est liée sont identifiés (Centre de droit civil des affaires et du contentieux (CEDCACE) et Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC)).

La formation a noué des liens importants et variés avec son environnement socio-économique (intervention dans la formation, stage, apprentissage, intervention dans les manifestations scientifiques, etc.), encore que ceux-ci se manifestent plus nettement en M2. En M2, ces liens traduisent également la spécificité de chaque parcours. Ils sont notamment concrétisés par un partenariat conclu entre l'Université Paris Nanterre et le Tribunal de grande instance de Nanterre ainsi qu'un accord conclu avec la Cour d'appel de Versailles en 2017.

L'ouverture de la formation à l'international est opportunément soulignée. Elle prend des formes diverses. Encore que la formation ne dispose pas de partenariat international, la possibilité est offerte aux étudiants de poursuivre parallèlement un Diplôme Universitaire (DU) *Collège international du droit* de l'Université Paris Nanterre. Ils ont également la possibilité de réaliser un stage à l'étranger ou de travailler en langue étrangère (lors d'un stage et grâce aux cours en anglais ou de droit comparé). Enfin la formation accueille des étudiants venant de l'étranger dans le cadre du recrutement par « Études en France ». La mobilité étudiante (entrante comme sortante) et enseignante est également permise mais plus de précisions chiffrées auraient été appréciées. En seconde année, le voyage d'étude annuel est souvent l'occasion d'une ouverture à l'international.

Organisation pédagogique

La formation est organisée autour d'unités d'enseignements clairement identifiées. Le choix de répartition des enseignements sur l'année ainsi que leur statut dans la maquette (tronc commun ou parcours) participent de la progressivité de la formation. Le M1, lequel forme le tronc commun, est organisé en trois unités d'enseignements par semestre. Le M2, dont le contenu est conçu en fonction de chaque parcours, comprend quatre unités d'enseignements (UE) par semestre. Les intitulés retenus sont spécifiques à chaque parcours mais uniformes au sein du parcours, ce qui assure la lisibilité de l'offre de formation. La répartition des crédits ECTS n'est pas toujours bien réalisée (au regard des 30 prévus par semestre). Que ce soit en M1 ou en M2 (tous parcours confondus), la formation propose des unités d'enseignements optionnels permettant aux étudiants d'adapter la formation à leur projet professionnel. Au-delà, le dossier indique que l'engagement étudiant est reconnu en application de la Charte de la reconnaissance de l'engagement étudiant, cette prise en compte se traduisant par la possibilité d'obtenir des bonus.

L'identification des publics concernés est à préciser encore qu'il soit indiqué que la formation est dispensée en formation continue ou en alternance selon l'année et le parcours. La formation est accessible après une VAE (validation des acquis d'expérience) ou dans le cadre d'une VAPP (validation des acquis personnels et professionnels). La formation peut accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières et des dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place et garantis par différentes chartes.

Dans la formation, la professionnalisation a une place importante et ce, dès les M1. Les étudiants sont en effet mis au contact de l'environnement professionnel tout au long de leur parcours. Les cadres et moyens utilisés sont variés et complémentaires (échange avec des intervenants professionnels, stage, préparation des concours dans le cadre d'option prévue dans la formation, événements organisés par la formation, par exemple). La formation comprend également un stage obligatoire (M2, parcours *Droit privé fondamental*) lequel fait l'objet d'une évaluation professionnelle dont les critères sont connus des étudiants. Il est à souligner que le stage est associé à une démarche d'analyse et bénéficie de dispositifs particuliers destinés à organiser sa mise en œuvre (enseignant référent stage, accompagnement dans la recherche de stage notamment par le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle). Les innovations pédagogiques (mise en situation notamment dans le cadre de la Clinique du droit) confortent la professionnalisation.

L'acquisition de compétences additionnelles est également prévue au titre des bonus au diplôme. La place du numérique est présente bien que classique. Elle se traduit d'une part, par l'existence d'un environnement de travail numérique et d'autre part, par l'intégration dans les enseignements de modules de compétences numériques et la possibilité d'une certification numérique.

L'internationalisation de la formation est assurée dans des cadres variés et complémentaires, qu'il s'agisse d'enseignements académiques en langue étrangère (auxquels est associée l'acquisition de crédits ECTS)

comme des dispositifs de professionnalisation (pratique de l'anglais pendant le stage, stage à l'étranger, par exemple). L'apprentissage de l'anglais est également présent et adapté au parcours.

Les étudiants sont sensibilisés dans le cadre de la formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée avec l'intervention d'enseignants-chercheurs et de praticiens dont la compétence est certaine. Elle est bien identifiée et connue des étudiants. La formation est pilotée par un responsable de formation, assisté de responsables de parcours ou d'année selon les cas. La formation dispose également d'un secrétariat pédagogique et du service du planning. La liste des intervenants est communiquée aux étudiants. Elle fait apparaître la diversité de ces derniers dans la formation (enseignants-chercheurs rattachés à l'UFR Droit Sciences Politiques, enseignants-chercheurs associés (PAST/MAST), intervenants professionnels du « cœur de métier »). Il est précisé qu'un conseil de perfectionnement est constitué pour le M1 sans que sa composition ne soit indiquée. En M2, l'équipe pédagogique est réunie plusieurs fois par an. Il est prévu qu'un conseil de perfectionnement soit également constitué pour le M2 sans que ne soit indiqué, s'il sera commun ou spécifique au parcours. Les étudiants ne sont consultés que par le biais d'un questionnaire d'évaluation de la formation et au cours d'échanges informels ce qui est insuffisant. Le dossier fait cependant mention, qu'à compter de l'année 2018-2019, ils seront associés à la composition du conseil de perfectionnement.

La possibilité de recourir à des questionnaires d'évaluation de l'enseignement existe sans que les modalités de mise en œuvre ne soient précisément indiquées.

Les modalités de l'évaluation des connaissances sont connues des étudiants et apparaissent réalisées conformément aux modalités de contrôle continu (MCC) communes ainsi qu'aux MCC spécifiques indiquées. La composition des jurys d'examens est identifiée et communiquée aux étudiants.

Le suivi de l'acquisition de compétences est optimisé par la plateforme RéseauPro où les étudiants peuvent créer leur curriculum vitae en ligne en y intégrant leurs compétences. Ils bénéficient également du soutien du bureau d'aide à l'insertion professionnelle afin de faciliter l'identification des compétences en lien avec leur cible professionnelle. Il n'existe cependant pas de portefeuille de compétences formalisé. Toutefois, il convient de souligner que la formation a engagé une réflexion relative à l'évaluation par compétences, la mise en place du système de blocs de compétences étant annoncée pour l'offre de formation 2020-2024.

Résultats constatés

Le suivi des effectifs est réalisé en lien avec la composante et le pilotage de la formation.

Sur la période 2013-2018, les effectifs de M1 ont baissé de manière significative (- 37,3 %), cette évolution étant seulement expliquée dans le dossier par un effet générationnel. Les étudiants inscrits en M1 sont pour la part la plus importante, diplômés d'une troisième année de licence à l'Université Paris Nanterre. La part des étudiants extérieurs à l'Université Paris Nanterre est importante et le demeure sur la période de référence (47 sur 225, soit environ 21 %, en 2013-2014 ; 30 sur 138, soit environ 22 % en 2016-2017). En M1, le taux de réussite progresse légèrement sur la période de référence (de 65 à 69 %).

Les effectifs en M2 sont stables (avec un peu plus d'une trentaine d'étudiants, mais il existe une tendance à la baisse -17 % dans le parcours *Droit privé fondamental* et une légère hausse pour le parcours en apprentissage). Il est également à noter que la part des étudiants inscrits extérieurs à l'Université Paris Nanterre est stable sur la période de référence (14 en 2014-2015 et en 2015-2016 ; 10 en 2016-2017 et 13 en 2017-2018). Le devenir des diplômés fait l'objet d'un suivi dans des cadres différents (au niveau de l'université, au niveau du master, par le CFA pour le parcours M2 parcours *Contrats et contentieux*). Le devenir des diplômés apparaît conforme aux objectifs de la formation encore que le faible taux de réponse aux enquêtes rende cette étude délicate.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La place accordée à la professionnalisation et les liens développés avec l'environnement professionnel.
- La cohérence de la formation en M1 et M2.

- L'ouverture à l'international de la formation.

Principaux points faibles :

- ◆ La structuration insuffisante des cadres d'échanges de l'équipe pédagogique en association avec les étudiants au sein du conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* permet d'offrir une formation véritablement généraliste et ancrée dans la pratique. La professionnalisation tient une place importante tant dans le cadre des modules proposés que dans l'organisation de la formation puisque les calendriers sont adaptés afin de permettre la préparation de concours et/ou la réalisation des stages. Les liens avec l'environnement professionnel sont nombreux et en cohérence avec la formation. Leur développement pourrait se faire en intégrant une dimension internationale. Il apparaît important de poursuivre le travail de structuration des cadres d'échanges en association avec les étudiants ce qui pourrait permettre de comprendre les données chiffrées de la formation et d'élaborer des stratégies de réponse.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit Public* se déroule sur deux années et relève de l'Université Paris Nanterre (Droit, Économie, Gestion). La mention comporte quatre parcours : un parcours *Droit public général*, un parcours *Droit public financier*, un parcours *Droits de l'Homme* et un parcours *Droit des technologies numériques et société de l'information*. La formation est divisée pour chacune de ces deux années en deux semestres, un stage est obligatoire en deuxième année de master (M2), facultatif en première année (M1). Des enseignements se déroulent sur le site de l'Université de Paris Nanterre, sur le site du pôle universitaire Léonard de Vinci à la Défense et de l'IEJ (institut d'études judiciaire) de Nanterre.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont très larges puisqu'ils entendent former en premier lieu, aussi bien, des cadres pour les administrations publiques de l'État que pour les collectivités territoriales. En second lieu, la formation vise aussi des fonctions liées aux métiers des droits de l'Homme (ONG, organisations internationales..) et ceux liés aux métiers du numérique (juriste, avocats...). Cette démarche est déjà préparée dès le M1 avec un système de tronc commun et de cours optionnels permettant de se préparer à son futur parcours.

Le M2 *Droit public général* et *Droit public financiers* s'organise autour de cours mutualisés avec l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) et l'IEJ de Nanterre permettant aux étudiants de profiter en même temps des épreuves des concours administratifs et d'entrée à la profession d'avocat, ce qui leur donne ainsi de nombreux autres débouchés. Le M2 *Droits de l'Homme* conjugue allègrement leurs cours avec des enseignements tirés des sciences sociales (sociologie, sciences politiques..), ce qui est assurément un atout pour les métiers visés. Le M2 *Droit des technologies numériques et société de l'information* (DTNSI) couvre les champs du droit, de l'informatique et de l'économie du numérique.

Grâce aux différentes mutualisations, les volumes d'heures de chacun des quatre parcours sont consistants et permettent de préparer favorablement les étudiants pour les différents objectifs affichés par le dossier sous réserve de la préparation aux concours.

Quant à la dénomination du master (*Droit public*), elle s'avère insuffisante dans la mesure où les deux M2 (*Droit des technologies numériques et société de l'information* et *Droits de l'Homme*) transcendent évidemment cette simple appellation, par ailleurs, la mutualisation avec l'IPAG peut aussi poser question quant à cette

dénomination.

Il est cependant intéressant de rappeler que la formation se positionne sur des parcours classiques (*Droit public général* et *Droit public financier*) et sur des secteurs porteurs (*Droit des technologies numériques et société de l'information* et *Droits de l'Homme*).

Reste qu'en jouant sur la dénomination de la mention, il est possible de la rendre plus attractive en se tournant vers les « métiers » du droit public. Cela reste l'option minimaliste car cette formation doit être redéployée, quand bien même elle présenterait une originalité.

Positionnement dans l'environnement

La formation se situe au sein de l'Université Paris Nanterre, elle est fortement concurrencée sur ce créneau par les universités de la région parisienne, néanmoins elle draine suffisamment d'étudiants à l'entrée du M1 et pour trois parcours sur les quatre. En effet, le M2 *Droit public financier* connaît des effectifs un peu justes (entre 12 et 14 sur ces dernières années), ce que l'on peut imputer à sa création récente, à son manque d'identité ou à l'existence du master *Droit des affaires* qui traite dans l'un de ses parcours des questions financières des entreprises publiques.

Les parcours de M2 sont bien diversifiés.

La formation est adossée à deux laboratoires : le Centre de recherches sur le droit public (CRDP) et le centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux (CREDOF). Les étudiants sont associés aux journées organisées par ces laboratoires (matinales professionnelles, journée de la jeune recherche..), ce qui est un atout pour la formation et l'ouverture des étudiants vers la recherche. Des étudiants peuvent même effectuer des stages au sein même du CRDP, ce qui est intéressant. Cet adossement pourrait être exploité d'avantage.

Les relations avec le monde professionnel restent largement à améliorer. On note, sans plus de précision, des participations à des programmes et notamment pour les étudiants du M2 *Droits de l'Homme* (EUCLID, clinique du droit), cela paraît insuffisant donc pour les autres M2 qui ont besoin de cette ouverture professionnelle.

On appréciera que la formation soit très ouverte sur les établissements d'enseignement supérieur étrangers (convention de double diplomation signée avec l'Université d'Ottawa, de Medellin...). A ce sujet, l'intervention d'enseignants étrangers pour certains cours du parcours *Droits de l'Homme* est appréciable. Nous n'avons pas d'autres informations sur l'environnement de cette formation.

Organisation pédagogique

La formation est assurée de façon satisfaisante par une cinquantaine d'enseignants spécialisés pour les matières de droit public, du numérique et des droits de l'Homme (universitaires français et étrangers, professionnels), l'ensemble est cohérent. Parmi les enseignants chercheurs, la proportion de professeurs est plus importante en M1 et en M2 le ratio est quasiment équivalent.

Cette formation s'organise avec un tronc commun et un choix d'options permettant à l'étudiant d'orienter leur choix de parcours en M2.. Pour la deuxième année, on retrouve les quatre parcours avec des modules de préparation aux concours pour le droit public et le droit public financier ce qui est à noter. Les éléments de professionnalisation apparaissent à travers les stages en première et deuxième année ainsi que par les enseignements mis en place pour la recherche de stage et d'emploi (CV, lettre de motivation..), ce qui est intéressant mais insuffisant pour l'ouverture à la professionnalisation. On notera avec intérêt la présence de cours dispensés en anglais. Le choix est laissé en M1 pour choisir entre le stage court de 15 jours ou l'élaboration d'un mémoire de recherche, ce qui est cohérent. Néanmoins, la durée du stage mérite d'être revue à la hausse.

Le master se décompose sur les deux années en deux semestres équilibrés. Les compétences additionnelles ne sont pas institutionnalisées mais sont présentes dans la mesure où les étudiants sont confrontés à une diversité d'exercices et la place du numérique est évidente pour le M2 *Droit des technologies numériques et société de l'information*. Pour le reste, l'ensemble est suffisant avec cours interactif, MOOC, Power point, enseignements sur la pédagogie inversée. Les autres aspects de la pédagogie restent assez modestes : les dispositifs d'aide à la réussite se limitent à un enseignant référent, la validation des acquis de l'expérience est juste mentionnée sans précision. On regrettera que la formation ne soit pas assez ouverte sur la formation continue et ne mentionne pas précisément d'ouverture à la VAE (validation des acquis de l'expérience). Enfin, la préparation aux concours mérite des enseignements plus consistants.

Pilotage

Le pilotage est assuré de façon aussi bien que possible avec du personnel pédagogique et administratif en nombre insuffisant.

Il est fait mention de comité d'étude et de perfectionnement (CEP) sans plus de précisions, ce qui n'enlève rien au dynamisme de l'équipe enseignante particulièrement impliquée dans l'encadrement des étudiants. C'est probablement la raison pour laquelle les parcours sont majoritairement co-dirigés pour renforcer les équipes enseignantes impliquées. D'autant que les moyens administratifs mis à disposition sont qualifiés de quantitativement insuffisants. Le dossier est insuffisamment renseigné sur ce point car les codirections ne peuvent pas constituer à elles-seules des modalités de pilotage efficaces.

Des délégués étudiants permettent de faire le lien utile entre les différents acteurs de la formation et assurent aux dires du dossier, une partie du pilotage, ce qui n'est pas un élément déterminant. Une démarche qualité a été mise en place dans le cadre d'un questionnaire d'évaluation des enseignements déposé sur une plateforme. Les retours ne sont pas suffisants pour être exploitable, car cette démarche reste au bon vouloir des étudiants.

Les modalités d'évaluation des connaissances privilégient le contrôle continu, notamment dans le cadre des parcours, en prenant en considération une note plancher 6/20. Le contrôle continu permet de tenir compte de l'ensemble des travaux des étudiants individuels ou collectifs produits durant l'année.

Le suivi des étudiants est à consolider à l'image du parcours *Droit des technologies numériques et société de l'information* qui a mis en place des outils spécifiques qui lui permettent d'avoir des retours exploitables. Le recours aux associations des anciens, notamment pour le parcours droit de l'homme, est utile mais ne peut constituer le seul outil à disposition.

Résultats constatés

Les effectifs sont connus mais les explications sur certains aspects sont lacunaires. Les inscriptions pour ce master sont satisfaisantes (environ 50-60 par année). Elles sont plus importantes en M2, compte tenu de la sélection qui se fait. Les parcours sont attractifs pour les étudiants en provenance des autres universités. Le taux de réussite en M1 varie selon les années de 62 à 82%, ce qui reste quand même peu élevé. En M2, le taux est variable selon les parcours (en Droit public général taux variant de 78 à 93%, en Droit public financier de 84 à 92%, en DNTSI de 94 à 100% et en Droits de l'homme et en Droits de l'homme de 77 à 96%) Nous n'avons aucune donnée chiffrée sur les taux de réussite aux concours, ni dans le dossier principal, ni dans les éléments annexes. Cette absence d'information ne permet pas de positionner la mention sur la préparation aux concours. Il conviendrait de repenser la préparation aux concours dans la perspective d'un rapprochement avec le master *Administration publique*.

Ce travail de recensement est effectué par le bureau des enquêtes et analyses (BEA), mais il n'y a pas de retour sur ce point.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des parcours originaux et diversifiés.
- Une ouverture satisfaisante pour les métiers de la justice (partenariat avec les juridictions, intervenants professionnels...).
- De bons taux de réussite pour les deux années.

Principaux points faibles :

- L'intitulé de la formation est à revoir.
- Une professionnalisation insuffisante de la formation : peu d'ouverture, pas de partenariat.

- Des objectifs ambitieux pour cette formation.
- Des enseignements en préparation de concours parfois justes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

Il faudrait recentrer sur des objectifs plus restreints en termes de concours, ou alors la formation doit renforcer les cours de préparation aux concours. Dans ce cas, il faudra très certainement se tourner vers le master *Administration publique* pour mettre en cohérence l'offre de préparation aux concours.

Par ailleurs, il convient de développer les outils de professionnalisation et d'assurer un suivi plus actif des étudiants, à l'image du parcours dédié au droit du numérique.

L'annonce de la sélection en M1 dans le cadre du passage au LMD 4 (nouvelle offre de formation) permettra de repositionner les objectifs de la formation en menant une réflexion sur la cohérence entre le M1 et le M2 mais également avec la licence. L'intitulé de la mention doit être revue, *a minima*, pour la rendre plus attractive dans une perspective de professionnalisation. Un point d'attention particulier est porté à l'architecture de la mention devant être revue, non seulement au regard de la préparation aux concours, mais encore pour mieux identifier le parcours *Droit des technologies numériques et société de l'information*.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Droit social* de l'Université Paris Nanterre couvre l'ensemble de la matière (droit du travail et droit de la protection sociale). Il vise à préparer à tous les métiers du droit social (par exemple : avocat ; juriste d'entreprise ; responsable de services juridiques d'entreprise, d'association ou d'organisation professionnelle ; métiers de la fonction ressources humaines et relations sociales) en associant données théoriques et pratiques.

Il se compose d'une première année de master (M1) et de parcours spécifiques en seconde année (M2) : *Droit social et relations professionnelles*, *Droit social et gestion des ressources humaines* (en apprentissage), *Droit social, protection sociale et santé* (ouvert en apprentissage avec une finalité recherche) et *Droit social, analyses et pratiques* (proposé en formation continue).

ANALYSE

Finalité

La formation vise à permettre l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires aux métiers du droit social, largement entendus (avocat ; juriste d'entreprise ; responsable de services juridiques d'entreprise, d'association ou d'organisation professionnelle ; métiers de la fonction ressources humaines et relations sociales), par un M1 en droit social (qui constitue le socle commun vers une spécialisation progressive) et des parcours de M2 spécialisés. S'il est argué que les choix d'intitulé de parcours ont été établis en considération du contenu et des objectifs de la formation et de leur impact sur les débouchés envisagés, la distinction entre les parcours n'est toutefois pas toujours claire à la seule lecture de l'intitulé.

Les connaissances attendues ainsi que les compétences permettant d'occuper des emplois de niveau en accord avec la formation sont précisées très clairement. Ces informations sont, en outre, portées à la connaissance des étudiants par divers canaux (site internet, livret pédagogique, fiche formation).

La poursuite d'études après le M2 est envisagée et correspond à la formation. La possibilité d'une poursuite en thèse est également prévue, tout comme la préparation d'examens et/ou concours (préparation à l'école nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), à l'école nationale de la santé publique (ENSP), au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA). Les poursuites en doctorat sont toutefois insuffisamment explicitées dans le dossier.

Les métiers à l'issue de la formation sont également renseignés et correspondent à la formation. Ces débouchés

sont portés à la connaissance des étudiants grâce à de nombreux outils.

Positionnement dans l'environnement

La formation est unique dans ce domaine, au sein de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE), de l'Université et de l'UFR (unité de formations et de recherche) et se combine avec un diplôme plus récent en ressources humaines au sein de l'UFR des sciences économiques, gestion, mathématiques, informatique (SEGMI) grâce au dialogue et des synergies. Quant à son positionnement dans l'offre régionale et nationale, la formation se distingue d'autres formations par certains traits caractéristiques originaux (coexistence articulée de parcours professionnels avec apprentissage et parcours d'études avec expérience de recherche ; amplitude des enseignements offerts depuis le droit du travail dans ses différentes composantes ; place égale donnée à l'étude tant des systèmes des relations professionnelles qu'à celle du droit de l'emploi ; forte dimension internationale, européenne et comparative ; adossement de l'ensemble du master à un centre de recherche : l'Institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles).

De nombreuses et utiles collaborations avec d'autres partenaires académiques peuvent être relevées.

L'articulation avec la recherche se manifeste par l'intervention de chercheurs et enseignants chercheurs de l'IRERP (Institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles), laboratoire de droit social de l'Université Paris Nanterre, dans chaque année de la formation (cours et séminaires). Des conférences sont également proposées en lien avec d'autres centres de recherche, grâce à des liens avec l'école doctorale. De plus, cette articulation avec la recherche se traduit en deuxième année de master notamment, avec la préparation, la rédaction et la soutenance d'un mémoire faisant l'objet d'un suivi individuel. Des mémoires sont donc obligatoires dans tous les parcours même si les exigences diffèrent selon le parcours. Les étudiants participent en outre à de nombreuses manifestations scientifiques. Incontestablement, les interactions entre la formation et l'environnement de recherche sont fortes.

Les relations nouées avec les partenaires socio-économiques et culturels sont très fortes (accueil de stagiaires, d'alternants, recrutement de professionnels, poids de l'association des anciens étudiants). Les chiffres, indicateurs, actions et réalisations traduisent les interactions importantes entre la formation et l'environnement socio-économique. La formation bénéficie en outre de partenariats noués par l'université et la ComUE.

Des coopérations internationales peuvent être relevées. Elles sont pertinentes par rapport à la formation. Les étudiants peuvent effectuer une mobilité individuelle, la création d'un diplôme européen de droit social est envisagée, et une convention de mobilité des enseignants est en cours de finalisation avec le Brésil.

Organisation pédagogique

La structure de la formation en M1 permet à l'étudiant d'appréhender les diverses matières du droit social, dans un souci de spécialisation progressive. Au surplus, la maquette permet à l'étudiant de poursuivre en M2, soit pour un parcours à finalité professionnelle ou à finalité recherche, de ce master ou d'un autre M2 de droit social.

En M2 (S3 et S4), quatre parcours sont organisés : *Droit social, protection sociale et santé* ; *Droit social et gestion des ressources humaines* ; *Droit social et relations professionnelles* ; *Droit social, analyse et pratique*. Le quatrième est ouvert en formation continue seulement. La place importance de l'apprentissage doit être relevée positivement pour les deux premiers parcours.

Si les parcours présentent des traits caractéristiques spécifiques, l'intérêt de deux parcours différenciés *Droit social et gestion des ressources humaines* et *Droit social et relations professionnelles* n'est pas toujours clair tant les objectifs professionnels paraissent proches (ou sont insuffisamment justifiés). De plus, la légitimité d'un parcours spécifique à la formation continue soulève des interrogations si l'on s'attache aux cours mutualisés avec les autres parcours (de nature à relativiser l'autonomie de ces étudiants). Ce parcours est à la fois original et soucieux d'accueillir des profils différents d'étudiants mais l'absence de renseignement sur l'emploi du temps ne permet pas de vérifier comment les conditions d'études se prêtent particulièrement à ce public. Autrement dit il n'est pas justifié pourquoi l'ouverture d'un quatrième parcours s'imposait.

Les parcours sont adaptés à la diversité des étudiants. En M2, l'alternance est mise en avant (avec deux parcours sur les quatre), même si les étudiants souhaitant s'engager dans une logique de recherche ne sont pas oubliés.

La formation est adaptée à de multiples profils d'étudiants : étudiants salariés, en situation de handicap. Un parcours de M2 est spécifiquement à destination des salariés et demandeurs d'emploi, en formation continue. La démarche validation des acquis de l'expérience est également envisagée. La formation est accessible par

validation des acquis académiques et par validation des acquis professionnels. La délivrance du diplôme peut être obtenue tant par validation des acquis de l'expérience que par validation des études supérieures.

La place de la professionnalisation dans le cursus de formation est importante, qu'il s'agisse du M1 (deux séminaires consacrés à l'ouverture sur le monde professionnel) qu'en M2 (apprentissage, séminaires, conférences). Les étudiants ont aussi la possibilité de faire un stage en M1 ou en M2 (hors parcours en apprentissage). Un bureau des stages au niveau de l'UFR et un service dédié au niveau central permettent un accompagnement des étudiants. Il est à souligner le développement de compétences additionnelles en vue de la professionnalisation ou de la promotion de la culture, ainsi que des séminaires de professionnalisation ou bonus au diplôme afin de sensibiliser les étudiants à la démarche entrepreneuriale.

Il ne semble pas y avoir de réflexion sur les certifications professionnelles.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est correctement renseignée.

Le lien entre la formation et la recherche est certain. Des compétences documentaires sont développées grâce à des séminaires de méthodologie et des ateliers organisés par les bibliothèques universitaires.

Au-delà des collaborations avec des Universités en Europe et hors Europe, des enseignements en langue étrangère sont développés, à titre obligatoire ou facultatif. Une aide financière peut être envisagée pour le passage du TOEIC - *Test of English for International Communication* (obligatoire dans le cadre des masters ouverts en apprentissage). D'autres éléments démontrent la place importante de l'international dans l'organisation pédagogique : enseignements de droit social international et comparés, étudiants étrangers accueillis, mobilité dans le cadre d'Erasmus. L'ouverture internationale est à souligner.

Une place importante est laissée au numérique et à l'innovation pédagogique, même si les méthodes utilisées touchent essentiellement des petits groupes (dans le cadre de séminaires). Des dispositifs visant de plus larges groupes (jeux sérieux, amphithéâtres actifs) ne sont pas envisagés. En revanche, certains séminaires (pratique des ressources humaines et psychologie des organisations notamment) de seconde année mettent opportunément en œuvre des expériences de pédagogie inversée, de jeux de rôles et de simulation de négociation.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée. Elle est structurée autour des membres du laboratoire de droit social. Les enseignements sont assurés par les enseignants titulaires du laboratoire mais également par des enseignants et chercheurs d'autres laboratoires afin de prendre en charge des spécialités qui ne sont pas inhérentes au droit social. On note également l'intervention de praticiens (notamment dans les filières professionnelles). Cette composition est satisfaisante.

Les tableaux en annexe permettent de cerner le nombre et la qualité des intervenants professionnels, ainsi que leur niveau de compétence et de responsabilités, qui sont autant de gage de la pertinence de leurs interventions.

L'équipe pédagogique se réunit au moment des délibérations et lors des phases de recrutement de M2. Des réunions supplémentaires sont envisagées mais elles sont adossées aux réunions du centre de recherches.

Le lien avec les étudiants est assuré notamment par l'intermédiaire de l'association des étudiants en droit social de Nanterre (AEDSN). Une évaluation de la formation par les étudiants est réalisée depuis deux ans. Une évaluation des enseignements est également réalisée mais elle est uniquement qualitative.

Si les étudiants sont accompagnés au travers des séminaires et des relations informelles qui peuvent se nouer avec les enseignants, il n'existe pas de dispositif spécifique d'aide à la réussite formalisé, excepté un module de méthodologie au premier semestre de la première année à vocation plus large (information, présentation d'outils, cadrage).

La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement qui se réunit au moins une fois par an.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont précisées et propres à chaque année et/ou parcours. Elles sont cohérentes par rapport aux objectifs affichés. Les jurys d'examen et règles d'attribution des crédits ECTS n'appellent aucune remarque particulière. Les étudiants ont accès à ces modalités d'évaluation par plusieurs biais (site internet, livret pédagogique, fiche formation).

La transcription en compétences des enseignements et leur regroupement en blocs de compétences n'est pas encore effective. Seule la fiche RNCP recense les compétences acquises ou développées par l'étudiant. Des outils sont mis en place afin de permettre aux étudiants de formaliser les compétences acquises. Il s'agit toutefois de dispositifs facultatifs et/ou ponctuels (réseau pro, ateliers avec le Bureau d'aide à l'insertion

professionnelle). Il n'existe pas de portefeuille de compétences ni livret de l'étudiant.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont suivis par les directeurs de mentions et de parcours. Il peut être regretté l'absence de clarté dans l'explication relative à l'effectif en M1 en particulier sur la diminution observée entre 2015-2016 (182 étudiants) et 2016-2017 (133 étudiants). Ont accès au M1, les titulaires d'une licence en droit, d'une équivalence ou des profils spécifiques en formation continue. Les effectifs en M2 sont stables. La filière recherche continue d'attirer les étudiants et les chiffres du parcours prévu en formation continue sont croissants. L'attractivité de la formation peut être constatée par le nombre important de candidatures extérieures. Les taux de réussite sont stables et corrects sur la période 2013-2017, les taux moyens sur celle-ci sont de 77,8 % en M1 et de 92,4 % en M2.

La connaissance du devenir des étudiants est possible via une enquête de l'université, un suivi spécifique des alternants par le CFA (centre de formation d'apprentis) et le secrétariat de la formation. Des données croisées peuvent donc être analysées. Une analyse quantitative et qualitative est proposée. Les taux de diplômés en emploi sont connus et sont convenables (54 % des étudiants ont trouvé un emploi sans poursuite d'études – données croisées des promotions 2014-2015 et 2015-2016) sachant qu'au bout d'un an, nombreux sont les étudiants inscrits à l'école des avocats (23 %) ou dans une préparation (14 %). Les secteurs d'activité sont conformes aux objectifs de la formation. L'insertion professionnelle des étudiants est tout à fait satisfaisante.

Par contre, les cas de poursuites en thèse sont peu explicités. Seule donnée chiffrée présente dans le dossier : dans le cadre du contrat quinquennal actuel, 11 étudiants du master se sont inscrits en doctorat, 8 d'entre eux bénéficiant d'un financement (Contrat doctoral, Convention CIFRE - convention industrielle de formation par la recherche).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Insertion professionnelle satisfaisante des étudiants après le M2.
- Place de la professionnalisation (alternance, politique de stages, mises en situation professionnelle...).
- Place croissante de l'international (illustrée par le projet création d'un M2 européen de droit social).

Principaux points faibles :

- Place de la recherche en M2 et hypothèses de poursuites en doctorat peu explicitées.
- Lacunes dans les modalités de suivi des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit social* proposé par l'Université Paris Nanterre présente d'indéniables atouts qu'il sait mettre en valeur, en particulier, au regard de l'insertion professionnelle des étudiants et sur le plan de ses ambitions (création d'un master européen de droit social). Il est toutefois regrettable que la place de la recherche ne soit pas suffisamment détaillée au regard de la poursuite des enjeux en doctorat. Le suivi des compétences gagnerait peut-être encore en lisibilité avec la création d'un portefeuille de compétence ou d'un livret de l'étudiant.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Science politique* de l'Université Paris Nanterre propose une formation approfondie en science politique. Il ouvre la voie à une professionnalisation vers les métiers de la pratique politique, mais aussi ceux de l'analyse politique, dans le monde académique ou en dehors (expertise, journalisme, communication, etc.). Le master se décompose en un socle commun en première année de master (M1) et en quatre parcours en deuxième année (M2) : *Gestion des collectivités territoriales* (GCT), *Management du risque* (MR), *Sociologie politique et sociologie politique de l'international* (SP-SPI) et *Travail politique et parlementaire* (TPP). Tous les parcours sont accessibles en formation initiale ou formation continue ; le parcours MR est en outre accessible en apprentissage. Les cours en présentiel ont lieu sur le campus de Nanterre.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels du master sont très précisément présentés dans le dossier. Les étudiants en sont informés via différents outils (page internet du master, livret de l'étudiant, fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), journée d'information...).</p> <p>Ces objectifs sont tout à fait cohérents avec le contenu des enseignements du master : le tronc commun en M1 permet d'acquérir des connaissances théoriques générales ; le choix de réaliser un stage ou un mémoire oriente vers la professionnalisation ou la recherche. Les unités d'enseignement (UE) complémentaires permettent de commencer une spécialisation en M1, qui sera approfondie dans le choix du parcours du M2.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement académique du master <i>Science politique</i> de l'Université Paris Nanterre est clairement décrit, les offres de formation équivalentes au niveau local, régional ou national, sont précisément recensées. Etant donné leur faible nombre et leur sélectivité, cela ne pose pas de problème de doublon. En outre, le master bénéficie de son propre bassin de recrutement, à partir de la licence <i>Science politique</i> de l'établissement. Un autre master de science politique existe au sein de la ComUE (Communauté d'Universités et Établissements) Paris-Lumières (à Paris 8), mais les parcours-types sont très différents et véritablement complémentaires. Des coopérations ou des passerelles sont toutefois à envisager.</p>

L'environnement scientifique est très satisfaisant : globalement, 70 % des enseignements du master sont assurés par des enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire (100 % en M1), principalement à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP – UMR 7220). Le master a des liens avec l'École doctorale Droit et Science politique (ED 141 DSP), au sein de laquelle il insère régulièrement des étudiants pour la réalisation d'un doctorat. Des chiffres relatifs à cette insertion auraient été bienvenus (nombre de bourses, nombre de doctorants). Le master propose aussi une formation à la recherche : au sein du socle commun en M1, et en spécialisation en M1 et/ou M2.

L'articulation avec l'environnement socio-économique se résume à l'intervention de professionnels et d'experts dans le master, ainsi que la recherche de stages par les étudiants : elle pourrait être renforcée en rendant les stages obligatoires pour tous les étudiants. De même, on regrette que l'environnement international du master soit peu décrit (alors que très important dans le parcours SP-SPI, qui comporte un séminaire en langue étrangère) : il n'y a pas de partenariats avec des universités étrangères et l'attractivité du diplôme à l'étranger est difficilement appréciable.

Organisation pédagogique

L'offre de formation du master *Science politique* est très bien structurée, et très claire : elle propose un tronc commun en M1, ainsi qu'une spécialisation progressive par des unités d'enseignements (UE) complémentaires. Cette spécialisation se poursuit en M2 dans le choix d'un parcours.

Un parcours est accessible en apprentissage (MR) mais ce dernier n'est pas mentionné dans le dossier. Tous les parcours se font en présentiel, en formation initiale ou continue. Les VAE (validation des acquis de l'expérience) et VAPP (validation des acquis professionnels et personnels) sont possibles, mais peu demandées (quatre candidats sur deux années scolaires, dont un accepté).

La place de la professionnalisation est présente, dès le M1 : pour les étudiants choisissant un master professionnel, deux stages sont réalisés, en M1 et en M2, donnant lieu à des rapports soutenus devant un jury. Les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement collectif (réunion) ou individuel (rendez-vous) avec les enseignants pour leur projet professionnel, ainsi que l'appui du BAIP (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle). La fiche répertoire national des certifications professionnelles est tout-à-fait conforme aux objectifs que se fixe le master et aux enseignements prévus.

La place de la recherche n'est pas évoquée dans cette partie du dossier (évoquée supra) : une spécialisation *Recherche* est possible, par la réalisation d'un mémoire de recherche en M1 et en M2, indispensable pour la poursuite en doctorat.

Le numérique fait l'objet d'un usage très classique : un environnement numérique de travail est disponible pour les étudiants et les enseignants ; les étudiants peuvent valider, hors cursus, deux modules du C2i (Certificat Informatique et Internet). Il n'est pas fait mention de pratiques pédagogiques innovantes.

Enfin, si l'ouverture internationale de la formation est présente (cours de langues vivantes) et si le processus d'acquisition des crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux est précisément décrit, on manque d'information sur la mobilité internationale (entrante et sortante) des étudiants.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de 50 enseignants-chercheurs (42 de l'université et 8 extérieurs) relevant principalement de la science politique, mais aussi d'autres disciplines (Sections 02, 22, 23...), dans une répartition qui correspond bien à la maquette. On relève un grand nombre d'intervenants professionnels non universitaires (41), qui interviennent uniquement en M2, ainsi qu'un PAST (enseignant associé). Si leurs qualités semblent tout-à-fait justifier leur présence dans le master, de très grandes différences dans la présence de ces professionnels sont mentionnées entre les parcours : ces professionnels assurent de 73 % des enseignements en parcours MR (ce qui paraît trop important) à 10 % dans le parcours SP-SPI (ce qui paraît insuffisant). Il aurait été nécessaire d'expliquer ces écarts et apprécié que cette répartition entre les parcours soit visible dans le tableau de synthèse.

De même, on regrette que le conseil de perfectionnement, créé en 2018 et dont la composition est décrite, ne se soit jamais réuni.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont précisément décrites et les étudiants en sont informés. Par contre, l'approche par compétences n'est pas encore développée, et est prévue pour 2020-2024.

Résultats constatés

Les effectifs du master sont habituels pour un master *Science politique* (capacité d'accueil de 110 places en M1 ; près de 90 étudiants en moyenne en M2). En M1, la dynamique de recrutement est en baisse. On relève toutefois que l'attractivité du master s'est fortement accrue auprès des étudiants de la licence *Science politique* de l'établissement, leur proportion ayant doublé au sein du master et représentant la majorité des étudiants du M1 (65 %). On relève en outre une progression du taux de réussite en M1, passant de 76 à 87 % pour la dernière année. Les effectifs en M2 sont quant à eux stables (même si le dossier mentionne une baisse des candidatures en 2018). Les taux de réussite en M2, globalement bons (87 % en moyenne), masquent des différences importantes entre les parcours, avec un taux faible en parcours SP-SPI (entre 68 % et 76 %).

Les résultats synthétiques de l'enquête menée par l'observatoire de la vie étudiante pour suivre le devenir des diplômés du master montrent une bonne insertion professionnelle des étudiants, majoritairement dans des catégories socio-professionnelles supérieures. Ceux qui poursuivent leurs études ou s'engagent dans des métiers de la recherche sont peu nombreux (deux doctorants en deux promotions).

D'autres enquêtes sont mentionnées, réalisées par le réseau des anciens étudiants d'un parcours ou par l'établissement. Mais tous les résultats ne sont pas publiés ; les enquêtes ne sont pas transversales à tous les parcours ; et enfin les résultats sont difficilement interprétables tant les taux de réponse sont faibles et les échantillons petits (3 % en M1 et moins de 1 % de taux de réponse dans certains parcours en M2). Davantage que sur les tendances qui se dégageraient de ces enquêtes très partielles, c'est le recueil de données en lui-même qu'il serait nécessaire d'améliorer pour pouvoir suivre les diplômés.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Une offre de formation bien structurée et diversifiée, qui permet des spécialisations dans quatre parcours très distincts.

Principaux points faibles :

- Une ouverture internationale insuffisamment décrite (échanges, mobilités entrantes et sortantes...).
- Des difficultés dans le recueil des données permettant le suivi des étudiants diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master bénéficie en effet d'atouts solides (structuration de l'offre de formation, équipes...) et a bien pris en compte dans l'ensemble les remarques des précédentes évaluations du Hcéres. La professionnalisation a été renforcée notamment par la possibilité de stages dès le M1, ces derniers pourraient cependant être rendus obligatoires pour tous les étudiants. La mise en place du conseil de perfectionnement (prévue en 2019) pourra permettre une meilleure coordination de l'équipe pédagogique et des différents parcours, ainsi qu'un meilleur suivi du devenir des étudiants diplômés.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nanterre, le 06 mai 2019

Jean-François Balaudé

Président

▾ Observations de l'Université Paris Nanterre

Affaire suivie par :

Alexane Riou

Cheffe de cabinet

M : ariou@parisnanterre.fr

Mesdames, Messieurs,

En tant que Président de l'Université Paris Nanterre, et au nom de l'établissement, je tiens à adresser aux experts du HCÉRES tous mes remerciements pour les rapports qu'ils ont rédigés, qu'il s'agisse de l'avis sur le champ de formations dans son ensemble ou des fiches d'évaluation des formations qui le composent.

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, l'ensemble des observations relatives au champ de formations, qu'il s'agisse des observations de l'établissement en réponse à l'avis sur le champ ou des observations des responsables de formation en réponse à l'évaluation de leur formation.

// OBSERVATIONS DE L'ETABLISSEMENT

1) Sur le champ de formations

Comme nous l'avons expliqué, le travail sur les champs de formations a été mené **dans une logique d'affichage et non pas de pilotage** : l'objectif était avant tout de **faire ressortir les forces de l'Université Paris Nanterre** dans un champ défini de formations, par-delà le rattachement de ces formations à des domaines (ALL, SHS, DEG, STS) et à des composantes, et ce, dans le cadre de la ComUE Université Paris Lumières. Aussi avons-nous indiqué, dans le dossier qui a été soumis, les mentions de l'Université Paris 8 Vincennes–Saint-Denis rattachées à ce champ.

Jusqu'à présent, le travail a essentiellement consisté à faire émerger les champs de formations. Ce travail sera poursuivi, de façon à ce que les champs prennent toute leur ampleur et que chacune des formations qu'ils hébergent soit davantage valorisée au sein de ce nouvel échelon d'affichage.

Nous avons indiqué, dans le dossier du présent champ de formations, quelles mentions de diplômes nationaux évaluées par le HCÉRES étaient rattachées à ce champ. Ce travail doit être complété par le rattachement de l'ensemble des formations de l'université (diplômes nationaux, diplômes d'université, préparations aux concours, etc.). Le champ prendra alors toute son ampleur.

Dans le cadre de la construction – en devenir – de ce champ, l'avis liminaire du HCÉRES nous est tout particulièrement précieux : en effectuant une synthèse à partir des évaluations des mentions rattachées à ce champ, les experts nous permettent, au moment où il se construit, de prendre la pleine mesure de sa cohérence, de ses forces et de ses potentialités. Certains points ne nous étaient pas apparus « de l'intérieur » : nous remercions les experts de les avoir mis en évidence « de l'extérieur ». Il nous appartient désormais de les consolider.

Des points d'attention ont également été signalés : un travail particulier sera mené avec les équipes de formations pour corriger les faiblesses.

2) Sur la démarche d'auto-évaluation

En ce qui concerne l'auto-évaluation de chacun des formations du champ, les experts du HCÉRES ont pu prendre la mesure du travail accompli depuis la dernière évaluation. Les rapports soulignent la **démarche d'amélioration continue** dans laquelle nous sommes collectivement engagés, et nous encourage à poursuivre dans cette direction.

D'une part, l'établissement coordonne la réalisation de nombreuses procédures annuelles (réalisation des livrets pédagogiques, évaluation des formations par les étudiants, etc.), de façon à appuyer les équipes pédagogiques et à fournir aux étudiants un environnement d'études en constante amélioration.

D'autre part, les équipes pédagogiques et administratives sont extrêmement impliquées dans la mise en œuvre des formations. Beaucoup d'éléments auraient pu être joints en annexes dans les dossiers des mentions pour illustrer ce travail, en particulier les livrets pédagogiques annuels, qui rassemblent beaucoup d'informations : nous avons conseillé aux responsables de mentions de donner aux experts la page de téléchargement du livret sur le site de l'université, tous ces livrets étant en libre accès. Ils contiennent la réponse à certaines interrogations, comme le montrent les observations des responsables de formation. De façon plus générale, le format réduit du dossier voulu par le HCÉRES (25 pages par mention) n'a pas permis aux équipes de développer leur travail autant qu'elles l'auraient souhaité parfois – et que l'auraient souhaité les experts eux-mêmes.

3) Sur les pistes d'amélioration

L'avis portant sur le champ et les évaluations respectives des formations invitent l'établissement à travailler tout particulièrement, dans le prochain contrat quinquennal, sur **les axes d'amélioration suivants** :

- la nécessité de fournir aux équipes pédagogiques davantage d'indicateurs et de données sur leur formation, en particulier en matière de suivi des diplômés et d'insertion professionnelle¹ ;
- la finalisation de l'ensemble des suppléments au diplôme des formations ;
- l'accompagnement de la démarche par compétences, à penser conjointement avec le déploiement d'un Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) et les actions du NCU So Skilled ;
- la formalisation des partenariats avec les établissements et les milieux socio-professionnels en France ou à l'étranger, de façon à en faire un facteur d'attractivité ;
- une meilleure intégration des stages dans les formations, de façon à permettre une véritable expérience en milieu professionnel en cohérence avec les objectifs de la formation ;
- la poursuite de l'encouragement de l'innovation pédagogique et numérique, qui est déjà une des forces de l'université, et, avec l'excellence académique, un facteur majeur de l'attractivité des formations.

Ces pistes d'amélioration ont d'ores et déjà été exposées devant les conseils centraux.

¹ Cela implique un renforcement de l'OVE et de l'OIP, d'une part, et la structuration –en cours – du réseau des *alumni*, d'autre part. La mise en place d'une Gestion électronique de documents dédiée à l'offre de formation (GED-ODF) permet d'ores et déjà à chaque équipe de formation d'accéder à ses données sur un espace dédié.

III/ OBSERVATIONS DES RESPONSABLES DE FORMATIONS

Les responsables de formation ont, eux aussi, souhaité exercer leur « droit de réponse » en formulant des observations. Afin d'en faciliter la lecture, ils ont suivi la structure des rapports du HCÉRES et formulé leurs observations dans la rubrique correspondante.

La démarche d'amélioration continue, comme vous pourrez le voir, se poursuit à partir des rapports que vous avez rédigés, à ce moment charnière qu'est l'élaboration de l'offre de formation 2020-2024.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-François Balaudé
Président



CHAMP DE FORMATIONS :
DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Avant les observations des responsables de formation, figurent les observations de la direction de l'UFR Droit et science politique (DSP), à laquelle sont rattachées la plupart des formations de ce champ.

OBSERVATIONS DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE DSP

L'UFR Droit et science politique tient à remercier les experts du HCERES pour leur travail d'évaluation. Elle se permet les observations suivantes, qui seront complétées par chaque responsable de formation.

1/ S'agissant de la Licence d'Administration Publique, le directeur de l'IPAG présentera ses observations de son côté.

2/ Le champ sera en effet renforcé pour le LMD 4. La liste des mentions et parcours proposés sera communiquée au HCERES en mai.

3/ La structuration « Droit, politique, administration » a été pensée en termes d'affichage et non de pilotage, car il faut articuler non seulement ce qui se fait à l'UFR Droit et science politique et à l'IPAG, mais aussi, au sein de DSP, les formations en droit et en science politique. Or cette articulation ne se fait pas selon les mêmes modalités dans les deux cas :

-autant DSP et l'IPAG ont en commun des enseignants statutaires, autant il s'agit de deux structures indépendantes l'une de l'autre (ce sont deux composantes différentes, dans deux lieux différents) ;

-quant au droit et à la science politique, réunis dans la même UFR, ce sont deux disciplines différentes qui, toutefois, font l'objet d'un tronc commun en S1 et, dans une certaine mesure d'un pilotage commun, en termes de gouvernance (conseil d'UFR, campagnes emplois, secrétariats pédagogiques, calendrier, etc.), mais non de conception de la pédagogie.

-L'UFR prend bonne note d'une insuffisance de précision quant aux partenariats internationaux de certaines formations (droit international et européen, droit comparé). Ces partenariats existent pourtant, mais sont peut-être insuffisamment institutionnalisés.

-L'offre à venir (LMD 4) devrait permettre d'inverser la tendance quant à la baisse des effectifs dans certaines formations.

-Il est vrai que l'innovation pédagogique n'apparaît peut-être pas suffisamment dans la description des formations mais c'est qu'elle est en principe inscrite dans la plupart des enseignements eux-mêmes. L'immense majorité des collègues intègrent désormais dans leurs enseignements, quand les effectifs s'y prêtent, des travaux pratiques en petits groupes sur des cas, des procès simulés, des conférences de professionnels préparées par les étudiants, des concours de plaidoirie, des visites d'institutions, etc.

-Il est vrai que l'adossement des masters à la recherche pourrait être plus poussé qu'il ne l'est. Néanmoins, les dossiers n'ont sans doute pas suffisamment fait état de la participation, très fréquente, d'étudiants de M2 à des colloques ou conférences, que, parfois, ils contribuent même à organiser. En outre, chaque étudiant de master effectue un mémoire de recherche qui le plonge dans l'univers de la recherche (méthodologie de la recherche, sensibilisation à la question de l'intégrité scientifique, fréquentation des bibliothèques de centres de recherches, etc.)

-Les partenariats de DSP avec les milieux professionnels sont très intenses, comme en témoignent le succès, chaque année, de la Journée d'orientation et de professionnalisation, fin janvier ou encore les liens très forts noués avec les 400 vacataires qui interviennent à l'UFR ou encore le choix de parrains et marraines de promotion parmi les professionnels du droit. Sans doute ces partenariats sont-ils encore un peu trop informels et gagneraient-ils à être davantage affichés. La direction élue depuis 2014 a réservé une salle du bâtiment Veil aux vacataires et a nommé au Conseil d'UFR une personnalité extérieure permanente, qui est représentante des vacataires (ancienne bâtonnière des Hauts-de-Seine). De même, le directeur de l'HEAC (Ecole de formation des avocats des Hauts-de-Seine) siège au CUFR. Nous avons également un partenariat institutionnalisé par une convention avec le tribunal de grande instance de Nanterre : les étudiants y effectuent des stages, de la L3 au M2 ; des conférences sont organisées de concert par le TGI et l'Université (thèmes et intervenants choisis en commun) ; des magistrats du TGI de Nanterre interviennent dans les formations ; l'Université aide le TGI à recruter des assistants de justice ; tous les étudiants de L2 se rendent, une fois par an, à une audience, en compagnie de leur chargé de TD, audience à laquelle ils sont accueillis par nos partenaires du TGI et sur laquelle ils doivent rédiger un rapport qui fait l'objet d'une évaluation.

-Le HCERES relève à juste titre le manque de suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme. Dialogue de gestion après dialogue de gestion, la direction de l'UFR a demandé un poste, au sein de l'UFR, éventuellement financé sur ressources propres, pour effectuer cette tâche.

-L'articulation licence / master / doctorat sera envisagée de façon plus fine dans le LMD4, notamment parce que sera généralisée la sélection en M1.

-De même, si les délibérations de fin d'année sont toujours l'occasion de discuter de pédagogie, ainsi que les réunions du conseil de perfectionnement de la licence, la mise en place systématique des conseils de perfectionnement devrait, dès l'an prochain, améliorer la réflexion sur la coordination de l'ensemble de l'offre pédagogique. Un schéma général des formations et de leur mutualisation pourra alors être dessiné.

Les co-directeurs de l'UFR Droit et science politique,
Pascal Beauvais et Florence Bellivier

OBSERVATIONS DES RESPONSABLES DE FORMATIONS

Dans les pages qui suivent, les responsables de formation ont souhaité exercer leur « droit de réponse » en formulant des observations.

Afin d'en faciliter la lecture, ils ont suivi la structure des rapports du HCÉRES et formulé leurs observations dans la rubrique correspondante.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Licence

Administration publique

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Compte tenu de l'hétérogénéité des publics auxquels elle s'adresse et de la charge de travail importante qu'elle implique, la Licence d'administration publique (LAP) de Paris Nanterre a pour finalité la réorientation des étudiants qu'elle accueille vers l'accès à l'emploi public par concours ou par contrat. C'est à la lumière de cet objectif fondamental qu'il faut lire les deux aspects que cette formation présente : un aspect diplômant qui permet une poursuite d'études aux titulaires d'une Licence 2 ou d'un diplôme équivalent ; et un aspect professionnalisant qui se traduit par une formation générale aux métiers de service public et une mise à niveau dans les savoirs et les savoirs être permettant d'accéder à l'emploi public notamment par concours.

II/ ANALYSE

Finalité

Si la préparation des concours administratifs constitue bien l'un des objectifs à terme de la Licence d'administration publique, cette formation diplômante a pour finalité immédiate de délivrer, en deux semestres seulement, une formation générale aux métiers de service public et une mise à niveau dans les domaines et procédures permettant d'accéder à l'emploi public par concours ou contrat.

Pour être bien compris, le rôle assumé de réorientation et de mise à niveau de la LAP doit être replacé dans le contexte plus général des formations délivrées par l'IPAG de Paris Nanterre. Cette composante de l'Université Paris Nanterre (UPN) propose en effet, outre deux formations diplômantes, trois filières non diplômantes qui assurent une préparation directe aux principaux concours des trois versants de la fonction publique : la « Prépa État » qui prépare aux principaux concours de catégorie A de la fonction publique de l'État (type IRA, inspecteur des finances) ; la « Prépa territoriale » qui conduit surtout au concours d'attaché territorial et la « Prépa sociale » qui vise certains concours de catégorie A+ (EN3S, directeur d'hôpital, inspecteur du travail).

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Compte tenu des objectifs spécifiques de la LAP de Paris Nanterre (v.II Finalité), la place des enseignements académiques (cours magistraux et TD) ne doit pas être minorée. Il convient encore de rappeler l'hétérogénéité importante des origines et profils des étudiants accueillis. La plupart n'a que très peu de connaissances par exemple en économie, en droit, ou en finances publiques. Au surplus, la réforme des concours de la fonction publique en cours devrait accorder beaucoup moins de place dans les épreuves aux savoirs académiques. Il convient donc que la LAP de Paris Nanterre, qui constitue une formation diplômante de réorientation et de mise à niveau, assure la maîtrise de ces savoirs. Bien qu'ils soient progressivement moins dispensés dans les préparations directes aux concours administratifs, ces savoirs académiques demeurent en effet un socle fondamental pour la carrière d'un futur fonctionnaire.

Le caractère professionnalisant de la formation délivrée par la LAP de Paris Nanterre est réel. Selon la maquette, chaque semestre, plusieurs UE y pourvoient : cycle de conférences sur les métiers de l'administration assurées par des professionnels ; initiation aux techniques d'expression écrite et orale dans l'objectif des concours, cours de

langue anglaise, etc. Au surplus, dans le cadre du LMD4, l'accomplissement d'un stage en administration de deux mois va être rendu obligatoire.

Pilotage

Comme le souligne le HCERES, la composition « mixte » de l'équipe pédagogique (enseignants-chercheurs et fonctionnaires en poste dans l'administration active) est indispensable dans une formation comme la LAP de Paris Nanterre. La présence d'un PAST (administrateur territorial) dans l'équipe doit toutefois être valorisée au titre des professionnels de l'administration et non des universitaires.

Le Conseil de perfectionnement de la LAP se réunit à intervalles réguliers. Il comprend des représentants des étudiants de la LAP qui peuvent donner leur avis sur le fonctionnement du diplôme et les attentes de celles et ceux qui le préparent. La composition et les modalités de fonctionnement de ce Conseil de perfectionnement vont être formalisées.

Enfin, l'accompagnement personnalisé des étudiants s'opère là aussi sans formalisation excessive. Le nombre d'étudiants permet un suivi permanent par l'intervenant dans chaque module ou enseignement et de façon plus ponctuelle par le directeur des études de l'IPAG qui est par ailleurs le responsable de la formation. Celui-ci conduit avec les étudiants des entretiens individuels à la fin du semestre 5, notamment ceux qui se trouvent en difficulté.

Résultats constatés

Les constats du HCERES en la matière doivent être précisés :

Le nombre de diplômés de la LAP est sans doute perfectible. Il est surtout à mettre en relation avec la diversité d'origine sociale et de profil académique des étudiants recrutés (formations courtes non prévues pour la poursuite d'études, reprises d'étude). Le niveau des étudiants recrutés pourra être accru par la mise en œuvre prochaine d'une prospection auprès des élèves des lycées qui sortent de CPGM.

Le nombre réduit de diplômés qui décident d'intégrer le monde professionnel à la sortie de la LAP s'explique aisément : d'une part, en raison de la tendance générale observée chez les étudiants qui est de retarder l'entrée sur le marché du travail tant qu'une poursuite d'études est possible notamment en master ; d'autre part, en raison de l'objectif de la LAP en tant qu'année de réorientation et de mise à niveau qui conduit de façon logique les diplômés à s'inscrire dans l'une des trois filières de préparation aux concours de la fonction publique que propose l'IPAG de Paris Nanterre.

Une réflexion est engagée au sein de l'IPAG de Paris Nanterre pour améliorer la visibilité du devenir des diplômés de la LAP, notamment de ceux qui réussissent un concours administratif. Des mesures concrètes sont à venir à court terme.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Les points forts relevés ne peuvent être que confirmés.

Principaux points faibles

-Le taux de réussite perfectible est à lire en relation avec la grande diversité d'origine sociale et de profil académique des étudiants concernés.

-Compte tenu des éléments apportés (v. Pilotage), l'accompagnement personnalisé des étudiants de LAP est réel bien que non formalisé.

-Le déséquilibre souligné entre enseignements académiques et modules préprofessionnels n'est pas démontré compte tenu de l'objectif spécifique de la LAP de Paris Nanterre (v. Organisation pédagogique) et du stage de deux mois qui sera rendu obligatoire pour les étudiants dans le cadre du prochain LMD4.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations du HCERES sont toujours une source d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement d'une formation comme la Licence d'Administration publique de Paris Nanterre. Elles seront mises en œuvre à la lumière des observations apportées par le directeur de l'IPAG de Paris Nanterre et le responsable de la formation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Licence

DROIT

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

La mention Droit ne comporte aucune filière et un seul parcours original (droit-économie), qui sera autonomisé sous forme de double licence. En revanche les enseignements sont mutualisés avec certains cursus spécifiques comme la mention Science politique et la mention Droit français - droits étrangers.

Tous les enseignements de droit se font en présentiel. Les quelques enseignements proposés à l'échelle de l'établissement (Grands repères, Atelier de langue française) sont proposés de façon dématérialisée. Ces modules, qui captent beaucoup moins l'attention des étudiants en difficulté, ont selon nous une efficacité pédagogique limitée.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Sans observation.

Pilotage

Un comité de perfectionnement est cours d'installation pour répondre à une demande institutionnelle. Toutefois, au regard de la spécificité du diplôme qui intéresse toute l'UFR et du rôle joué par le Conseil d'UFR dans le pilotage de ce diplôme, l'intérêt d'une instance supplémentaire reste posé.

Le Conseil d'UFR représente toutes les sections 01 02 03 04. Des professionnels impliqués dans l'UFR et des étudiants en sont également membres. Il se réunit une fois par mois au minimum et la licence est évoquée à chaque fois. Cette instance permet de régler des problèmes transversaux aux sections, ce qui est important pour la licence. Les collègues sont également désireux qu'à cette occasion soient présentés les études et les sondages réalisés sur la licence, car les débats sont ouverts et font l'objet d'un PV largement diffusé et suivi. Ajouter une instance supplémentaire en plus du conseil d'UFR, de l'équipe pédagogique licence et des quatre sections risque de démultiplier et d'affaiblir les instances existantes voire de démobiliser les enseignants-chercheurs. Il serait regrettable que sa création conduise à mettre à l'écart le CUFR et nuise à un pilotage effectif tel qu'il se conduit actuellement.

L'existence d'une instance supplémentaire n'est pas toujours gage d'efficacité et les collègues se plaignent à raison de devoir siéger toutes les semaines dans des commissions toujours plus nombreuses avec un taux d'absentéisme qui devient inévitable.

Résultats constatés

L'insertion professionnelle est au cœur des préoccupations de l'UFR mais il est certain que l'immense majorité des étudiants de licence aspire à intégrer un master.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le pilotage actuel est déjà efficace au sein de l'UFR. S'il fallait pointer une difficulté, ce serait l'intégration des spécificités de cette licence à gros effectif dans une université où la majorité des mentions comporte des effectifs moindres. Les décisions prises par les instances centrales sont souvent compliquées voire impossibles à appliquer pour la licence de Droit et les demandes portées par les responsables de cette mention, peu entendues.

Les problèmes administratifs constituent le point principal sur lequel une amélioration est vivement espérée. Les personnels administratifs sont insuffisants et la direction administrative est en grande difficulté pour respecter les délais qui lui sont donnés malgré son dévouement.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Licence

Droit français – Droits étrangers

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

1. Le rapport note que « la formation n'est pas adossée à une ou quelques unités de recherche spécifiques, le dossier listant toutes les équipes (de droit mais aussi certaines équipes de l'UFR Langues et civilisations étrangères) ; il n'apparaît pas de lien spécifique avec une ou deux équipes spécifiques en droit. »

En raison de la vocation généraliste de la licence de Droit français - droits étrangers qui, comme le note le rapport, offre des enseignements « dans les deux droits étudiés sur les domaines essentiels », la variété des enseignements dispensés (tant de droit privé que de droit public et incluant des incursions en science politique) justifie l'appui sur l'ensemble des centres de recherche de l'UFR DSP ainsi que sur ceux des départements de l'UFR LCE des langues concernées par les différents parcours.

Ainsi, les liens avec les laboratoires ou équipes de recherche se nouent à la faveur et en fonction des domaines d'enseignement des enseignants statutaires ou invités qui assurent les enseignements de droit étranger. Les professeurs invités sont, en fonction de leurs domaines de recherches, « rattachés » au laboratoire de recherche pertinent qui est invité, par le parrain ou la marraine de l'invitation, à le rencontrer et, le cas échéant, à proposer une conférence.

C'est ainsi que des séminaires exploratoires de recherche peuvent aussi s'organiser à l'initiative d'un enseignant invité ou que des conférences sont co-organisées par des centres ou départements de l'UFR LCE et de l'UFR DSP.

2. Le rapport regrette ensuite que « le tableau des stages des étudiants mentionnés pour la période de 2013 à 2018 n'ait pas été fourni »

Ce tableau est à la disposition du HCERES.

Organisation pédagogique

Le rapport observe que « Nombre d'enseignements sont assurés par des enseignants de l'UFR de langues (LCE), ce qui est logique pour les cours de langue, civilisation, traduction, mais moins pour certains cours d'introduction au droit étranger, sauf si les enseignants ont un cursus au moins en partie juridique. »

L'équipe pédagogique souhaite préciser que l'UFR LCE s'est engagée dans une politique active de recrutement d'enseignants-chercheurs disposant d'une formation de juriste depuis plusieurs années. C'est le cas pour le droit allemand (avec deux professeurs et un maître de conférences), pour le droit italien (avec deux maîtres de conférences), le droit espagnol (avec deux maîtres de conférences). S'agissant des enseignants-chercheurs qui assurent les cours d'initiation au droit étranger dans le parcours *common law*, ils sont spécifiquement recrutés pour enseigner dans la formation et se sont formés à cette fin ou mènent des recherches dans ce domaine. En ce qui

concerne le droit russe, plusieurs enseignants de l'UFR LCE ont soit un diplôme de droit, soit mènent des recherches dans des domaines proches (sociologie du droit, science politique, études des institutions). Enfin, les enseignants vacataires recrutés pour dispenser les enseignements de droit étranger sont systématiquement sélectionnés en raison de leurs compétences juridiques.

Pilotage

Sans observation.

Résultats constatés

Le rapport note une « déperdition » des effectifs en L2 « surtout en Common Law et Droit allemand ».

Le terme paraît impropre dans la mesure où la configuration particulière (les étudiants réalisent leur L1 et leur L2 à l'étranger) des cursus intégrés (Essex, Potsdam) dans ces deux parcours conduit à maintenir administrativement au sein des effectifs de L1, les étudiants en cursus intégrés qui sont passés en deuxième année.

Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une déperdition.

De même, le calcul du taux d'échec en L1 droit allemand ne tient pas compte de ce décompte spécifique des effectifs des étudiants en L1 et en L2.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

1. Le rapport note un « Faible taux de réussite en droit allemand ».

Comme indiqué plus haut, ceci ne tient pas compte du décompte spécifique des effectifs des étudiants en L1 et en L2 et du cas particulier des étudiants en cursus intégré à Potsdam.

2. Le rapport souligne enfin une « Mise en place tardive du conseil de perfectionnement ».

L'équipe de formation regrette également de n'avoir pu mettre en place, comme escompté, le conseil de perfectionnement de la formation. Outre que cela relève des diverses conséquences de la situation de blocage de l'Université au second semestre 2017/2018 ainsi qu'au cours du premier semestre 2018/2019, l'ambition de constituer un conseil de perfectionnement « inter UFR », associant des représentants des UFR DSP et LCE, a rendu la tâche plus complexe. Néanmoins, l'équipe est parfaitement convaincue de la nécessité et de l'apport d'un tel conseil pour la formation, son fonctionnement et son avenir de sorte que l'engagement d'une mise en place pendant l'année universitaire en cours sera effectivement tenu.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sans observation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Administration Publique

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Sans observation.

Pilotage

Sans observation.

Résultats constatés

Sans observation.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Nous vous sommes très reconnaissants du travail d'évaluation que vous avez fait pour notre Master. Nous avons pris bonne note de vos recommandations. D'ores et déjà nous pouvons indiquer que :

Nous travaillons dans le cadre du LMD4 à rendre le Master plus clairement professionnalisant. Il conservera son contenu pluridisciplinaire (Droit, Economie, Management), qui sera structuré autour de problématiques de gouvernance publique. Le master s'intitulera Gouvernance et Gestion Publique. Nous pensons que cette orientation rendra le master plus attractif pour les étudiants de M1 ce qui devrait augmenter le nombre d'étudiants poursuivant en M2.

En ce qui concerne l'implication des étudiants dans la formation, les anciens élèves viennent de créer une association que nous pensons associer au conseil de perfectionnement auquel participeront des étudiants en cours de cursus.

Nous avons bien noté votre suggestion de renforcer la place de la professionnalisation en M1 et d'intégrer d'un stage obligatoire. Nous envisageons aussi d'augmenter le nombre d'intervenants professionnels en M2.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

Nous tenons à remercier le comité d'évaluation du HCERES pour son travail d'évaluation du Master droit comparé. Le rapport d'évaluation du HCERES du 19 mars 2019 contient un certain nombre de remarques et d'analyses qui sont appelées à nourrir notre réflexion sur cette formation, notamment dans la perspective du LMD4.

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

DROIT COMPARE

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Sans observation.

Pilotage

Sans observation.

Résultats constatés

Sans observation.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

La direction du M2 « Théorie et Analyse du droit » reconnaît la faiblesse de ses effectifs, mais signale que celle-ci n'est pas tout à fait subie. En réalité, l'association avec l'EHESS conduit à alimenter les effectifs du M2, ce qui porte le nombre d'étudiants assistant aux enseignements à une quinzaine en moyenne. La direction du M2 profite de cet apport en effectifs pour maintenir une sélection importante lors de l'examen des dossiers de candidatures – ce qui est important eu égard à l'exigence des enseignements dispensés dans cette formation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Nous sommes sensibles aux recommandations du HCERES, au point que nous les avons anticipées. Pour le LMD4, le Master accueillera un nouveau « Parcours » sur deux ans : « Droits de l'Homme ». Cette formation de 2^e année de Master existait déjà dans le LMD3 et bénéficie d'une grande renommée nationale.

Son rattachement à notre Master (qui devra être confirmé, mais a été acté par le Conseil d'UFR) répondra à deux préoccupations du comité d'évaluation : d'une part, il renforcera les effectifs globaux du Master et ce, dès la première année ; d'autre part, il nous a conduits à modifier l'intitulé du Master (qui en effet posait un problème de lisibilité), qui désormais devrait s'intituler : « Systèmes Juridiques et Droits de l'Homme ».

Enfin, pour ce qui concerne les deux autres « Parcours » de ce Master, ils devront eux aussi être pensés sur deux années (du fait du passage à la sélection à l'entrée du Master, qui entrera en vigueur en 2020). Nous espérons également renforcer leurs effectifs grâce à la création (en cours) pour la rentrée 2020-2021 de deux Doubles-Licences, en « Droit et Philosophie » d'une part, et en « Droit et Histoire » de l'autre. Nous sommes convaincus que ces deux formations viendront utilement approvisionner nos deux « Parcours » de Master.

Christophe Archan
Rédacteur



OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit de l'économie

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements aux rapporteurs pour la reconnaissance du travail effectué par l'équipe, pour leurs observations sur notre formation et pour les pistes d'amélioration proposées.

II/ ANALYSE

Finalité

Au sujet de la remarque selon laquelle « seul le parcours Évaluation du droit – étude d'impact laisse songeur quant aux débouchés professionnels et au regard de sa visibilité pour les étudiants », nous constatons au contraire que les études d'impact sont désormais obligatoires concernant la plupart des projets de loi. Pour autant, très peu de personnes sont formées à leur lecture et leur critique (certains de nos anciens ont pu poursuivre dans des carrières plus politiques). Par ailleurs, derrière ce parcours, se trouve l'ambition de développer une approche très stratégique du droit et des régulations. Afin de faire en sorte que le terme d'études d'impact n'induisse pas en erreur, nous allons transformer le parcours et souligner son lien avec les politiques publiques et la gestion des politiques publiques.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Nous remercions le HCERES pour avoir identifié des erreurs dans la fiche RNCP et nous allons faire ce qu'il faut afin de les corriger.

Sur le regret formulé par le rapport « qu'il n'y ait pas davantage de cours de langues », ceux-ci sont, nous semble-t-il, l'apanage de la licence et ils devraient d'ailleurs monter en puissance avec la LMD4. Il nous a semblé qu'afin d'être le plus professionnalisant possible, le master devait uniquement proposer des cours en anglais afin que les étudiants acquièrent à la fois le vocabulaire et la logique d'approche du droit que l'on retrouve dans les pays anglophones. Les étudiants sont au courant de ces exigences puisque les entretiens d'admission en M2 se déroulent en anglais. Les cours en anglais devraient également monter en puissance au niveau du Master 1.

En outre, la « faiblesse » de la mobilité entrante et sortante des étudiants soulignée par le rapport s'explique par la circonstance que nous avons privilégié des partenariats avec des universités prestigieuses qui ne peuvent pas se permettre d'accueillir plus de deux ou trois étudiants par année. Par ailleurs, cette offre permet de couvrir les demandes des étudiants.

Pilotage

Les difficultés qui pèsent sur le conseil de perfectionnement s'expliquent par le manque de moyens. De même, les contraintes apparaissent trop nombreuses pour lui permettre de remplir réellement sa fonction. Sur ce point, nous constatons que l'évolution des maquettes se fait donc avant tout grâce à des échanges directs avec les étudiants.

Résultats constatés

La baisse des effectifs constatée par le rapport s'explique en partie à la fois par l'arrivée d'un nouveau logiciel de gestion des candidatures (E-Candidat) et par une augmentation des contraintes administratives concernant les candidatures. Par ailleurs, la maquette de la Licence Droit / Économie a évolué pour en faire de plus en plus une formation indépendante du Master.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sans observation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit des affaires

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

- **Le rapport indique** que le projet est que le champ du droit des affaires soit « complété (dans une perspective pluridisciplinaire) par un parcours *Gestion juridique de l'entreprise* dont l'ouverture est envisagée sans être toutefois motivée. ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires indique que l'ouverture de ce parcours *Gestion juridique de l'entreprise* est motivée notamment par le fait qu'il s'agit du parcours en formation continue, dont le rapport d'évaluation préconise justement l'ouverture.

Positionnement dans l'environnement

- **Le rapport indique** que les partenariats n'ont pas permis d'ouvrir le master à l'apprentissage.

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires indique que le projet de création d'un parcours en apprentissage *Analyse et pratique du droit des affaires* est en cours.

- **Le rapport indique** que : « Le M1 comme le M2 accueillent des étudiants étrangers, sans que les données fournies ne permettent réellement d'en apprécier la réalité. Mais leur insertion se heurte à quelques difficultés administratives qui ont nécessairement un impact sur le plan pédagogique ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires confirme la réalité de l'accueil d'étudiants étrangers mais n'a pas, il est vrai, une approche comptable de cet accueil. A titre d'exemples, ont été accueillis en Master 2, sur la période, des étudiants en provenance de Jordanie, Ukraine, Turquie, Tunisie, outre des étudiants en provenance d'Etats de l'Union européenne. L'équipe précise que, en raison des difficultés administratives, certains étudiants étrangers dont la candidature a été retenue ne peuvent véritablement arriver en France, et donc bénéficier des enseignements du Master 2, que deux à trois semaines après le début effectif des enseignements.

Organisation pédagogique

- **Le rapport indique** : « Un parcours, qu'il n'est pas possible d'identifier à la lecture du dossier, fait exception à la règle, en ce que toutes les matières offertes sont obligatoires afin de répondre aux exigences de l'alternance (trois jours en entreprise et deux jours à l'université.) »

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que le parcours ainsi organisé en Master 2 est le parcours Contentieux des affaires.

- **Le rapport préconise** une « simplification » du parcours juriste européen des affaires estimant que la structuration en deux itinéraires (Général : *droit européen des affaires* – spécialisée : *Concurrence, contrat consommation*) et en deux filières (recherche et professionnel) est « peu lisible ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires et spécialement les responsables du parcours Juriste européen des affaires précisent que les deux itinéraires ont été néanmoins conçus en concertation avec des praticiens du Droit des affaires et visent à répondre aux besoins du marché de l'emploi. L'observation de l'évolution des candidatures et des inscriptions définitives montre que cette présentation est parfaitement comprise des étudiants y compris de ceux issus d'autres universités. Les anciennes promotions ont également toujours indiqué qu'elles trouvaient très pertinent cet aspect légèrement modulable du parcours.

Quant à l'existence d'une filière recherche au côté d'une filière professionnelle, elle correspond aux préconisations de l'AERES lors du précédent contrat.

Néanmoins, les responsables du parcours juriste européen des affaires prennent bonne note de la remarque faite et vont, à nouveau, vérifier auprès des étudiants et des professionnels la lisibilité de l'organisation de la formation.

- **Le rapport indique** : « Un projet de création d'un parcours spécifique en formation continue en M2 n'a pas été couronné de succès. Par conséquent, la reconversion professionnelle n'est pas valorisée ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise, d'une part, que dans les années écoulées des étudiants en reconversion professionnelle ont été accueillis et ont, d'ailleurs, obtenu brillamment leur diplôme et, d'autre part, que le parcours en formation continue, dont l'ouverture avait été suspendue, est présent dans le projet LMD4. Il s'agit du parcours *Gestion juridique de l'entreprise*.

- **Le rapport formule** quelques regrets.

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires s'associe, d'une manière générale, à ces regrets.

Cependant, les souhaits qui accompagnent ces regrets ne sont pas réalisables avec les moyens disponibles. Ainsi, il est regretté que la conférence pédagogique ne prenne pas place avant le Master 1. D'abord, il existe des dispositifs de professionnalisation en licence. Ensuite, et en réalité, ce qui est accompli en Master 1 avec 300 étudiants est déjà une gageure. Il est tout simplement impossible, en l'état, de prétendre pouvoir réaliser le même projet en Licence.

De même, concernant la Clinique du droit, le rapport estime que cet exercice devrait être généralisé. Or, sous réserve de l'avis des responsables d'EUCLID, on peut peut-être espérer l'étendre mais certainement pas généraliser sauf, là encore, à transformer l'existant, avec le fort risque d'en altérer la nature voire la qualité.

Concernant le vœu qu'un stage soit intégré dans la maquette du Master 1, il s'agit d'une question que l'équipe avait traitée lors du LMD3. D'abord, une telle intégration ne peut être faite en rendant le stage obligatoire pour valider l'année : 300 étudiants ne peuvent trouver un stage et l'équipe du Master de droit des affaires ne peut assurer un suivi digne de ce nom de 300 stages. Ensuite, ce fut un choix pédagogique d'organiser la formation en Master 1 de la même manière pour tous les étudiants ; autrement dit, ce fut un choix de ne pas intégrer le stage à titre facultatif.

- **Le rapport indique** que l'international a certes sa place, mais paraît limité à quelques enseignements.

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que, bien évidemment, chacun des enseignants aborde nécessairement la dimension internationale des questions qu'il traite mais l'équipe ne croit pas que, pour autant, il faille assortir l'intitulé de chacun des enseignements du qualificatif "international".

Pilotage

- **Le rapport indique** dans un paragraphe relatif au Master 2 : « Pour aider à la réussite, deux semaines de révision tutorée sont organisées avant les partiels et examens du premier semestre et du second semestre ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que le dispositif de révision tutorée ne concerne pas le Master 2 mais le Master 1. En effet, ainsi que l'indiquent d'ailleurs le rapport lui-même et l'autoévaluation, le dispositif prend place « avant les partiels et examens du premier semestre et du second semestre » (donc en Master 1 et non entre les semestres 3 et 4). En conséquence, il semble que l'observation selon

laquelle ce dispositif est « assez inhabituel en raison du taux de réussite au diplôme. » est non avenue car elle vaudrait pour le Master 2 mais non pour le Master 1 dont il faut toujours tenter d'améliorer le taux de réussite.

Résultats constatés

- **Le rapport relève** justement que l'on constate « une baisse très nette et constante des effectifs en M1 ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que cette baisse n'est pas la marque d'une baisse de l'attractivité. Elle est le fruit d'une politique de l'UFR de Droit et science politique justifiée par les moyens disponibles et le taux d'encadrement. A cette fin, il a été demandé aux commissions pédagogiques de chacun des Masters de procéder à la sélection, prévue par le code de l'éducation, des candidats sollicitant un transfert à l'Université Paris Nanterre. En outre, le rétablissement du système de la compensation des notes du premier semestre et de celles du second semestre a favorisé le succès des étudiants, évitant les redoublements et donc conduisant à une baisse des réinscriptions et donc des effectifs.

- **Le rapport rappelle** que : « Le dossier fait état de plus de 2000 candidatures en Master 2, mais seulement 90 inscrits pédagogiques en 2017-2018 (chiffre constant). Le M2 est attractif et la sélection est importante ». Le rapport relève que les effectifs varient de 12 à 26 étudiants par parcours et en déduit que cela « montre que certains parcours sont plus attractifs que d'autres ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que le nombre de *candidatures* à chacun des parcours est sinon identique du moins comparable et que, en réalité, le fait qu'il y ait moins d'étudiants *inscrits* dans tel ou tel parcours n'est pas le résultat d'une moindre attractivité mais d'un choix pédagogique (exemple : le chiffre de 12 étudiants est celui du Parcours droit fondamental de l'entreprise qui privilégie les recherches individuelles et collectives, or ces recherches ne pourraient être menées et encadrées comme elles le sont s'il y avait 20 étudiants. La sélection conduit donc à retenir moins de candidatures, le chiffre de 12 étant d'ailleurs déjà important).

- **Le rapport considère** que le « taux de réussite en M1 n'est pas très élevé au regard des taux de réussite généralement constatés en M1 ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires estime, après vérification, que le taux de réussite de 70 %, atteint depuis le rétablissement du système de la compensation des notes entre les semestres, est honorable par comparaison aux taux généralement constatés en Master 1.

- **Le rapport indique** : « il est certes fait allusion à l'obtention de deux contrats doctoraux, mais on ignore dans le cadre de quelle mention et à l'issue de quel parcours ».

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires estime que son dossier d'autoévaluation n'a pas fait une simple *allusion* à ces deux contrats doctoraux mais en a précisément *affirmé* l'existence dès l'introduction (voir : « De la dernière évaluation à aujourd'hui ») comme faisant partie des points positifs. L'équipe du Master de droit des affaires précise que le nombre de contrats doctoraux alloués par l'établissement à l'Ecole doctorale de droit et science politique est de 6 ou 7 par an. Ces 6 ou 7 contrats doctoraux sont à mettre en perspective avec le nombre de projets de thèse susceptibles d'être déposés à l'Ecole doctorale dans les différentes branches du droit privé, du droit public, en histoire du droit, en droit international, en science politique... L'obtention de deux contrats doctoraux par deux étudiants issus du Master de droit des affaires (parcours droit fondamental de l'entreprise) est donc une belle réussite.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires se réjouit que ses pratiques pédagogiques innovantes soient retenues au titre des points forts, de même que le partenariat avec le Tribunal de commerce de Nanterre.

Elle regrette que les autres nombreux partenariats avec des entreprises et institutions n'aient pas été comptés parmi les points forts.

En outre, pour sa part, l'équipe du Master compte aussi parmi les points forts l'ouverture programmée du parcours en formation continue *Gestion juridique de l'entreprise* et du parcours en apprentissage *Analyse et pratique du droit des affaires*, parcours dont le rapport préconise d'ailleurs l'ouverture.

Principaux points faibles

- **Le rapport compte** parmi les points faibles l'insuffisance du suivi des diplômés et de leur insertion professionnelle.

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que les contacts que les différents membres de l'équipe maintiennent avec énormément d'étudiants, individuellement et collectivement, grâce à l'organisation de divers événements (cocktails des Anciens ; parrainage des Nouveaux par les Anciens ; conférences des Anciens au profit des Nouveaux organisées par les associations d'étudiants ; sollicitation d'anciens étudiants pour venir enseigner dans le master, etc.) permettent assurément de témoigner de la qualité de l'insertion professionnelle des étudiants titulaires du Master de droit des affaires. L'équipe reconnaît cependant volontiers que des données chiffrées ne seraient pas inutiles mais l'on sait que le taux de réponse aux enquêtes est faible. Ce taux est en revanche très élevé (environ 80 %) lorsque les questionnaires sont adressés par les enseignants-chercheurs eux-mêmes aux anciens étudiants. Malheureusement cette manière de procéder est chronophage et ne peut, en conséquence, être empruntée systématiquement et annuellement. Il est enfin ajouté que les étudiants du parcours Contentieux des affaires sont en train de créer *via* les réseaux sociaux une plateforme dite *Alumni* des anciens.

- Parmi les points faibles, **le rapport souligne** le « manque de lisibilité du parcours juriste européen » en écho aux remarques faites sur l'organisation du parcours en deux filières et deux itinéraires.

Au-delà des observations faites ci-dessus, les responsables du parcours tiennent à rappeler la forte attractivité du parcours juriste européen des affaires qui se manifeste à travers le nombre élevé et constant des candidatures et des inscriptions. L'éventuel « manque de lisibilité » dont fait état le rapport n'apparaît donc pas du tout dissuasif pour les étudiants.

En outre, il est également acquis que, grâce aux efforts de l'équipe pédagogique, incluant volontairement des praticiens du droit, le parcours répond aux exigences du monde professionnel. Les partenariats noués avec l'entreprise Carrefour, l'ADLC et les institutions européennes attestent d'ailleurs que la formation, sous sa forme actuelle, est reconnue et appréciée par les acteurs économiques et institutionnels.

Dans ce contexte et au regard de la réalité de la formation, les responsables regrettent vivement qu'un relatif « manque de lisibilité » soit présenté comme un des « principaux points faibles » de la mention Droit des affaires.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- **Le rapport recommande** la création d'un parcours en formation continue et l'ouverture à l'apprentissage.

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise qu'elle a demandé l'inscription dans le projet LMD4 du parcours en formation continue, *Gestion juridique de l'entreprise*, et du parcours en apprentissage, *Analyse et pratique du droit des affaires*.

- **Le rapport indique** que l'ouverture du parcours *Gestion juridique de l'entreprise* n'est pas souhaitable en l'état.

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires précise que le parcours *Gestion juridique de l'entreprise* est un parcours en formation continue. Or le rapport préconise justement l'ouverture d'un parcours en

formation continue. L'équipe en déduit que, en réalité, le rapport estime souhaitable l'ouverture du parcours Gestion juridique de l'entreprise.

- **Le rapport ne formule pas** de recommandation concernant l'augmentation des moyens, notamment d'ordre administratif, bien qu'il souligne ailleurs « un sous-encadrement administratif chronique et handicapant » (partie « Pilotage »).

Au titre de ses observations, l'équipe du Master de droit des affaires regrette l'absence d'une telle recommandation. En effet, diverses améliorations souhaitées ne peuvent être réalisées en raison de l'insuffisance de moyens. L'équipe souligne, quoi qu'il en soit, le professionnalisme et le dévouement des gestionnaires du Master 1 et du Master 2,

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit français – droits étrangers

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

II/ ANALYSE

Finalité

Positionnement dans l'environnement

Organisation pédagogique

Pilotage

Résultats constatés

- Le rapport dit « Dans certains parcours, une perte importante d'effectifs est constatée entre le M1 et le M2 (d'au moins 50 %, exemple : *Droit allemand, Droit espagnol*) sans qu'aucune explication soit fournie ».

Réponse :

Tout d'abord, il convient de relever que les effectifs peuvent être assez variables d'une année sur l'autre dans des formations assez pointues, surtout dans les parcours concernant des langues peu étudiées au lycée. Sur ces petits effectifs, une variation dans le nombre d'étudiants peut correspondre à une proportion très importante.

Ensuite, il est vrai que nous perdons tous les ans quelques étudiants entre le M1 et le M2, car ceux-ci décident de prendre une orientation complémentaire à leur formation droit français – droit étranger en fin de parcours. Actuellement, certains de nos étudiants s'orientent vers des masters qui sélectionnent non pas en M1 mais en M2. D'autres étudiants souhaitent actuellement se diriger vers des spécialisations non proposées à Nanterre, telle la propriété intellectuelle. Ces difficultés devraient être au moins partiellement résolues lorsque tous les masters de

Paris Nanterre seront eux aussi passés à la sélection en M1, et grâce à la réforme du LMD4 qui repose sur l'affirmation plus poussée d'une spécialisation vers des domaines du droit séduisants pour les étudiants (nouvelles technologies et numérique, environnement, etc.).

Enfin, des raisons propres à certains parcours et à certaines trajectoires personnelles expliquent des abandons entre le M1 et le M2. Dans la filière hispanophone, par exemple, les étudiants ayant suivi le double cursus (double diplomation M1 – Grado) avec l'Université de Comillas abandonnaient en masse à la fin du Master 1 afin de poursuivre en Espagne leur formation à l'avocature depuis que l'Espagne a créé un Master de acceso a la abogacia. Cette difficulté a été identifiée par l'équipe enseignante et nous sommes sur la voie de sa résolution. La Convention entre Paris Nanterre et Comillas va en effet être modifiée afin de permettre à nos étudiants de préparer le Master de acceso a la abogacia tout en poursuivant leurs études dans notre M2. Cet accord nouveau devrait nous permettre de fidéliser une bonne partie des étudiants inscrits dans ce double cursus.

- Concernant le taux de réussite en M2 Common Law :

Réponse :

Tout d'abord, il convient de relever que le diplôme de M2 est très exigeant pour les étudiants notamment en université étrangère, qui parfois ne parviennent pas à concilier les deux formations en parallèle en dépit de nos aménagements et efforts et du caractère personnalisé du suivi effectué par l'équipe enseignante. A cet égard, la voie professionnalisante qui permet de valider le Master par un stage s'avère plus facilement diplômante pour l'étudiant ; elle est dans les faits privilégiée dans certains parcours, ce qui explique les différences constatées entre les taux de réussite.

De plus, si le M2 peut être fait, de manière dérogatoire et à la demande de l'étudiant, en deux ans, nous ne prévoyons pas la possibilité d'un redoublement. Un étudiant n'ayant pas suffisamment anticipé les difficultés engendrées par une surcharge de travail pourra donc abandonner la formation.

- Le rapport souligne que « Le dossier manque d'explications sur les mobilités entrantes et sortantes tant enseignantes qu'étudiantes ».

Voici, à titre illustratif, voici les données disponibles **pour l'année 2017-2018** (Master 1) :

CONCERNANT LES ETUDIANTS :

- **sortants** :

Erasmus = 80

Hors Europe = 38

Cursus intégrés :

Bologne = 16

Comillas = 15

Potsdam = 27

- **Entrants** :

Erasmus, hors Europe au 1er semestre + cursus intégrés à l'année = 171 ; au 2nd semestre = 35.

Pour mémoire, tous nos étudiants sont en mobilité pendant au moins 6 mois durant leur année de Master 2.

CONCERNANT LES ENSEIGNANTS :

M1, Common Law : 13 professeurs : Sebastian Payne : Administrative Law, Gary Watt: Equity and Trust, Meryl Thomas : Property (I), Brian Dowrick : Propety (II), Sandhya Drew : Employment Law I, Aaron Baker : Employment Law II, Irene Lynch - Fannon : Bankruptcy and Insolvency.

M1, Espagnol : 1 professeur invité : Victor Luis Gutierrez : Derecho internacional, de l'université de Jaen.

M1, Russe : 4 professeurs invités en M1 :

KOUZNETSOV Evguenii, Académie juridique d'Etat de l'Oural, Ekaterinbourg : Droit civil approfondi / Grazhdanskoe

pravo ; YARKOV Vladimir, Académie juridique d'Etat de l'Oural, Ekaterinbourg : Droit processuel civil et arbitrage ; ARKHIPOV Sergueï, Académie juridique d'Etat de l'Oural et Faculté de droit, Université des sciences humaines, Ekaterinbourg ; TALAPINA Elvira, Institut de l'Etat et du Droit, Académie des sciences de Russie, Moscou.

M1, Italien : 4 professeurs invités :

- Davide Casale, Droit du travail, Université de Bologne ;
- Alessandra Zanobetti, Droit international privé, Université de Bologne ;
- Stefano Canestrari, droit pénal des affaires, Université de Bologne ;
- Lea Querzola, Procédure civile, Université de Bologne.

M2 (tous parcours) : Cours général de droit comparé (droit des contrats) : Alfredo Ferrante (Chili).

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sans observation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION:

Master

Droit international et européen

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Pas d'observation : la spécificité du Master de Nanterre a parfaitement été perçue par le HCERES : droit public et droit privé, droit international et droit européen, y sont indissociables : c'est ce qui fait la spécificité, l'originalité et l'attractivité de cette formation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

- o Remarque concernant la durée des stages :

La durée des stages requis a été volontairement limitée pour respecter les demandes de l'Université concernant le calendrier universitaire et pour offrir davantage de souplesse aux étudiants. L'obtention de dérogations en la matière a permis d'offrir aux étudiants la possibilité de prolonger leur stage. Ainsi dans le master Droit du commerce international un tiers environ des étudiants réalise un stage de 4 à 6 mois. La plupart des stages durent plutôt 3 mois pour répondre aux demandes des entreprises et seuls les étudiants qui souhaitent suivre des formations complémentaires pour préparer des concours durant l'été font un stage de 2 mois minimum. Dans le cadre du Master 2 CIE, 3/4 de l'effectif réalisent un stage qui varie de 3 à 6 mois en fonction des opportunités.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, le M2 CIE ouvre également sur le doctorat. Environ 1/4 de l'effectif réalise un mémoire et chaque année, un ou deux étudiants du M2CIE poursuivent à travers la réalisation d'une thèse.

Pilotage

Sur les mécanismes d'aide à la réussite, nous allons formaliser les mécanismes mis en place de façon plus ou moins formelle dans les différents M2. Voir aussi ci-dessous, dans « principaux points faibles ».

Résultats constatés

Remarque complémentaire concernant les résultats constatés : L'équipe du Master confirme la difficulté qu'il peut y avoir à évaluer le devenir des étudiants, lesquels ne répondent pas toujours à nos enquêtes (d'autant plus qu'ils peuvent être engagés dans des carrières internationales les conduisant à l'étranger). Nous souhaitons cependant ajouter deux éléments :

- A l'issue du Master de nombreux étudiants font le choix de s'inscrire dans une autre formation pour préparer des concours, une thèse de troisième cycle, se spécialiser davantage ou tout simplement obtenir de nouvelles opportunités de stage.
- D'une manière générale, le M2 n'est pas suffisant pour entrer dans la vie professionnelle dans les métiers du droit international. Beaucoup de candidats ont un LL.M en plus, ou une expérience à l'étranger, certains sont double-diplômés (Ecole de commerce notamment). Nos diplômés de M2 sont obligés de compléter leur formation par d'autres diplômes ou stages. En outre, ceux qui se destinent à la profession d'avocat doivent préparer le concours et faire l'école du Barreau (2 années en tout...). Il faut entre 2 et 4 ans à un diplômé de M2 pour être recruté comme collaborateur dans un cabinet d'avocats. C'est la norme.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Les parcours s'intitulent :

- Contentieux international et européen
- Droit des relations internationales et de l'Union européenne
- Droit du commerce international

Principaux points faibles

L'équipe responsable du Master prend acte de deux observations : le manque de partenariats avec l'étranger, à laquelle nous allons tâcher de remédier, et la baisse des effectifs. Celle-ci a été expliquée dans le rapport d'auto-évaluation. Elle ne devrait être que temporaire. En outre, le passage à la sélection en M1 devrait avoir pour effet de favoriser un recrutement sélectif des étudiants titulaires d'une L3 de Nanterre ou d'une autre université.

En revanche, les autres « points faibles » ne nous paraissent pas justifiés.

En ce qui concerne l'absence de caractère professionnalisant du M1, nous ne pouvons qu'acquiescer. Mais ce n'est pas un point faible, en tout cas pas en l'état des études de droit en France. La structure des études de droit (en 4 ans + 1 an) l'explique. Lorsque nous serons passés à la sélection dès le M1, celui-ci sera nécessairement plus professionnalisant. Pour l'heure il ne peut pas l'être.

En ce qui concerne la faible durée des stages, la critique ne nous paraît pas justifiée. Les stages réalisés dans le M2DCI et M2CIE sont en moyenne de trois ou quatre mois mais ils atteignent régulièrement six mois, voire plus, lorsque l'opportunité se présente aux étudiants. En outre, pour un juriste, spécialement en matière internationale, le stage de M2 est bien souvent le premier (d'une longue série, sur deux ou 3 ans). Il est donc naturel que ce stage ne suffise pas à lui seul à garantir à l'étudiant une expérience professionnelle suffisante.

En ce qui concerne le suivi et l'aide à la réussite des étudiants, ils sont assurés par un suivi très personnalisé de leur parcours, spécialement à partir du M2 mais pas seulement : les étudiants demandant une année de césure, les étudiants anticipant un semestre à l'étranger en M2 (possibilité qui leur est offerte dans le M2CIE) font l'objet d'un suivi dès le M1. Par ailleurs en M1, les groupes de TD sont beaucoup plus homogènes que dans les niveaux L ce qui permet aux chargés de travaux dirigés de connaître les étudiants et d'assurer également un suivi personnalisé. Notons par exemple que chargés de TD et enseignants-chercheurs sont conduits à rédiger de nombreuses lettres de recommandation pour les étudiants. Ce faisant nous assurons bien leur suivi et favorisons leur réussite. Les DU et autres Clinique du droit nous permettent aussi d'assurer un suivi spécifique de certains petits groupes.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

A l'occasion du passage à la sélection en M1, nous allons certainement renforcer le caractère professionnalisant du M1, dès lors que le Master (1&2) sera plus homogène, donc plus spécialisé, donc plus professionnalisant.

Quant à l'aide à la réussite, au suivi des étudiants et à l'évaluation des enseignements par les étudiants, nous allons également travailler à formaliser les outils existant, ainsi que nous y invite le rapport du HCERES.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit notarial

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

D'une part, les experts relèvent : « Les démarches de validation des acquis de l'expérience et des acquis personnels et professionnels sont peu décrites, bien que la formation soit concernée par ces demandes ». La direction de la mention s'interroge sur le degré de précision attendue, s'agissant d'une procédure définie et pilotée par l'établissement. Au-delà des explications fournies p. 12-13 du dossier, elle reconnaît toutefois qu'il aurait certainement été utile de spécifier que la directrice ou le directeur de la formation émettent un avis dans le cadre des VAPP et participent aux jurys de VAE.

D'autre part, les experts déplorent l'absence de maquettage de certains enseignements : une initiation à l'apprentissage des logiciels utilisés par la profession notariale ; un enseignement obligatoire en langue étrangère en seconde année. Le contrat « LMD4 » sera l'occasion de répondre à ces préconisations : un enseignement en/de langue étrangère sera rendu obligatoire en deuxième année, en application de la lettre de cadrage votée en CFVU du 18 février 2019 (UE3 obligatoire, « Développer ses compétences en langues étrangères ») ; l'unité « s'investir pour son université et dans son projet personnel » accueillera, en conformité avec la même lettre de cadrage, un module relatif aux compétences numériques. Ceci étant, la direction du master tient à rappeler que, saisi de la question, le conseil de perfectionnement a émis des réserves sur l'utilité de la création, suggérée par la direction, d'un enseignement en/de langue étrangère (p. 19-20 du dossier : « L'accueil de cette proposition a toutefois été mitigé : outre qu'il n'a pas paru évident d'identifier l'intervenant idoine pour assurer un tel enseignement, il a été souligné que les besoins étaient extrêmement variables selon les études et que la langue anglaise n'était pas nécessairement la plus recherchée – des compétences en russe, en allemand, en arabe ou en polonais pouvant être attendues »). La direction souligne également que l'initiation au maniement des logiciels de rédaction d'actes est rendue délicate par l'existence de plusieurs fournisseurs : il conviendrait de former les étudiant.e.s aux trois logiciels pour ne pas conforter la situation quasi-monopolistique de l'un d'entre eux.

Pilotage

Les experts regrettent que « les modalités d'évaluation des étudiants de première année ne soient pas réellement décrites ». Le dossier renvoie, p. 15, au livret pédagogique voté annuellement à la CFVU et accessible en ligne. La direction du master n'avait, à l'évidence à tort, pas jugé utile de reproduire ce document. En voici des extraits, qui permettront de juger de l'information transmise aux étudiant.e.s :

Semestre 1		CM	TD	ECTS	Nature	Durée de l'épreuve finale	Nature	Durée
UE 1 FONDAMENTALE				12	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
3JDN7363	Droit civil 1 : les régimes matrimoniaux Mme BOURDAIRE	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à TD au choix :								
3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. TRAIN	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JDN7279	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JDN7003	Droit de l'urbanisme Mme NICOLAS	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		oral	3h00

Résultats constatés

Sans observation.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sans observation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit pénal et sciences criminelles

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Le rapport d'évaluation souligne que les liens avec le monde professionnel de la justice existent et sont importants, notamment par le biais des partenariats avec la maison d'arrêt de Nanterre, avec le TGI de Nanterre et avec le Service national de la douane judiciaire.

L'équipe pédagogique ajoute qu'une nouvelle convention vient d'être signée avec la Cour de cassation permettant, chaque année, à un étudiant du M2 de droit pénal et sciences criminelles de suivre un stage de deux mois à la chambre criminelle de la Cour de cassation. Une première étudiante vient d'être sélectionnée pour commencer un tel stage à compter d'avril 2019.

Comme le recommande le rapport d'évaluation, de tels partenariats et opportunités devront davantage être mis en valeur dans la maquette d'enseignement.

Organisation pédagogique

Le rapport d'évaluation met en avant la spécialisation immédiate (dès la première année du master) et la spécialisation progressive notamment par l'existence d'un tronc commun et d'un choix d'options en première et seconde années de master.

Pour autant, le rapport pose « la question du lien entre certaines matières enseignées (droit de l'Union, réforme de l'Etat et nouvelle gestion, théorie générale de l'Etat, contentieux administratif, sociologie politique) et l'affichage très fort d'une spécialisation en droit pénal ».

La question/critique fait partie des éléments pris en compte à l'occasion de la révision - en cours - des maquettes. Il est d'ores et déjà acté (en accord avec les enseignants responsables) de proposer aux étudiants de M1, à compter de la rentrée 2020, de suivre un cours de droit de la propriété intellectuelle qui apparaît en lien avec certains enseignements du M2 (Droit douanier, droit pénal européen pour le trafic de biens culturels par exemple).

Pilotage

Le rapport d'évaluation indique que « L'équipe pédagogique est composée à 83 % d'enseignants-chercheurs. Une place limitée est laissée aux enseignements pratiques ou par des professionnels spécialisés ».

L'équipe pédagogique tient à souligner que l'intervention des officiers de douane judiciaire membres du SNDJ offre déjà aux étudiants de M2 l'opportunité de contacts directs avec des professionnels qui, certes exercent dans des secteurs d'attribution (donc spécialisés) mais sur la base de pouvoirs d'officiers de police judiciaire. De la même manière, le fait que le cours de droit pénal des mineurs soit assuré depuis de nombreuses années par un ancien juge des enfants et président du tribunal pour enfants de Bobigny, donne aux étudiants les clés pour saisir

la pratique de la justice des mineurs. Par ailleurs, chaque année, plusieurs professionnels sont sollicités pour faire des conférences thématiques à destination des étudiants du master. Cette combinaison cours/conférences de professionnels permet d'ancrer le master dans la pratique du droit tout en réservant la grande majorité des cours aux statutaires et donc tout en préservant une formation théorique forte et en prenant en compte les contraintes budgétaires de l'université.

Résultats constatés

Le rapport d'évaluation note qu'« il appartient sans doute aux responsables de la formation de développer leur propre outil de suivi pour améliorer le taux de réponse ». En creux, le rapport appuie le manque de soutien administratif pour assurer le suivi de la mention notamment en master (et relaie d'ailleurs la doléance dans la partie pilotage du rapport). Et en effet, les responsables de la formation, comme la direction de l'UFR, ne cessent de demander aux instances universitaires, depuis 5 ans, un personnel administratif dédié au suivi des étudiants.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Au titre des principaux points faibles, le rapport d'évaluation relève :

- Le manque de vocation professionnelle marquée de la formation (pas de formation continue, pas d'alternance).
- Le fait que certains enseignements dispensés en master 1 sont éloignés de l'intitulé de la mention
- Le manque d'information sur le devenir des étudiants qui ont validé un master en droit pénal et qui ne sont pas sélectionnés dans le master 2 dédié de l'Université Paris Nanterre

A la première critique (insuffisance de professionnalisation) et à la troisième critique (qui soulève au fond le décalage entre le nombre d'étudiants accueillis en master 1 et en master 2 actuellement), les évolutions envisagées concernant la formation en droit pénal à l'Université Paris Nanterre devraient répondre au moins partiellement.

En effet, à côté du parcours existant de « droit pénal et sciences criminelles », deux autres parcours de droit pénal sont envisagés (et ont été votés, dans leur principe, à l'unanimité, au Conseil d'UFR du 26 mars 2019) avec une vocation à appuyer le développement d'une formation en droit pénal très demandée et à renforcer la professionnalisation :

1. Un parcours orienté « droit pénal économique et conformité » dont le montage pourrait se faire sur la base de l'apprentissage.
2. Un parcours orienté « droit pénal international » qui constituerait une évolution/transformation en parcours de master du DU Organisations et juridictions pénales internationales, DU conçu pour accueillir la formation continue et dont la formule pourrait être reprise.

Quant à la deuxième critique, comme indiqué plus haut (organisation pédagogique), la question est intégrée à la réflexion à l'œuvre dans le cadre de la révision - en cours - des maquettes. Il est d'ores et déjà acté (en accord avec les enseignants responsables) de proposer aux étudiants de M1, à compter de la rentrée 2020, de suivre un cours de droit de la propriété intellectuelle qui apparaît en lien avec certains enseignements du M2 (Droit douanier, droit pénal européen pour le trafic de biens culturels par exemple).

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le rapport d'évaluation conclut ainsi « Il serait intéressant de renforcer la professionnalisation de la formation en faisant notamment davantage appel à des représentants du monde judiciaire et des forces de l'ordre pour dispenser des enseignements pratiques ».

L'équipe pédagogique du master tient à souligner à nouveau qu'il est déjà fait appel à plusieurs professionnels principalement en master 2. Des officiers de douane judiciaire assurent ainsi vingt-une heures des vingt-quatre heures du séminaire de droit pénal douanier et participent chaque année au Forum des métiers ainsi qu'à la journée des Masters organisés par l'UFR. Un ancien juge des enfants assure l'enseignement de droit pénal des

mineurs. Par ailleurs, nous faisons intervenir d'autres professionnels de la justice (magistrats, avocats, mais également experts) pour des conférences ou des participations à des cours plus ponctuelles.

Plus généralement, au titre des perspectives quant à la formation en droit pénal en master à l'Université Paris Nanterre, comme indiqué dans le III et dans la lignée des recommandations de ce rapport d'évaluation, l'équipe pédagogique s'inscrit, à l'occasion de la refonte des maquettes pédagogiques, dans une démarche de développement de l'offre de droit pénal à l'Université Paris Nanterre avec la proposition de créer trois parcours de droit pénal (au lieu d'un seul) permettant tout à la fois de former davantage d'étudiants et de renforcer l'offre de professionnalisation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit privé

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Sans observation.

Pilotage

Le conseil de perfectionnement du Master 2, distinct du Master 1, a été voté en conseil d'UFR le 19 février 2019. Il est commun aux deux parcours, classique et apprentissage. Il est composé d'enseignants de la formation, de représentants des étudiants de différentes promotions, de représentants du monde socio-économique (magistrat, avocat, monde de l'entreprise) et de représentants du personnel administratif.

Il permet d'y impliquer des anciens étudiants ainsi que des étudiants de la promotion en cours,

Il offre la possibilité de faire participer les professionnels à la réflexion sur les moyens d'améliorer la formation.

La présence du personnel administratif nous offrira la possibilité dans le cadre du MLD4 de mieux penser les articulations entre les différentes offres de formation.

Il se réunira plusieurs fois par an.

L'implication des étudiants dans le cadre du master 2 à la formation de différentes manières :

- Conception et organisation de la journée des métiers du droit
- Collaboration à des manifestations scientifiques co-organisées avec l'association des étudiants (ex : Colloque sur le justiciable du XXIème siècle au TGI de Paris, publié en juin 2019 au Dalloz). Organisation par l'association des anciens étudiants de petits déjeuners avec des professionnels (ex. Modes amiables au cabinet Winston).
- Implication dans l'organisation du séjour annuel : choix des institutions visitées, préparation des thématiques, compte rendu des visites.
- Animation de la communication autour des manifestations organisées par le Master.
- Présence au conseil de perfectionnement

Résultats constatés

Sans observation.

III/ CONCLUSION**Principaux points forts**

Sans observation.

Principaux points faibles

V. *supra*.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sans observation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Droit public

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

La dénomination du master de droit public ne correspond effectivement pas à la richesse et à la diversité de la formation proposée mais elle répond aux exigences de la nomenclature qui ne permet pas, en l'état actuel, de proposer des dénominations plus attractives. En tout état de cause, la mise en place de la sélection à l'entrée du master 1 nous contraint à « masteriser » les parcours « Droits de l'homme » et « Droit des technologies numériques et société de l'information ». Dans la perspective du LMD4, nous demandons l'ouverture d'un master Droit du numérique et d'un master Droits de l'homme (associé avec la théorie du droit).

Dans ces conditions, il n'est sans doute pas la peine de modifier l'appellation du master droit public sauf à demander une dérogation par rapport à la nomenclature. Nous pourrions proposer d'appeler le master droit public, carrières publiques afin de la rendre plus attractive

Positionnement dans l'environnement

La création du parcours de M2, droit public financier, a été réalisée à la suite des recommandations de l'AERES en 2012. Dans la mesure où l'ensemble des cours dispensés dans ce M2 sont mutualisés avec les cours du M2 droit public général, les effectifs correspondent en réalité à ceux d'une formation de master 2 puisqu'ils oscillent entre 25 et 30 étudiants par année. Mais la séparation des deux spécialités a permis un meilleur encadrement des étudiant.e.s. Plusieurs d'entre elles.eux ont réussi les concours de la DGCCRF et de la DGFIP.

Du point de vue de la concurrence entre les universités franciliennes, le M2 droit public financier est le seul à offrir une formation vraiment complète en droit public financier avec un double volet finances / fiscal et un module de préparation au concours grâce au partenariat avec l'IPAG.

La masterisation permettra justement de renforcer l'adossement à la recherche.

Quant à l'ouverture avec le monde professionnel, en plus du programme EUCLID, les étudiants du M1 et du M2 participent aux matinées professionnelles du CRDP et de très nombreuses conférences sont par ailleurs organisées avec des professionnels. Depuis la rentrée 2018 2019, les étudiants du Master droit public ont ainsi eu l'occasion de participer à de nombreuses conférences d'actualité autour du principe de fraternité, de la santé numérique (2 conférences), du nouveau code de la commande publique, des données numériques (3 conférences), de la médiation administrative. Ils ont ainsi eu l'occasion de rencontrer des professionnels de tout secteur (magistrature, autorités de régulation, secteur de la santé, avocats). Une nouvelle édition de la conférence sur les métiers du droit public a eu lieu le 25 mars 2019 et a été l'occasion de rencontrer des anciens étudiants des 4 spécialités de M2 qui sont maintenant dans la vie professionnelle et de se rendre compte de la diversité des débouchés offerts par la formation.

En ce qui concerne, les interventions des professeurs étrangers, elles ne se limitent pas au M2 droits de l'homme puisque les étudiants des M2 DPG et DPF reçoivent 20h d'enseignements « *US Government contract* », dispensés par le Pr Yukins de la Georges Washington University.

Organisation pédagogique

Le passage au LMD4 sera l'occasion d'allonger la période du stage proposé en M1 car la durée de 15 jours n'est assurément pas satisfaisante. Mais celle-ci est liée au calendrier universitaire actuel, en Master, qui ne permet pas de réduire la période de cours avant la période d'examens.

La formation n'est pas assez ouverte sur la formation continue, faute de personnel administratif suffisant. Pour la même raison, il est difficile d'envisager de mettre en place des filières en apprentissage alors que les secteurs sont très porteurs.

La préparation aux concours reposera sur des enseignements plus consistants grâce au partenariat avec l'IEJ qui s'est mis en place, à la rentrée 2018, pour proposer aux étudiant.e.s une formation aux concours liés aux métiers de la sécurité, en plus du partenariat avec l'IPAG. Toutefois, il ne faut pas que ce renforcement se fasse au détriment des enseignements théoriques et pratiques qui demeurent indispensables à la formation de nos étudiant.e.s.

Pilotage

Comme cela est indiqué dans le rapport transmis le 21 septembre, aux pages 14 et 15, il est précisément indiqué que **les moyens administratifs sont indigents** :

- En 1^{ère} année de Master, un responsable administratif doit partager son temps avec toutes les mentions de master. Soit **1 personne pour 1200 à 1500 étudiants** selon les années.
- En 2^{ème} année de Master, comme il est écrit page 15 : « la personne en charge des M2 DPF et DPG s'occupe également de 4 autres parcours (droit privé fondamental en FI et en FA, gestion des collectivités territoriales et droit de l'économie lequel compte à lui seul 3 parcours différenciés). Quant à la secrétaire pédagogique des M2 DH et DNTSI, elle partage son temps avec 7 parcours spécialisés de M2 ».

Sans personnel dédié, il est rigoureusement impossible d'assurer de manière efficace et effective le suivi des étudiants car effectivement, le recours aux associations des anciens par les 4 spécialités de M2 (et pas seulement le M2 droits de l'homme) ne peut constituer le seul outil à disposition.

Résultats constatés

Voir la fiche d'observation sur les erreurs matérielles : tout porte à croire que les développements du rapport remis par le HCERES s'appliquent à une autre formation.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation n'envisage pas de renforcer les cours de préparation aux concours puisque les étudiants ont la possibilité de s'inscrire auprès de l'IPAG. Il n'est pas envisagé de proposer une formation qui pourrait concurrencer celle proposée par le master administration publique qui relève de l'IPAG et non de l'UFR DSP.

La formation est volontairement généraliste pour tenir compte de la diversité des débouchés offerts par le droit public. Elle s'adresse aux étudiants qui sont titulaires d'une licence de droit tandis que le master administration publique s'adresse davantage à des étudiants d'autre filières ou qui viennent de licence d'administration publique qui n'est pas une formation juridique.

L'ouverture du master droit du numérique permettra de mieux identifier le parcours DTNSI et d'offrir une formation transversale en droit public et droit privé.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

DROIT SOCIAL

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Sans observation.

Organisation pédagogique

Sans observation.

Pilotage

Sans observation.

Résultats constatés

Sans observation.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Le rapport retrace très fidèlement les points forts de la formation et fait également apparaître quelques pistes d'amélioration très utiles. Aussi tenons-nous avant tout à remercier les membres du comité d'évaluation pour leurs remarques et analyses et à saluer leur capacité à traiter des données nombreuses et, parfois, touffues.

Le rapport d'évaluation du 19 mars 2019 soulève principalement des questions relatives à la « place de la recherche en M2 » et aux « hypothèses de poursuite en doctorat ».

Sur ce point, nous souhaitons faire les observations et clarifications suivantes.

Sur la place de la recherche en M2

Les initiations à la recherche ont pour principaux destinataires les étudiants du Master 2 *Relations professionnelles* et des étudiants en filière dite recherche du master 2 *Protection sociale et santé* (les autres étudiants se trouvant dans une filière en apprentissage ou en stage ou étant stagiaires de la formation continue). Cette initiation prend différentes formes.

Avant de les rappeler, il nous faut insister sur la conception du mémoire de recherche que mettons en avant. En effet, le lien avec la recherche réside d'abord dans le format du mémoire que nous maintenons : 100 pages très documentées, pour lesquelles nous exigeons des références bibliographiques variées (théoriques, historiques, pratiques, etc.). Après 8 mois de recherches, les étudiants se plongent dans la rédaction pendant l'été et font ainsi l'expérience de l'écriture d'un opus sur plusieurs semaines. Cette modalité permet de véritablement tester les capacités de chercheur, mais aussi le goût pour la recherche, des étudiants. Au terme de ce processus, nous parvenons à obtenir un financement pour celles et ceux qui désirent faire une thèse. Toutefois nous n'hésitons pas à décourager ceux dont nous pensons qu'ils n'ont pas les qualités pour entreprendre un tel travail. Il en résulte que nous pouvons constater très peu d'abandons en cours de thèse.

En premier lieu, les étudiants des filières orientées recherche bénéficient de la possibilité de choisir des séminaires réservés qui font appel aux notions centrales du droit social : libertés et travail, les juges et le droit social, le pouvoir de l'employeur... La méthodologie de ces séminaires encourage un travail personnel de rédaction et d'élaboration de problématiques.

En second lieu, un séminaire spécifique intitulé méthodologie de la recherche (24h) permet à la fois de poser les exigences d'un mémoire de recherche, et d'autre part d'ouvrir à des problématiques générales voire théoriques (effectivité du droit, doctrines en droit social...). Lors de ce séminaire, une ou deux séances supplémentaires sont consacrées à l'intervention d'un doctorant qui fait part de son expérience aux étudiants de master 2. Lors de ce séminaire qui inaugure l'année, nous présentons la possibilité de poursuivre la recherche après le master 2 et nous invitons les personnes intéressées à en parler avec leurs directeurs de mémoire.

En troisième et dernier lieu, les étudiants sont systématiquement invités – et les horaires aménagés – afin de suivre les conférences et colloques organisés par le centre de recherche. Certaines conférences peuvent devenir obligatoires lorsqu'elles sont insérées dans le programme de certains séminaires (libertés et travail/ conférence sur la liberté religieuse, par exemple).

Par ailleurs, nous nous permettons de rappeler les liens forts qui unissent l'équipe pédagogique et le laboratoire de recherches, ceux-ci appartenant massivement à celui-là ainsi que les facilités documentaires offertes aux étudiants (bibliothèque dédiée commune aux étudiants de Master 2 et aux doctorants).

Sur la poursuite en doctorat

Il faut tout d'abord signaler que le Master *Relations professionnelles* tout comme la filière recherche du Master *Protection sociale et santé* sont conçus comme un passage privilégié pour la poursuite en doctorat mais qu'ils constituent également une formation de haute réputation pour ceux qui souhaitent se diriger vers d'autres horizons professionnels (avocats, magistrats, notamment). Les liens toujours rappelés entre la recherche en master et ces perspectives professionnelles constituent un marqueur fort de notre volonté que des ponts soient jetés entre des pratiques professionnelles invitant à un maniement fin des concepts et des règles et la recherche en droit.

Sous le bénéfice de cette observation liminaire, il convient d'indiquer que le nombre d'étudiants du M2 *Relations professionnelles* et d'étudiants du Master 2 *Protection sociale et santé* en filière dite recherche oscille entre 25 et 30. 3 étudiants environ chaque année s'inscrivent en doctorat. Dans le cadre du LMD3, les étudiants désireux de poursuivre en thèse ont toujours été les majors de leur promotion, signe à la fois de l'attrait de la recherche et de leur investissement.

En raison des difficultés à mener à bien et à terme un travail de thèse en l'absence de rémunération dédiée, nous déployons d'importants efforts pour obtenir des financements.

Nous obtenons chaque année un contrat doctoral pour l'un de nos étudiants désireux d'entreprendre une thèse. Cette permanence depuis des années permet aux étudiants qui s'inscrivent dans nos masters et attirés par le travail de recherche de savoir qu'une place est normalement dédiée pour une thèse financée par l'Université. Par ailleurs, nous réussissons chaque année à trouver au moins un financement CIFRE pour des étudiants qui n'obtiennent pas de contrat doctoral.

Nous déployons aussi des efforts importants pour obtenir d'autres financements (financements régionaux : DIM Gestes, COMUE).

En définitive, il apparaît qu'environ 10% de nos effectifs souhaitent entreprendre un doctorat après le Master 2 et que deux tiers de ces étudiants obtiennent un financement pour ce faire. Les cohortes ne sont pas extrêmement significatives mais la constance de cette proportion sur une profondeur temporelle de 8 ans conduit à estimer que ces chiffres sont stables sur une longue période.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sans observation.

OBSERVATIONS

SUR LA BASE DU RAPPORT D'ÉVALUATION MODIFIÉ TRANSMIS PAR LE HCÉRES LE 15 AVRIL 2019

Établissement(s) : **Université Paris Nanterre**

CHAMP DE FORMATION PRINCIPAL :

DROIT, POLITIQUE, ADMINISTRATION

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Master

Science politique

I/ PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Sans observation.

II/ ANALYSE

Finalité

Sans observation.

Positionnement dans l'environnement

Cf. *infra* : Résultats constatés.

Organisation pédagogique

Sans observation.

Pilotage

Sans observation.

Résultats constatés

Suivant les chiffres réunis par l'équipe pédagogique en complément de l'enquête menée par l'Observatoire de la vie étudiante, l'insertion des étudiants du master mention science politique en doctorat concerne 19 étudiants de 2012-13 à 2017-18, dont 15 financements doctoraux : 6 contrats doctoraux attribués par l'ED 141 DSP (1 par an), 7 contrats doctoraux de type CNRS, IRSEM, UMIFRE, LABEX, COMUE, etc., et 1 bourse à l'étranger. Par ailleurs 2 étudiants étaient en situation d'emploi stable durant leur doctorat. A l'issue du contrat doctoral, l'insertion en activité en tant qu'enseignant chercheur (ATER) est à ce jour de 100%.

III/ CONCLUSION

Principaux points forts

Sans observation.

Principaux points faibles

Sans observation.

IV/ ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'équipe pédagogique remercie le HCÉRES pour son évaluation du master mention science politique de l'Université Paris Nanterre, et a engagé un travail de fond pour répondre aux différentes remarques et observations, dont elle tiendra compte dans son projet 2020-25.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)